VENDREDI 06 JUIN 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1837
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



La polyvalence, qualité première des semoirs



Un outil capable de s'adapter à des contextes divers : c'est aujourd'hui ce qu'on attend d'un semoir. Le dossier thématique que nous consacrons cette semaine à ce type d'équipement démontre que les fabricants de semoirs monograine cherchent à développer au maximum les capacités de distribution de plusieurs types de graines. La polyvalence devient une vertu maîtresse dans ce domaine.

PAGES 14 À 20



P.08
ACTUALITÉS
« Trucs et astuces » // Il suffisait d'y penser



Réussir SA

P.11
PRODUCTIONS *Élevage*
Élevages laitiers // Une rentabilité stabilisée



Adobe Stock

P.30
MAGAZINE
Société // Célibat des agriculteurs… entre clichés et vérités





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CHAMBRE D'AGRICULTURE: L'OCCASION D'ÉCHANGER

.05 SICAFOME: AUGMENTATION ET PÉRENNITÉ

.06 RURALITÉ: SECOURIR DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

.07 VIGNE: AUX VINGT ANS DU DOMAINE CLOTILDE DAVENNE !

.08 CONCOURS « TRUCS ET ASTUCES »: IL SUFFISAIT D'Y PENSER

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 PRÉDATION ET DÉGÂTS DE GIBIER : LE POINT SUR LA FAUNE SAUVAGE EN BFC

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 VISITE DE FERME: IMPULSION COLLECTIVE

.11 ÉLEVAGES LAITIERS: UNE RENTABILITÉ STABILISÉE

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 CHAMBRE D'AGRICULTURE: « IL Y A DE LA VIE DANS NOS CULTURES »

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.13 DÉCOUVERTE: UN (LOMBRI)CYCLE VERTUEUX

DOSSIER // MACHINISME

.14-20 SPÉCIAL SEMOIRS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.21 JEUNES AGRICULTEURS: SORTIR DU QUOTIDIEN

.22 ÉTANG DE FRANCE NIVERNAIS-MORVAN: DES TRÉSORS À RECONNAÎTRE

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 SOCIÉTÉ: CÉLIBAT DES AGRICULTEURS… ENTRE CLICHÉS ET VÉRITÉS

.31 FONDATION GROUPAMA: VENEZ MARCHER !

.32 COSMÉTIQUE: DES SAVONS AU MARC DE RAISIN FABRIQUÉS À LYON



// LE DESSIN

// EN BREF

Biogaz/biocarburants L'Assemblée nationale approuve la suppression des ZFE

Saisie du projet de loi de *« simplification »*, l'Assemblée nationale a approuvé le 28 mai la suppression des zones à faibles émissions, qui restreignent la circulation des véhicules les plus polluants, et ont accéléré le développement des filières biogaz (BioGNV) et dans une moindre mesure celle des biocarburants. Introduite en commission à l'initiative de LR et du RN, la suppression des zones à faibles émissions (ZFE) a été adoptée par 98 voix contre 51, avec celles de l'alliance RN-UDR, de la droite, de LFI et quelques macronistes. Écologistes et socialistes ont largement voté contre, comme certains députés MoDem et Horizons. La ministre macroniste de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher a tenté, en vain, de faire adopter un compromis, pour sanctuariser le fait que les ZFE ne seraient obligatoires qu'autour de Paris et Lyon, et instaurer toute une batterie d'exceptions à la main des collectivités qui veulent les mettre en place. *« Ce ne sera pas possible de le faire même pour ceux qui le souhaitent »*, a déploré le ministère dans un communiqué, après le vote de l'Assemblée. Des députés estiment toutefois que certaines dispositions, comme l'abrogation des ZFE, encourent un risque de censure au Conseil constitutionnel, comme cavaliers législatifs (trop éloignés du texte initial). Les votes sur les articles devront être confirmés par celui sur le projet de loi, alors que les débats sur ce texte, morcelés depuis début avril, doivent reprendre mi-juin, avec 623 amendements à étudier.

Foncier À l'Assemblée, droite et RN font reculer le Zéro artificialisation nette

Lors de l'examen du projet de loi sur la simplification économique, les députés ont approuvé le 28 mai de nouvelles dérogations au principe de *« zéro artificialisation nette »* (Zan). L'Assemblée nationale a adopté, d'une courte majorité à droite, un article permettant notamment de *« dépasser jusqu'à 30 % »* l'objectif local de consommation maximale d'Enaf, et ce *« sans justification »*. Auparavant, droite, RN et une partie des macronistes avaient aussi fait passer de justesse (77 voix contre 75) un amendement excluant du décompte du Zan les constructions reconnues par décret comme *« projet d'intérêt national majeur »*. Ce qui revient à *« vider complètement le Zan de sa substance, et j'en suis ravi »*, s'est félicité l'élu RN Pierre Meurin. Objectif partagé avec le député LR Ian Boucard, président de la commission en charge d'étudier le texte, qui a revendiqué d'avoir ainsi *« considérablement amenuisé le Zan »* pour *« permettre d'avoir beaucoup plus de projets industriels dans notre pays »*. Le ministre de l'Industrie Marc Ferracci a en outre fait voter une enveloppe de *« 10 000 ha pour l'industrie »*, décomptée nationalement et mutualisée entre les régions. Et d'annoncer l'examen à venir d'une proposition de loi *« à l'automne »* pour assouplir le dispositif.

Élevage La Sicarev inaugure son nouveau siège social à Roanne

La Sicarev, coopérative qui rassemble 7 500 éleveurs bovins, ovins et porcins dans une trentaine de départements, a inauguré son nouveau siège social, début mai, à Roanne (Loire). Le bâtiment, implanté sur le site de l'abattoir de Roanne, fait 1 807 m² et accueille les collaborateurs de la coopérative et ceux de Tradival, sa filiale dédiée à la transformation de viande. C'est la Semar (Société d'économie mixte de l'abattoir de Roanne), constituée de la communauté d'agglomération de Roanne et de Sicarev, qui a porté le projet de construction de ces nouveaux locaux depuis 2021, et financé les travaux, à hauteur de 3,60 M€. Au cours des 15 dernières années, la Semar a également investi 15 M€ dans des outils industriels destinés à l'abattage, à la découpe et à la transformation des bêtes. La nouvelle organisation de la Sicarev, au plus près des abattoirs, doit permettre au groupe de développer sa capacité d'exploitation, notamment à l'export, où elle réalise 30 % de son chiffre d'affaires. Ce dernier s'est élevé à 1,3 milliard d'euros en 2023. La coopérative collecte et commercialise 600 000 animaux, pour un chiffre d'affaires de 450 000 €, tandis que la filiale transforme 199 000 tonnes de viande, pour un chiffre d'affaires de 839 000 €. Les services et la logistique représentent le reste du chiffre d'affaires.

// EN IMAGE

Fraises Le retour de la Gariguette

Après quatre années d'absence, la fraise gariguette a fait son retour au catalogue officiel français des variétés. C'est en 2021 que le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes frais (CTIFL) avait radié l'espèce du catalogue en l'absence de mainteneur officiel de cette variété. Ce qui n'a pas empêché sa commercialisation mais parce qu'elle était *« inscrite au Catalogue espagnol »*. Ce sont près de 15 000 tonnes de cette espèce qui ont été produites en 2024 soit environ 20 % de la production de fraises en France. *« Cette réinscription en France renforce et sécurise désormais la maîtrise de son avenir commercial mais également agronomique puisque les souches sélectionnées pour la mise en maintenance sont issues d'un travail de sélection sur plusieurs années »*, souligne l'AOPn.



DR

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ECONOMIE

Terres agricoles : un marché en léger repli

Préserver les terres agricoles pour leur première destination : produire pour nourrir. Tel est le fil rouge qui guide le président de la FNSafer, Emmanuel Hyest, pas mécontent de voir que la trajectoire des achats de vente de terrains d'origine agricole, destinés à l'urbanisation, a fortement baissé.



En 2024, le marché des terres agricoles en France s'est replié de plus de 24 % en nombre de transactions.

Le nombre de transactions au plan national (13 290 en 2024) s'est replié de 24,3 % entre 2023 et 2024. Seuls 10 400 ha ont été artificialisés (-19,4 %) pour une valeur totale de 2,39 milliards d'euros (Md€) en retrait de 10,9 %. *« Il faut conserver les terres agricoles pour différents enjeux : nourriture, eau, décarbonation »*, a précisé Emmanuel Hyest, président de la FNSafer. En quarante ans, l'agriculture française a perdu 8 % de ses surfaces quand les sols artificialisés ont littéralement explosé passant de 5,7 % de la surface du territoire à 9,5 % (+66,6 %). Loïc Jégouzo, adjoint au directeur du service études, veille et prospective de la FNSafer, y voit un effet de la loi Zéro artificialisation net (ZAN) même si celle-ci est en passe d'être rectifiée par la proposition de loi sénatoriale visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux (Trace).

Terres et prés en repli

D'une manière globale, le marché foncier en France en 2024 a été en repli par rapport à 2023 sur le nombre de transactions (318 000 : -3,7 %), sur le nombre d'hectares échangés (678 000 ; -2,7 %) et sur le volume financier réalisé (34,8 Md€ ; -4,7 %). Dans le détail, le marché des terres et prés confirme son repli avec 98 350 transactions (-5,9 %), et seulement 431 200 ha échangés (-5,2 %) pour 6,17 Md€ de chiffre d'affaires (-17,7 %). *« Ce marché retrouve peu ou prou ses niveaux d'avant Covid, sauf en valeur qui reste supérieure »*, a indiqué Loïc Jégouzo. Pour la troisième année consécutive, les prix moyens nationaux sont en progression mesurée à 6 400 €/ha (+ 3,2 %) à la vente pour les prés et terres libres non bâtis. Ils sont en hausse pour la deuxième année de suite pour la location : 5 220 €/ha (+ 2 %). Conséquence directe du marasme économique qui touche le secteur viticole, le marché des vignes s'est rétréci en 2024 avec seulement 8 650 transactions (-1,4 %). Seulement 16 000 ha ont changé de main (+ 0,1 %) avec un marché en berne : 1,1 Md€ (-4,8 %). Le prix moyen des vignes AOP (176 400 €/ha) recule de -1,1 %.

Les maisons de campagne retrouvent des couleurs

Hors champagne, la baisse est plus prononcée (-3,9 %). Les vignes hors AOP voient leur prix (13 800 €/ha) fléchir encore plus : -7 %. Mais ce sont les vignes à eaux-de-vie qui dégringolent le plus : -9,8 %. *« Dans le Cognac, la baisse de demande en foncier est due aux difficultés de financements bancaires et de contractualisation avec les maisons de négoce »*, a expliqué Loïc Jégouzo. A contrario, le marché des maisons de campagne retrouve quelques légères couleurs après deux années plutôt stables. L'année 2024 a vu 93 860 transactions (+ 3,4 %) se réaliser pour une surface de 49 000 ha (+ 3,9 %) et un chiffre d'affaires de 22 Md€ (+ 0,2 %). *« Ce redémarrage a été soutenu par la baisse des taux d'intérêt. La Banque centrale européenne les a diminués quatre fois, les faisant passer de 4 % en début d'année à 3 % fin décembre »*, a précisé Loïc Jégouzo.

Christophe Soulard

Le marché des forêts repart à la hausse

Avec 21 860 transactions (+ 0,9 % par rapport à 2023), 147 800 ha échangés (+ 4,8 %) et un volume financier de 2,02 milliards d'euros, le marché des forêts reprend des couleurs, stimulé par les ventes de massifs supérieurs à 100 ha et de forêts avec bâti (150 ventes pour 36 700 ha). Ces surfaces de 100 ha et plus représentent le quart des surfaces vendues. Le prix moyen des surfaces (toutes catégories) a gagné 2,2 % l'an passé pour atteindre 4 850 €/ha. Ce sont, de manière prépondérante, les personnes morales privées (agricoles, forestières et autres) qui acquièrent des forêts (+ 8,9 % en surface par rapport à 2023). Elles représentent 45 % du marché devant les personnes physiques privées non agricoles (22 % du marché ; + 3,9 % en surface). Les agriculteurs ferment la marche : 9 % du marché (-0,5 % en surface).

Propriétaires ruraux : les bailleurs ne désarment pas

Réunis le 16 mai à Paris, les représentants de la Section nationale des propriétaires ruraux (SNPR) de la FNSEA ont tiré le bilan de l'année écoulée et dressé quelques perspectives pour les prochains mois. Raymond Muller, secrétaire général de la SNPR, a rappelé que *« l'année 2024-2025 a été particulièrement impactée par la campagne pour les élections des Chambres d'agriculture. […] Cette année a aussi été marquée par une instabilité politique inconnue sous la Ve République »*. Cela n'a pas empêché les propriétaires ruraux de glaner quelques victoires au premier rang desquelles le relèvement des plafonds d'exonération de droits de donation ou de succession pour les biens ruraux mis à bail à long terme. La SNPR s'est penchée sur l'installation de la fibre optique en aérien en bordure de haies. Elle est souvent installée sur des poteaux mal positionnés et mal entretenus. Conséquence : les propriétaires ruraux ne peuvent pas prendre de mesures suffisantes pour les protéger. Même les élagueurs professionnels ne veulent plus prendre ce genre de chantiers, car la moindre coupure coûte des milliers d'euros de réparation ; un risque insupportable pour les propriétaires ruraux. C'est pourquoi les membres de la SNPR ont appelé à une réforme de la responsabilité de l'entretien des réseaux télécoms, à charge pour l'opérateur de réseau de réaliser l'entretien. Il a aussi été question de renouvellement des générations et de transition agricole : premiers porteurs de foncier, les propriétaires ruraux permettent aux agriculteurs d'accéder au foncier à des conditions économiquement avantageuses. Cependant *« de nombreux territoires ne trouvent plus de bailleurs »*, a regretté le secrétaire général pour qui il n'existe aucune fatalité : *« Encore faut-il leur redonner leur place, leur redonner l'envie d'investir, de s'impliquer et de mettre à bail […] ensemble, travaillons et agissons ! »*, a-t-il exhorté. En clôture du congrès le président de la SNPR, Patrice Joseph a rappelé que si les propriétaires-bailleurs *« cessent de jouer leur rôle, les conséquences seront lourdes pour les exploitants et l'agriculture française »*. Pour lui, il est urgent de prendre en main le problème : 12 millions d'hectares vont changer d'exploitants d'ici huit ans. Pour cela, il suggère cinq pistes : adapter le statut du fermage en transcrivant dans la loi l'accord conclu entre la SNPR et la Section nationale des fermiers et métayers (SNFM) ; redonner un équilibre économique aux baux, notamment en diminuant la fiscalité foncière ; simplifier les contraintes administratives pesant sur les propriétaires ruraux ; les sécuriser face aux risques du développement de la fibre optique ou de l'agrivoltaïsme ; préserver le patrimoine foncier en cas de contraintes environnementales.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

L'occasion d'échanger

Une rencontre Génér'Action s'est déroulée la semaine dernière à Sainte-Sabine en présence d'une vingtaine de participants.

C'est gratuit, c'est sympa et c'est très enrichissant. *« Ce type de rencontre est une nouveauté du Pack 5 ans, notre dispositif d'accompagnement des nouveaux installés durant leurs cinq premières années »*, présente Baptiste Colson, agriculteur à Moloy et élu à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. *« En plus des services déjà proposés, nous avons décidé d'organiser ces rencontres conviviales au cours desquelles les agriculteurs échangent entre eux sur leurs parcours respectifs »*, indique à son tour Thomas Michaut, responsable formations à la Chambre, *« il s'agit de visiter l'exploitation d'un adhérent, qui la présente et fait le bilan de ce qui a très bien marché lors de son installation, et évoque aussi ses difficultés et ses défis à venir »*.

La rencontre du 27 mai s'est tenue chez Félix Thenadey à Sainte-Sabine (voir par ailleurs). *« La plupart des participants avaient déjà passé du temps ensemble lors de leur parcours à l'installation. Cette matinée permet de se retrouver de manière plus informelle pour faciliter les échanges »*, poursuit Thomas Michaut. *« Génér'Action, dispositif créé en 2016, est un réel groupe de développement agricole qui a déjà séduit plus de 200 Côte-d'oriens, toutes productions confondues »*, souligne Baptiste Colson. Concrètement, chaque agriculteur se voit proposer des formations ciblées intégralement prises en charge et tous les mois, chacun reçoit une newsletter avec des informations et rappels d'ordres techniques et administratifs : *« cela peut concerner les aides à disposition, les échéances à ne pas rater, des opportunités qui se présentent… Tout est très utile ! »*. La rencontre Génér'Action s'est clôturée par une intervention de MSA Prévention, et a été suivie d'un repas *« Bienvenue à la Ferme »*. La prochaine étape est d'ores et déjà programmée : elle se déroulera le 25 septembre dans le Châtillonnais.

AG



François Pacaut et Louis Debard sont installés depuis le 1er janvier à Cussy-le-Châtel, avec un troupeau de 160 vaches charolaises et 80 ha de grandes cultures. Ces deux jeunes de 21 et 25 ans ont souscrit le Pack 5 ans pour être accompagnés et avoir *« de bons conseils et de bons tuyaux »* dans leur métier : *« Il y a plein de choses à découvrir dans notre quotidien et la Chambre est là pour nous aider, il ne faut pas s'en priver ! »*. Ces deux compères très dynamiques et motivés venaient de réaliser de l'enrubannage avant leur venue à Sainte-Sabine. La préparation d'un toit pour accueillir des panneaux solaires était également à l'ordre du jour. *« La fenaison sera vite arrivée, et les moissons aussi »*, observent les deux jeunes.



Félix Thenadey accueillait les participants sur sa ferme, à Sainte-Sabine. Ce jeune homme de 25 ans s'est installé le 1er janvier au Gaec de la Fontaine en remplaçant Dominique Maurage, parti à la retraite : *« Je travaille avec Jean-Pierre Godot sur une exploitation de polyculture-élevage. Mes premiers mois se passent très bien. Avant, j'étais technicien à la station d'évaluation charolaise de Sommepy-Tahur, dans la Marne. Je voyais tout le temps du monde et je n'avais pas envie que cela s'arrête, c'est aussi pour cela, que j'ai adhéré à Génér'Action ! Échanger avec d'autres jeunes peut beaucoup nous apporter. L'expérience de chacun peut nous aider à régler des problèmes voir tout simplement en éviter »*.



Sidi Ag Tioukème est maraîcher sur la commune de Mont-Saint-Jean, entre Pouilly-en-Auxois et Saulieu. Ce Français de 40 ans aux origines maliennes, installé en 2022 dans le hameau de Mairey pour produire des légumes de saison sur une surface d'1,3 ha, n'est pas venu les mains vides et a offert de très bonnes fraises aux participants. Ses produits sont essentiellement vendus aux marchés hebdomadaires de Marcilly-Ogny et Pouilly-en-Auxois. *« Ce Geda apporte beaucoup de choses aux nouveaux installés. Échanger avec les autres est une richesse, il faut en profiter ! »*, confie le maraîcher.

// DISTINCTION

Le poireau pour Virginie Pabiou

La technicienne du GDS de Côte-d'Or a été décorée de la médaille de chevalier national de l'ordre du mérite agricole.

Belle petite cérémonie à la Maison de l'agriculture : Virginie Pabiou s'est vue remettre la médaille de chevalier national de l'ordre du mérite agricole des mains de Pascal Martens, l'ancien président du GDS21 qui avait participé à son embauche au cours de l'année 2000. Recrutée pour réaliser des chars sanitaires et des audits, la technicienne originaire de la Haute-Loire est ensuite devenue agent identificateur en faisant des suivis qualité. Cette mère de trois enfants a également développé des connaissances sur les ambiances en bâtiments, la qualité de l'eau et l'animation de formations. Virginie Pabiou s'occupe aussi d'éleveurs en difficulté, avec beaucoup de *« relationnel »* dans son emploi du temps. Pascal Martens a salué son implication : *« Derrière des élus professionnels, s'il n'y a pas une équipe administrative qui tient la route, cela ne peut pas aller… Merci à Virginie qui a parfaitement relevé le challenge qui lui était donné. Le nombre de personnes présentes ce soir démontre que tu es très appréciée dans le monde de l'élevage ! »*. La récipiendaire de la médaille a remercié *« ses »* éleveurs : *« J'ai tout appris grâce à vous ! À l'époque, les vaches et moi, ce n'était pas trop ça ! Mes éleveurs m'ont fait grandir, c'est un métier incroyable. Merci aussi à celles et ceux qui m'ont donné ma chance il y a 25 ans, merci également à mes collègues qui me supportent ! Et bien sûr merci à mes parents qui ont cru en moi »*.

AG



Virginie avec ses trois enfants et son mari, le 20 mai à Bretenière.



DÉPARTEMENTS

// SICAFOME

58 Augmentation et pérennité

Le 23 mai, le marché au cadran de la Sicafome (Moulins-Engilbert) tenait son assemblée générale ordinaire et a présenté des chiffres majoritairement positifs.

Comme tous les ans, le marché au cadran de la Sicafome (Moulins-Engilbert) tient son assemblée générale. Pour cette année, elle était fixée au 23 mai dans ses locaux. Après une introduction du président de la Sicafome, Benoît Blandin, félicitant *« tout l'engagement des employés et bouviers de la Sicafome toutes les semaines ainsi que celui des acheteurs et des apporteurs sans qui rien ne serait possible »*, les chiffres de l'année écoulée furent exposés.

Ainsi, si les apports en bovins ont légèrement diminué en 2024 (de 1 400 bêtes par rapport à 2023) pour s'établir à 40 699 bovins, les ventes se stabilisent à 39 490 bovins grâce à un taux d'invendus de 2,97 % (contre 5,30 % en 2023). De son côté, le prix moyen a augmenté de 82 euros pour atteindre 1 566 euros par bovin – engendrant une hausse du montant des transactions de 2 684 530 euros pour s'établir à 61 831 000 euros. Du côté des ovins, le son de cloche est presque au diapason, avec un nombre d'ovins présentés en baisse de 404 têtes, soit 19 114 animaux mis aux enchères. Là aussi, le taux d'invendus est plus faible qu'en 2023, passant de 3,04 à 1,89 % pour 2024. le montant des transactions a progressé (+ 380 000 euros), avec une valorisation de 22 euros par ovin, pour atteindre au total 3 271 000 euros. Tout confondu, le chiffre d'affaires s'élève à 65 102 312 euros soit une augmentation de 3 067 268 euros par rapport à 2023.

Face à cette situation, le conseil d'administration a voté une revalorisation de la ristourne pour l'établir à 0,64 % aux éleveurs ayant vendu, par le biais de la Sicafome, plus de 80 % de leurs bovins ou ovins pour l'année 2024. Pour les acheteurs ayant réalisé plus de 100 000 euros de transactions en 2024, une ristourne est elle aussi réévaluée pour atteindre 0,064 % (HT) sur leur chiffre d'affaires.

Investissements à poursuivre

Si les chiffres sont donc positifs, Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome analyse la situation : *« la conjoncture favorable a permis de dégager des prix. Mais, quid de demain ? En effet, les conséquences des maladies vectorielles nous font penser qu'il y a aura une baisse conséquente des apports d'ici l'automne. La question du « comment y faire face ? » reste floue, mais à mon sens, pour maintenir l'outil Sicafome, il faudra que tous s'engagent comme auparavant. Face au recul du nombre de vêlages pour la campagne, les interrogations sont nombreuses, mais je reste persuadé que nous trouverons des solutions comme nous avons toujours su le faire, à l'image de ce que nous avons réalisé avec des investissements pertinents »*. Pour ces derniers, ceux de l'exercice, 2024 ont été rappelés, avec la mise en place du pont-bascule, celle du couloir de contention (pour réaliser les prises de sang nécessaires face aux deux sérotypes de FCO), celui de l'agitateur de station, l'installation de la climatisation dans les bureaux administratifs, la mise en place de brise-vent ou encore l'investissement dans la société



L'assemblée générale de la Sicafome s'est tenue le 22 mai.

Chloé Monget

// JOURNÉES NATIONALES DE L'AGRICULTURE

21 89 Des rendez-vous dans l'Yonne et en Côte-d'Or

Jusqu'au 9 juin, les Journées nationales de l'agriculture reviennent pour leur 5e édition, avec une ambition renouvelée : renforcer le lien entre les Françaises et les Français et le monde agricole, en valorisant ses métiers, les savoir-faire de ses filières et ses contributions essentielles à notre quotidien. Tour d'horizon des rendez-vous prévus en Côte-d'Or et dans l'Yonne.



Les Journées nationales de l'agriculture, c'est partout en France jusqu'au 9 juin.

Portées par #agridemain et la Make.org Foundation, avec le parrainage du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, les Journées nationales de l'agriculture (JNAgri 2025) se tiennent du 6 au 9 juin partout en France. Elles invitent à mieux comprendre les enjeux du secteur pour mieux mesurer l'impact de nos choix de consommation. Animations pédagogiques, dégustations, conférences, visites d'exploitations, rencontres avec les professionnels… Plus de 1 700 événements sont attendus dans toute la France. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC), 51 rendez-vous sont programmés pour découvrir autrement ce qui se joue dans les champs, les fermes, nos assiettes… et pour notre avenir commun. Voici une sélection des évènements prévus dans ce cadre en Côte-d'Or, et dans l'Yonne :

• **En Côte-d'Or, à Montagny-lès-Beaune, samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 juin :** La Maison Veuve Ambal invite le public à découvrir les coulisses de l'élaboration de ses crémants à travers une visite guidée immersive. Entre caves de vieillissement, robots, automates et projections grand format, les visiteurs plongeront dans l'univers de la méthode traditionnelle. La visite s'achèvera sur une dégustation commentée de trois cuvées, adaptée à tous les âges. Payant : 10 €/adulte – 6 € pour les 12-18 ans – Gratuit pour les moins de 12 ans Sur inscription : 03 80 25 90 81.

• **En Côte-d'Or, à Santenay, samedi 7 juin :** Le domaine du château Philippe le Hardi accueille les visiteurs pour une journée de découvertes œnologiques dans un cadre prestigieux. Une dizaine de cuvées seront proposées à la dégustation, tandis que des visites guidées de la cuverie et des caves seront organisées toutes les deux heures. Le domaine, certifié en viticulture responsable, s'étend sur près de 100 hectares de la côte de Nuits à la côte Châlonnaise.
Sur inscription : contact@philippelehardi.com Renseignements : 03 80 20 61 87

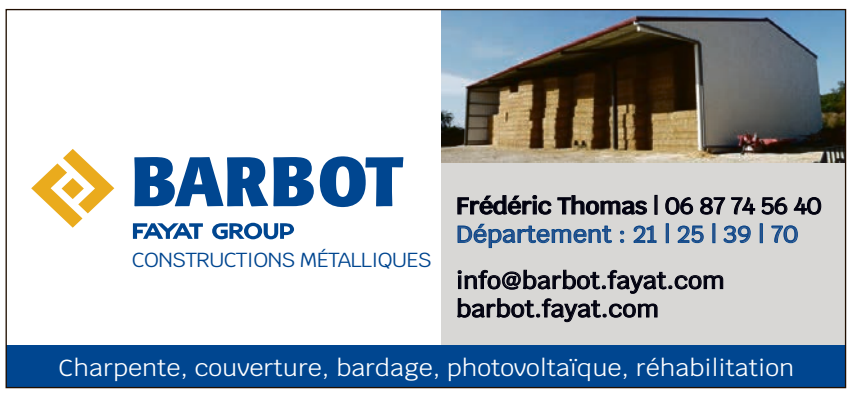
• **Dans l'Yonne, à Fulvy, dimanche 8 juin :** portes-ouvertes et marché de producteurs à la fromagerie du Clocher. La fromagerie ouvre ses portes pour une journée conviviale dédiée aux savoir-faire locaux. Les visiteurs pourront découvrir les étapes de fabrication du fromage, rencontrer des producteurs de la région lors d'un marché en plein air, déguster leurs produits et profiter d'un moment d'échange et de découverte. Un vide-grenier aura également lieu dans le village, avec restauration sur place.
Renseignements : 06 67 92 52 23

• **Dans l'Yonne, à Bernouil, dimanche 8 juin :** portes-ouvertes de la ferme Le P'tit Chèvre. Elle ouvre ses portes pour une journée conviviale. Les visiteurs pourront découvrir l'élevage, assister à la traite en fin de journée et visiter le marché de producteurs locaux. Une occasion idéale pour rencontrer les professionnels et déguster des produits du terroir. Il sera possible de partager un repas le midi sur réservation.
Sur inscription pour le repas du midi / renseignements : 06 11 71 45 31

• **Dans l'Yonne, à Pimelles, samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 juin :** La ferme familiale de la grange aux moines, installée depuis plus de 50 ans à Pimelles, ouvre ses portes pour faire découvrir ses spécialités issues du cassis bio. Plantée en 2015, la culture, de son petit fruit à ses feuilles et bourgeons, est transformée sous diverses formes : sirops, gelées, purées, tisanes, vinaigre ou encore poivre. Une dégustation originale des produits maison, sous forme d'amuse-bouche, sera proposée. Le public pourra rencontrer les producteurs, visiter l'exploitation et se promener dans les allées de la plantation pour en apprendre davantage sur cette culture. Un quiz sensoriel viendra rythmer la visite et offrira la possibilité de remporter un souvenir gourmand.
Renseignements : 03 86 75 23 41 ou 06 98 52 03 73.

• **Dans l'Yonne, à Armeau, lundi 9 juin :** Les escargots d'Armeau proposeront une visite immersive de leur exploitation hélicicole. Les participants découvriront les spécificités de l'élevage de ces gastéropodes dans un cadre pédagogique. Une dégustation sera proposée en option pour les curieux gourmands. Cette animation originale offrira un regard concret sur une production locale souvent méconnue.
Réservé aux plus de 10 ans. Payant : option dégustation 5 €/personne.

Berty Robert



// RURALITÉ

89

Secourir dès le plus jeune âge

Ce lundi 26 mai, Groupama et les sapeurs pompiers de l'Yonne sont intervenus pour former des collégiens aux premiers secours.

« En réalisant cette formation, vous pouvez sauver un camarade ou un membre de votre famille », déclare Carle Didron, formateur en secourisme devant une classe de troisième du collège Paul Bert à Auxerre. C'est devant une quinzaine d'élèves de troisième que Gilles Roguier, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, et son équipe interviennent, dans un premier temps avec une part d'échanges et dans un second temps par de la pratique. *« Le premier temps est crucial pour voir si les jeunes sont attentifs, s'ils osent prendre la parole. Lorsqu'ils se mettent en situation en binôme, l'objectif n'est pas de les mettre en position d'échec, nous évitons, parce qu'ils ont peur du regard des autres. Donc nous, déjà, nous sommes formés en amont pour s'adresser à ce public-là et ensuite nous essayons de nous adapter face au groupe que nous avons »*, affirme le président de l'Union Départementale.

Sensibiliser aux gestes du quotidien

« Le plus important c'est qu'ils aient les informations pour agir auprès de leurs proches », ajoute-t-il, aux côtés de Ludovic Damé, directeur de Groupama Paris Val de Loire. *« Nous avons l'objectif que sur cinq ans, nous puissions former 200 000 personnes, mais il faut également que l'on ait le public. Cette formation est accessible à tous, à partir de 10 ans. C'est important pour nous que le plus de personnes possible soit formées »*, manifeste Ludovic Damé. Cette demi-journée d'intervention dure deux heures et intervient dans la formation du PSC1. C'est avec engagement que Ludovic Damé de Groupama, David Étienne, le proviseur du collège Paul Bert d'Auxerre et Gilles Roguier, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Yonne, se mettent en retrait pour écouter le début de l'intervention. *« Sur une plaie avec un corps étranger, il n'y a pas hémorragie, il faut donc faire un garrot ! Mais le plus important, c'est que vous devez vous protéger en amont pour pouvoir venir en aide à la personne en détresse »*, poursuit Carle Didron, en ce début d'après-midi du lundi 26 mai.

Charlotte Sauvignac



Dans le gymnase du collège Paul Bert, avec Groupama, les élèves de troisième du collège, les sapeurs pompiers ainsi que le proviseur.

// BPREA

89

Zoom sur la session qui s'achève

En cette fin du mois de mai, les épreuves tombent pour les étudiants du BPREA du CFPPA de l'Yonne. Retour sur un diplôme certifiant pour s'installer.

La période du mois de mai sonne la fin des cours et le début des épreuves. Le CFPPA de l'Yonne accueille chaque année une quinzaine d'adultes pour préparer le Brevet professionnel de responsabilité de l'exploitation agricole (BPREA). Une formation accessible aux porteurs de projet dans les domaines de l'élevage, des grandes cultures, du maraîchage, des plantes aromatiques et médicinales et de la viticulture. Cette année, le BPREA accueille une nouvelle branche : l'arboriculture, au cours de deux semaines de cours. Dans la salle d'examen, ce vendredi 23 mai, une dizaine d'élèves terminent leur épreuve. Parmi eux, Kevin, 33 ans, en reconversion professionnelle dans le secteur viticole. *« Je suis là pour reprendre le domaine viticole de mes parents situé à Béru. La reprise se fera dans trois ou quatre ans »*, témoigne-t-il. Pour lui, La formation n'a pas entièrement répondu à ses attentes. *« Je pensais que cette formation était spécialisée dans le secteur viticole. Au final, c'était plus pour les grandes cultures. Je sais qu'il faut contenter tout le monde, mais c'était un peu frustrant »*, manifeste Kevin. Tandis que pour Laura, 32 ans, également en reconversion professionnelle, cette formation est une opportunité pour la reprise du domaine familiale. *« Cette formation m'a appris énormément, c'est plus centré sur la gestion d'entreprise. Nous sommes dans une formation adulte, ce qui est super, parce qu'il y a tous les âges. Côté mixité, c'est vraiment égal, j'étais d'ailleurs étonnée de voir autant de filles. La grosse richesse, c'est vraiment l'interaction entre chaque personne, même avec les profs en dehors des cours »*, ajoute-t-elle. Anciennement salariée dans le tertiaire, Laura a choisi de revenir vers ses racines familiales. *« Je me suis aperçue que n'étant plus de la région, j'aurai un héritage dont je ne saurai pas quoi faire et je me suis aperçue que ça avait beaucoup de sens. L'année prochaine, ce sera mon frère qui fera la même formation »*, déclare-t-elle.

Voir l'avenir plus sereinement

Du côté de l'élevage, le constat est différent. *« Cette formation a répondu à mes attentes, car je voulais vraiment être à l'aise avec la comptabilité et la législation. J'ai vu tous ces aspects-là »*, atteste Marie, 38 ans, éleveuse de bovins allaitants du sud de la Seine-et-Marne. *« J'ai commencé à faire des démarches et à m'installer en élevage ovin, sous panneaux photovoltaïques donc j'ai des centrales en écopâturage et de l'agrivoltaïsme. C'était dans la prolongation de mon installation. Pour moi c'était tout à fait logique de passer un diplôme agricole. Mon entreprise est déjà lancée, j'ai un petit cheptel de 40 brebis »*, ajoute-t-elle, aux côtés de Chrys, 23 ans, en reprise avec son conjoint d'une ferme familiale. *« Il y a huit ans, j'ai repris la ferme de ses parents. Au début, je n'étais pas du tout sur la ferme, et d'année en année, j'ai commencé à m'y intéresser et c'est vrai que ça a fait sens. Nous sommes en polyculture biologique, avec un élevage conventionnel en bovin allaitant, à Toucy en Puisaye »*, se présente-t-il. En rangeant ses affaires, Chrys termine sur une note mitigée. *« Par rapport à ce que je fais, c'est dans mes attentes. Mais lorsque je vois mes collègues, je me rends compte que c'est trop centré sur la culture et l'élevage, et on a beaucoup de théorie et pas assez de pratique. Le groupe fait beaucoup aussi, on avait un bon groupe cette année. Il y avait du bio, du conventionnel, de l'élevage, de la vigne »*, conclut-il, en partant déjeuner avec ses camarades.

Charlotte Sauvignac



BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Cédric HIBLOT | 06 07 63 19 75
Départ.: 10 | 51 | 52 | 54 | 55 | 57 | 67 | 77 | 89

info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

// DISTINCTION

58

Éric Dulat obtient le «Coup de cœur» du jury



Éric Dulat a remporté le « Coup de cœur du jury » lors de la remise des prix « RSE de la Boucherie artisanale ».

Dans le cadre de l'Assemblée générale de la Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs, du 18 et 19 mai au Puy-du-Fou, Éric Dulat, artisan boucher à Nevers, a reçu le prix *« Coup de cœur du jury »*, lors de la remise des prix *« RSE de la Boucherie Artisanale »*. À travers ce dernier, c'est l'engagement d'Éric Dulat en faveur du développement durable, du respect de l'environnement et de la responsabilité sociale qui est récompensé. Éric Dulat précise : *« Nous sommes fiers avec mon équipe d'avoir initié cette démarche, et bien que nous ayons déjà parcouru un long chemin, il reste encore beaucoup à accomplir »*.

Pour rappel, Éric Dulat a signé une charte de collaboration avec les éleveurs garantissant des pratiques durables.

D'après communiqué

// VIGNE

Aux vingt ans du Domaine Clotilde Davenne !

Samedi 31 mai, Clotilde Davenne a fêté les vingt ans de son domaine en organisant plusieurs activités pour petits et grands. Retour sur l'histoire du domaine.

Originaire de la Nièvre, Clotilde Davenne est attirée depuis toute petite par les saveurs et odeurs du jardin de sa mère. Ce qui l'a conduit à vouloir devenir nez. *« Mes parents étaient dans l'élevage et j'ai eu envie de faire quelque chose avec mon nez. J'ai rencontré un œnologue dans mon lycée, et là ça m'a subjugué… il parlait si bien des arômes du vin. Je me suis donc renseignée. À l'époque, c'étaient des études courtes, ça se faisait en 3 ans. J'ai donc fait des études d'œnologie, ça m'a lancé »*, se remémore-t-elle.

Une fois diplômée, ses premières expériences débutent dans le Chablisien. *« Je suis arrivée dans le Chablisien il y a pratiquement 40 ans maintenant. Pendant 17 ans, j'ai travaillé pour le domaine Brocard, un peu plus loin. Maintenant c'est un grand domaine. Quand les enfants sont revenus, il a fallu que je fasse un peu de place, parce qu'à cette époque-là, j'étais son bras droit, et puis j'ai décidé de partir pour m'installer »*, témoigne-t-elle. Avant de quitter son poste, Clotilde Davenne avait déjà commencé à s'installer, un peu plus loin. *« J'avais déjà acheté cette maison et planté quelques vignes devant la maison. C'était une façon, pour mon ancien patron, de me faire rester dans le coin. À la base je voulais partir en Champagne. Et finalement, je suis restée, mes racines ont poussé ici. Puis un jour, un copain est venu me proposer de faire un crémant ensemble »*, ajoute-t-elle.

S'installer en hors cadre familial

Pour Clotilde Davenne, le chemin de la vigne n'a pourtant pas été si facile. *« Quand j'ai fait mes études en œnologie, on était 2 filles sur 40. Les filles faisaient souvent de l'œnologie pour faire du laboratoire. Dans certains secteurs bourguignons, les femmes n'allaient pas dans les caves, parce que soi-disant cela faisait tourner le vin. Il y a des copines qui n'ont pas pu faire de stage à cause de ça. J'ai eu de la chance, car j'ai trouvé du travail à Chablis, chez un vigneron assez novateur, qui ne venait pas lui-même du milieu viticole. Il m'a toujours défendu, il m'a toujours mis en avant vis-à-vis des acheteurs pour faire déguster »*, se souvient-elle. Malgré un parcours semé d'embûches, Clotilde Davenne, accueille aujourd'hui des visiteurs pour partager *« la passion du vin »*. C'est donc, en ce samedi 31 mai, que Clotilde Davenne proposait une diversité d'activités, dont une balade guidée dans les vignes, un casino du vin « Vin 4 fun », un tour en E-Mehari des parcelles de grands crus du Chablisien, un jeu des arômes, une dégustation en vertical… ainsi qu'un escape game « La recette du vin d'or ». Cet événement marque les 20 ans du domaine et sera présent toute l'année. *« Le but du jeu c'est de trouver la recette du vin d'or, trouver cinq ingrédients qui vont faire que c'est un vin d'exception. Après l'énigme, pour l'histoire, on emprunte une histoire locale, pour faire réfléchir les participants sur différentes notions, dans le milieu du vin, où sur des faits marquants qui ont eu lieu dans le domaine. L'objectif est de parler de ça, de manière participative et ludique, de tester tout ce qui est olfactif, un peu de réflexion et un peu de calcul »*, conclut Mickaël Ramseyer, concepteur de jeux et ingénieur agronome.



Une équipe d'amateurs de vins dans la cave du domaine Clotilde Davenne, en train de réaliser l'escape game.



Clotilde Davenne devant les premières vignes de son domaine.

« Célébration des 20 ans du Domaine »

Le 20 juin prochain, Clotilde Davenne organise un dîner pour célébrer les 20 ans du domaine, et fait partie d'une série d'événements organisés tout au long de l'année. Pour les 20 ans, Clotilde Davenne a choisi de collaborer avec un chef local, le chef Kullin avec pour objectif de réaliser un accord entre mets & vin. C'est un dîner imaginé pour mettre en valeur les vins du domaine, des vins anciens, qui vont être consommés pour l'occasion. Deux vins différents seront proposés par mets. Le dîner est ouvert à tout le monde avec une participation de 90 euros par personne. L'événement sera organisé à la salle kimmeridgien de Chablis.

Charlotte Sauvignac

Inscritpitons : www.clotildedavenne.fr
Pour vous inscrire

// CONTRACTUALISATION

Un rappel des obligations de la loi Égalim

Interbev BFC rappelle les fondamentaux d'une contractualisation dans le cadre de la loi Égalim.

La loi Égalim 2 a introduit une contractualisation obligatoire pour tous les opérateurs afin de sécuriser le prix payé au producteur tout au long de la chaîne. Un contrat entre le producteur et son premier acheteur est obligatoire, pour une durée d'au moins trois ans. Et par la suite, le prix de la matière première est sanctuarisé et devient non négociable. Quelles sont les mentions obligatoires du contrat ? La première clause obligatoire, c'est le prix. Contrairement aux idées reçues, le prix fixé dans le contrat ne sera pas fixe pendant les trois ans. Au contraire, les parties peuvent choisir de fixer un prix qui évoluera selon différents indicateurs. Par exemple : à 50 % selon les cotations du marché, à 30 % selon les coûts de production, et à 20 % selon un indicateur de qualité (respect de cahier des charges…). Un tunnel de prix maximal et minimal peut être proposé afin de garantir que le prix ne devienne trop excessif pour l'acheteur ni trop bas pour le vendeur notamment pour couvrir ses coûts de producteur. Le contrat doit aussi mentionner une clause de quantité et de qualité. Vous pouvez évaluer votre volume de production selon les ventes des années passées (éleveurs en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), vous pouvez retrouver ces données sur votre compte éleveur sur le site https://interbev-bfc.normabev.fr). Enfin, le contrat doit préciser les modalités de collecte, la durée du contrat (3 ans minimum), ainsi que des règles en cas de force majeure. Pour les éleveurs coopérateurs, les règlements intérieurs des coopératives ont été mis à jour afin de répondre aux obligations de la contractualisation. Pour vous aider dans cette contractualisation, Interbev propose des modèles de contrats et des outils à la contractualisation consultables sur le site https://www.interbev.fr/contractualisation/les-outils-de-la-contractualisation/ .

Interbev BFC

Vous pouvez aussi contacter Interbev BFC : 06 40 19 60 25 ou 06 87 96 23 94 – contact@interbev-bourgognefranchecomte.fr



// PRATIQUE

21

Il suffisait d'y penser

Le Côte-d'orien Romain Bertrand s'est hissé à la seconde place du concours « Trucs et astuces » proposé par la Chambre régionale d'agriculture.

Le tout premier concours *« Trucs et astuces »* de la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté a livré son verdict le 27 mai à Jalogny, en Saône-et-Loire. Un Côte-d'orien figure dans le palmarès en la personne de Romain Bertrand, éleveur entre Pouilly-en-Auxois et Saulieu, qui se hisse à la seconde place du classement avec la création d'un dérouleur de fil barbelé pour quad. *« J'ai pris la décision de m'inscrire après avoir vu passer l'annonce dans Terres de Bourgogne. J'aime bricoler, découvrir ce que font les autres et faire découvrir ce que je fais, alors je me suis lancé. Dans nos métiers, une petite bricole de rien du tout peut nous faire gagner beaucoup de temps, du confort et quelque part, nous changer la vie ! »*, confie le Côte-d'orien que nous avions rencontré onze ans plus tôt pour un article déjà dédié à ses inventions.



L'éleveur de Marcilly-Ogny a créé un dérouleur de fil barbelé pour ses quads.

Rien dans le commerce

Avec sa multitude de *« trucs et astuces »* mis en place sur sa ferme, l'éleveur d'ovins et de bovins n'avait que l'embarras du choix pour renseigner sa candidature : il a finalement choisi de présenter une création datant de 2017 avec un dérouleur de fil barbelé dédié à ses quads. *« Alors oui, tout d'abord, le quad est omniprésent sur notre ferme, nous faisons bien 7 000 km par an avec nos trois véhicules. Nous y voyons beaucoup d'intérêts, sachant que nous n'avons pas de 4 x 4 »*, présente Romain Bertrand. Avant cette année 2017, la pose de fils barbelés était très fastidieuse : *« il fallait être impérativement deux, porter les bobines de 12 kg sur parfois de longues distances, avec beaucoup de protection à prendre car la peau n'aime pas beaucoup les barbelés… Il existe bien des dérouleurs à installer derrière les tracteurs mais sur des terrains humides et pentus, nous préférons évoluer en quad. Je n'ai jamais trouvé un produit adapté dans le commerce, alors mon père et moi avons réfléchi »*.

Rien de plus simple

Deux heures dans l'atelier auront suffi pour concevoir un dispositif très efficace : *« ce dérouleur est on ne peut plus simple… Nous avons une tôle avec un tube soudé dessus, le tout est fixé sur la boule d'attelage du quad. Si l'intérieur de la bobine de barbelé est en plastique, tout va bien. Si ce n'est pas le cas, nous insérons un tube supplémentaire pour que tout se déroule sans encombre jusqu'au dernier centimètre. Nos trois quads sont de la même marque, ce dérouleur peut donc être installé partout »*. Cette fabrication n'a rien coûté si ce n'est cinq baguettes de soudure et un peu d'électricité pour la soudure : *« nous avons utilisé de la ferraille de récupération. Et même si ce n'était pas le cas, le tout n'aurait pas dépassé les 50 euros. C'est bien peu par rapport à tous les ennuis et la fatigue qui ont désormais disparu »*. Ravi d'avoir rencontré d'autres participants de la région à cette finale du 27 mai, Romain Bertrand envisage d'ores et déjà de participer à l'édition 2026 : *« ce concours est bien sympa et met en avant, comme son nom l'indique, des petits trucs et astuces qui peuvent être très intéressants à mettre en place sur nos exploitations respectives. Dans la même logique, mon père et moi participons chaque année aux journées bâtiments de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, il y a toujours de bonnes idées à prendre à droite et à gauche, sans devoir dépenser beaucoup d'argent »*.

AG

// GAEC DE CHICHERY

89

Un des premiers Gaec de France ouvre ses portes

À l'occasion des 60 ans du Gaec de Chichery, les six associés ont souhaité proposer une journée portes ouvertes le 14 juin prochain.

« Nous proposons un marché de producteurs, avec des gens que l'on connaît. Soit parce qu'ils sont proches géographiquement, soit parce que ce sont des amis. L'objectif c'est qu'il n'y ait pas trois fois le même produit, nous voulions diversifier les produits locaux », confie Julien Thominet, associé du Gaec de Chichery. Ce sont donc 19 producteurs locaux qui ont été invités à promouvoir leurs produits au cours de cette journée : le Gaec Desmoutiers-Breton, EARL Val d'Ouré, les Cerfs de Bourgogne, les escargots d'Armeau, le domaine Mauperthuis, EARL Nevers, les biscuits paysans, la Maison Manlene, la Fontaine aux couturières, les fermes du Ravillon, la micro-brasserie Grand Duc, l'atelier Lavande, l'huilerie des Fouets, Artisan'Othe, la fermière de Chichery, les brebis du Cinto, Paillis Miscanthuis, les Cerises de l'Yonne et André Thireau, qui réalise du commerce équitable.

Pour fêter les 60 ans du Gaec, les six associés, Thomas Vanlauwe, Romain Pichon, Dominique Gouleau, Julien Thominet, Mathieu Stroebel et Thierry Castelleta ont décidé de faire du neuf avec du vieux. *« Nous avons également un atelier où de la farine est fabriquée sur place par une association de collectionneurs de vieux tracteurs de Sens. Les visiteurs pourront repartir avec leur sachet de farine. Dans un second temps, il y a également une exposition de tracteurs anciens, de motos anciennes. L'objectif c'est de montrer de la vieille mécanique, parce que dans le monde agricole, on est un peu attachés à ça »*, confie Mathieu Stroebel, associé du Gaec de Chichery.

Agriculteurs en polyculture élevage, les six associés ont également pour ambition de valoriser leurs produits. *« C'est pour réaliser une journée d'animation, promouvoir notre métier, faire connaître ce qu'on produit, on va également exposer un ballot de chanvre qui sort du champ, et la chanvrière va exposer ce qui sort de l'usine, un moyen pour les clients de voir les étapes de la transformation »*, détaille-t-il, avant d'ajouter un élément sur leur deuxième casquette d'éleveur. *« Sur notre deuxième site, nous allons proposer des visites de notre exploitation laitière, et nos partenaires vont exposer du machinisme récent pour les grandes cultures et spécifique à la traite. Nous laissons la possibilité au grand public d'assister à la traite à partir de 16 h 45 »*, exprime Mathieu Stroebel. Entre midi et deux, les six agriculteurs ont mis à disposition une restauration rapide pour laisser la possibilité au public de se restaurer.



De gauche à droite : Thomas Vanlauwe, Dominique Gouleau, Julien Thominet, Mathieu Stroebel et Romain Pichon, les cinq associés du GAEC de Chichery.

« Une opportunité de s'installer »

Cette journée portes ouvertes, plus qu'une simple fête, permet de montrer les avantages d'un Gaec en agriculture. Thomas Vanlauwe, dernier arrivé dans le groupe, peut enfin souffler. *« Cela change la vie, avant j'étais tout seul sur mon exploitation, et j'étais un peu sous l'eau. Depuis que j'ai rejoint le Gaec, on mutualise tout. Cela permet de nous relayer le week-end et donc de nous libérer du temps pour notre vie personnelle. J'arrivais au bout d'un système. Travailler seul, avec autant de charge, c'était trop dur »*, confie-t-il, entouré par les cinq autres associés.

Deux d'entre eux, Romain Pichon et Thierry Castelleta sont issus d'anciennes générations d'agriculteurs du Gaec et ont donc repris l'exploitation en tant qu'associés. Une structure existante depuis les années soixante et qui fait partie des plus anciennes de France. L'histoire de la structure fera d'ailleurs l'objet d'une exposition lors de cette journée.

Quant aux autres, Dominique Gouleau, Julien Thominet, Mathieu Stroebel et Thomas Vanlauwe, c'est une première. *« J'ai travaillé par-ci par-là, et j'ai décidé de rejoindre le Gaec. Cela fait du bien de rejoindre une structure comme celle-là, avec une ouverture d'esprit, on peut proposer des choses qui changent et en discuter. C'est également l'assurance d'arriver dans une entreprise qui fonctionne déjà, avec des gens venus d'ailleurs, c'est enrichissant »*, témoigne Mathieu Stroebel.

Six associés impliqués dans l'instant présent et également dans l'avenir du Gaec. *« Pour les nouvelles générations, on essaie de prendre régulièrement des jeunes, en stage ou en alternance, pour leur montrer les bienfaits de cette structure »*, conclut Julien Thominet.

Charlotte Sauvignac

// PRÉDATION ET DÉGÂTS DE GIBIER

Faune sauvage : le point en BFC

Une commission Faune sauvage s'est tenue le 23 mai à Bretenière, en Côte-d'Or, en présence de représentants de la FNSEA. L'occasion de faire le point sur les sujets récurrents du loup et des dégâts de sangliers.

La commission Faune sauvage qui a eu lieu le 23 mai à Bretenière, en Côte-d'Or s'est tenue en présence de Grégory Nivelle, président de la commission Faune sauvage à la FNSEA, Laurent Woltz, chef de service chargé du dossier Chasse à la FNSEA et Paul Salabelle, juriste chargé des prédateurs à la FNSEA. Cette journée était organisée par Guy Scalabrino et Thierry Besançon, les représentants de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté (BFC) pour la commission Faune sauvage de la FNSEA. Cette journée de travail était composée de trois temps forts : un point sur les dégâts de sangliers, un autre sur les prédateurs et en particulier le loup, puis l'après-midi des échanges étaient prévus avec des représentants des DDT pour identifier les difficultés rencontrées et les méthodes efficaces de régulation pour une meilleure gestion des sangliers et des prédateurs.

Évaluation du protocole d'accord entre la FNC, le gouvernement et les agriculteurs

Plus de deux ans après la mise en place de ce nouveau protocole, il est important de pouvoir évaluer les outils mis en place pour réguler les populations de sangliers. Force est de constater que tous les départements n'ont pas les mêmes résultats et que les outils mis à disposition pour réguler les sangliers sont mobilisés de manière différente en fonction de chaque territoire. Dans le cadre d'un suivi national de ce protocole, il est nécessaire d'avoir des données précises sur ces différents dispositifs. Cette première rencontre a permis de faire une évaluation qui sera suivie par un travail plus précis. En effet, parmi les outils disponibles, les chevrotines ne sont jamais utilisées et le piégeage rarement. D'autres dispositifs sont utilisés par une partie des départements, comme le tir en cours de récolte, le tir de nuit ou l'extension des périodes de chasse. Enfin, l'agrainage reste pratiqué dans tous les départements. Les outils permettent de contenir l'évolution des dégâts comme dans le Jura, en Haute-Saône, en Saône-et-Loire et dans le Doubs. Par contre, ils sont insuffisants, ou mal mobilisés, pour faire baisser les dégâts en Côte-d'Or, dans la Nièvre, l'Yonne et le Territoire de Belfort. Une bonne concertation avec les chasseurs permet de faire des progrès dans ce domaine, notamment dans le Doubs et le Jura. *« Il est important de pouvoir faire une évaluation précise des actions réalisées dans chaque département »* indiquait Thierry Besançon.



Dégâts de sangliers sur les cultures (ici en Côte-d'Or) et prédation du loup sont les deux gros dossiers abordés lors de cette commission Faune sauvage.

Défendre efficacement les élevages face aux attaques de loups

Par rapport au loup, la situation est très différente suivant les départements avec une présence avérée pour le Doubs, le Jura, la Saône-et-Loire, la Nièvre et l'Yonne. Dans les autres départements, il est plus en front de colonisation avec des présences ponctuelles et des attaques pour la Côte-d'Or, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort. Sur ce sujet, les échanges de pratiques sont très importants et permettent d'anticiper les situations pour éviter de fragiliser les exploitations qui pourraient subir ces attaques. Le témoignage de Guy Scalabrino qui a retracé les initiatives prises dans son département, le Doubs, a été très utile : *« Nous nous sommes engagés dans une démarche expérimentale pour trouver des réponses opérationnelles aux attaques de loups que subissaient de plus en plus d'éleveurs de notre département. Considérant que nous étions dans une zone difficilement protégeable avec des systèmes agricoles bien spécifiques, nous avons réalisé une étude technico-économique démontrant ces difficultés. Cette expérimentation prévue de 2024 à 2029 concerne 17 communes et plus d'une centaine d'exploitations agricoles. Sur ces zones jugées non protégeables, il est possible d'avoir recours aux tirs de défense simple contre les loups. Dans ce cadre, les agriculteurs se sont engagés à tester des mesures de protection qui ont démontré leur peu d'efficacité. Des tirs de prélèvements ont été accordés pour limiter les attaques et cinq loups ont été abattus. Suite à ces prélèvements les associations ont déposé des recours contre les décisions du préfet du Doubs. Pour sécuriser cette démarche, le législateur vient de prendre un arrêté interministériel, précisant les modalités de mise en œuvre des procédures dans ces zones difficilement protégeables. Sur ces territoires, les tirs de défense, de prélèvement, peuvent être autorisés sans que les troupeaux bénéficient de mesures de protection. Par contre, les agriculteurs devront avoir engagé des démarches de réduction de vulnérabilité qu'il reste encore à définir »*. Après cette présentation, les différents départements ont complété les propos avec Alexandre Saulnier (Chambre régionale d'agriculture) qui précisait : *« en Saône-et-Loire, il y a cinq loups vraiment installés. Les coûts des dégâts sont très élevés sans compter le stress des éleveurs. Il y a un travail en concertation avec les services de l'État pour définir des zones non protégeables à l'échelle des exploitations. Les indemnisations ont été revues pour tenir compte de la valeur génétique des troupeaux ». « Dans le Jura,* indiquait Gilles Tonnerre, *un seul loup a été prélevé. Il y a de nombreuses difficultés à prendre en compte l'ensemble des pertes. »* Pour Olivier Laporte, de la Nièvre : *« le constat est alarmant, on est passé d'une trentaine d'attaques à près d'une centaine. Avec les règles trop complexes, les louvetiers hésitent à tirer. Tous les dégâts ne sont pas comptabilisés et lors du remboursement on n'a pas le détail des pertes prises en charge »*. Pour conclure sur ce chapitre, Grégory Nivelle a rappelé les avancées obtenues : *« la révision de la convention de Berne a permis de modifier le statut de protection du loup. Il est passé de strictement protégé à espèces de faune protégées. Il ne faut pas oublier les modifications de la directive Habitats de l'Union européenne qui s'alignera sur la nouvelle rédaction de la convention de Berne »*.

Un travail de concertation avec les DDT

L'après-midi, les représentants de la DDT du Doubs, de l'Yonne et de la Côte-d'Or étaient présents. Les professionnels ont regretté l'absence des autres départements pour ces échanges qui permettent d'avoir une bonne vision des différentes approches. Force est de constater que les pratiques, sont très différentes suivant les départements, avec une pression plus ou moins forte des chasseurs sur ces sujets sensibles.

FRSEA BFC

// MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Des élections dominées par JA et FNSEA

Les électeurs de la Caisse régionale MSA de Bourgogne ont voté pour leurs 532 délégués qui les représenteront durant les cinq prochaines années au sein des différentes instances de gouvernance de la caisse.



Le taux de participation pour ces élections MSA est d'un peu plus de 18 %.

Les 532 délégués bénévoles de la MSA Bourgogne ont été élus par 14 484 électeurs sur 99 circonscriptions et vont pouvoir commencer leurs actions sur les territoires au plus près des populations rurales et agricoles, salariés et exploitants. Le nombre de candidats pour chacun des trois collèges est le suivant :
- collège Exploitants : 210 candidats ;
- collège Salariés : 246 candidats ;
- collège Employeurs de main-d'œuvre : 76 candidats.

Le processus électoral se poursuit, avec l'élection du conseil d'administration de la MSA Bourgogne lors de son assemblée générale du 19 juin. Puis le conseil d'administration de la CCMSA sera installé à l'issue de son assemblée générale élective le 11 septembre.

Les engagements et ambitions de la MSA pour la nouvelle mandature : le plan stratégique MSA 2030. Le plan MSA 2030 voté l'année dernière porte les ambitions du régime agricole sur le champ de la protection sociale mais aussi du monde agricole et rural qui sont ses deux piliers fondamentaux. Ce plan stratégique permettra d'adapter l'institution aux besoins exprimés par les ressortissants du régime agricole qu'ils soient salariés, non-salariées, actifs ou inactifs, de développer notre offre de services, d'en améliorer la qualité, et de répondre aux enjeux du monde agricole.

Taux de participation en recul

Sur le plan national, lors de ces élections MSA, Jeunes Agriculteurs et la FNSEA ont largement dominé l'élection des délégués cantonaux. 62,2 % des 7 419 élus exploitants et employeurs étaient clairement affichés sous la bannière JA et FNSEA. Score auquel il faut ajouter une part des 32,5 % des élus sous candidatures individuelles. La Coordination Rurale totalise 2,9 % des élus, la Confédération Paysanne 2,2 % et le Modef 0,2 %. L'élection a mobilisé 437 673 assurés, soit 18,05 % des électeurs tous collèges confondus. Ce taux de participation, en recul de 8 points par rapport à l'élection précédente, reste toutefois élevé par rapport aux autres élections professionnelles. Il traduit également la difficulté d'organiser deux rendez-vous électoraux agricoles d'importance en l'espace d'un semestre (élections Chambres en janvier et élections MSA en mai).

D'après communiqué

ÉLEVAGE

// VISITE DE FERME

Impulsion collective

Le 22 mai, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec l'Association des Moutonniers nivernais (AMN 58), proposait une visite d'exploitation à Mont-et-Marré.

C'est au Gaec Larivé (Mont-et-Marré) que la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), en partenariat avec l'Association des Moutonniers Nivernais (AMN 58) nouvellement relancée, organisait une demi-journée de visite.
Afin d'introduire les échanges, Jean-Marc Bertrand, polyculteur-éleveur à Sainte-Colombe-des-Bois et élu à la CA 58, détaille : *« Merci d'être venus aussi nombreux, car cela prouve que les moutonniers Nivernais ont une envie de se retrouver et un futur à partager. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes trop isolés dans nos exploitations respectives et que des moments de discussions entre professionnels sont indispensables pour partager nos techniques d'élevages mais aussi nos difficultés si nous en avons. Pour la Chambre d'agriculture, cette rencontre permettra de cibler vos besoins et attentes afin que nous ajustions notre offre et accompagnement en fonction. Le tout est dans l'optique d'être le plus pertinent possible en étant au plus près du terrain et donc de vous, le tout en vue de redynamiser la filière, car je suis persuadé, et je pense que vous aussi, qu'elle a un bel avenir devant elle »*.
Solenn Bourdon, présidente de l'AMN 58 rebondit : *« Votre affluence prouve votre désir de travailler collectivement afin de pérenniser nos activités ; c'est très appréciable »*.

Myriades d'idées

Avec une vingtaine d'exploitants venus de tout le département, la matinée se poursuivit avec l'intervention de Christophe Rainon, conseiller ovin à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, qui mit en lumière les deux grandes étapes de la matinée avec la première dédiée à la présentation et visite de l'exploitation, détaillée par Sébastien Larivé, et la seconde dédiée aux prochaines formations ou rencontres à organiser. Christophe Rainon annonça les prochaines formations, concernant les chiens de conduite et de protection mais aussi *« Aborder sereinement ses agnelages »* en novembre ou encore une journée d'utilisation d'un logiciel de gestion de troupeaux dont la date est encore à définir. Dans la même optique d'exposer les prochains rendez-vous possibles, il proposa la visite de la ferme expérimentale du Ciirpo (87), de l'Inrae de la Sapinière (18) site de création de la Romane, ainsi que de la visite du pôle Ovins à Charolles (71) en 2026 à l'occasion de ses 20 ans. En plus, des réunions *« bout d'auge »* sur le tri des agnelles de renouvellement, sur l'alimentation des agneaux en bergerie ou sur les résultats technico-économiques furent évoquées. Avec des échanges nourris entre les participants autour notamment du choix du Gaec Larivé d'avoir une conduite d'agnelages étalée sur quatre périodes (Texel, Île-de-France et Romane), les discussions se sont tournées vers la prédation, et les conséquences pour un tel système ; article à retrouver dans un prochain numéro.



Une vingtaine d'éleveurs étaient présents pour la rencontre du 22 mai à Mont-et-Marré.

Chloé Monget

Renseignements : asso.amn58@gmail.com ou au 06 58 96 39 36 (Solenn Bourdon).

// FCO ET MHE

Une nouvelle instruction précise la gestion des suspicions en 2025

La DGAL a publié une nouvelle instruction pour préciser la gestion des suspicions de FCO et MHE en 2025. Cette note résume les principaux points applicables pour la période qui va du 1er juin au 15 décembre, considérée comme la période de diffusion du virus. Pour plus de détails, on peut se référer à l'instruction (sur le site du ministère ou le site de GDS BFC [1].

• **Une suspicion clinique doit toujours faire l'objet d'une procédure spécifique**
Comme en 2024, pour être prise en charge financièrement par l'État, une suspicion clinique doit s'appuyer sur la présence concomitante d'au moins 2 symptômes (cf. liste dans l'instruction, attention un avortement n'est pas un symptôme actuellement reconnu). Elle doit être déclarée sur un document spécifique rempli par le vétérinaire sanitaire de l'élevage suspect d'être atteint (cf. modèle dans l'instruction). Le vétérinaire sanitaire appelé par l'éleveur réalise un prélèvement sanguin sur tube EDTA pour chaque animal présentant des signes cliniques à concurrence d'un maximum de 3 animaux lors de la même visite pour une espèce et envoie les prélèvements au laboratoire agréé.
Le laboratoire procède à une analyse PCR MHE et à une PCR de groupe pour la FCO, puis recherche les sérotypes 3 et 8 en cas de positivité à l'analyse de groupe. Si ces 2 résultats sont négatifs, le prélèvement est adressé au LNR pour rechercher un éventuel sérotype « exotique » (12 ou 1).
Important : les demandes d'analyses (FCO et MHE) doivent être spécifiées par le vétérinaire sur le document d'accompagnement des prélèvements. Pour les ovins, il appartient au vétérinaire d'apprécier la pertinence d'une recherche MHE.
• **Cas particuliers des avortements : une étude est lancée sur les rates d'avortons**
Malgré de nombreux cas observés sur le terrain et dans d'autres pays, les avortements ne constituent pas encore un signe clinique d'appel reconnu pour la FCO. La DGAL souhaite confirmer avec l'appui de l'ANSES la transmission transplacentaire des sérotypes 3 et 8 ou de la MHE au travers d'une expérimentation menée sur les déclarations des avortements. En cas d'avortements bovins suspectés d'être liés à la FCO ou la MHE, le vétérinaire sanitaire peut prélever la rate de l'avorton et l'adresser au laboratoire en complément des prélèvements réalisés pour la brucellose. Il doit pour cela utiliser et renseigner une fiche spécifique complémentaire (cf. modèle dans l'instruction). Le prélèvement et l'analyse seront pris en charge dans le cadre de cette procédure.
• **Conséquences d'une suspicion clinique positive**
Important : les résultats positifs obtenus hors de la procédure officielle de suspicion (ex : contrôle export, avortements) ne conduisent pas à la reconnaissance officielle d'un foyer.
Si les analyses liées à la suspicion confirment la présence de FCO 3 ou 8, il n'y a pas de conséquences commerciales pour l'élevage, car ces souches sont enzootiques. La positivité de l'élevage sera enregistrée pour suivre l'évolution de la maladie sur le territoire et éventuellement reconnue pour activer des dispositifs d'indemnisation comme le FMSE. Il n'est toutefois pas envisagé actuellement de reconduire ces dispositifs dans un contexte où la protection vaccinale est désormais possible.
Si les analyses confirment la présence de MHE sur le territoire de BFC, encore exempt de foyers de cette maladie, le zonage MHE sera modifié et des règles aux mouvements s'appliqueront sur la nouvelle zone régulée.
Si les analyses révèlent la présence d'un sérotype exotique (12 ou 1), des mesures spécifiques (APDI, restrictions de mouvements, zonage) seront prises pour maîtriser le risque de diffusion à partir du secteur atteint.
En cas de confirmation d'un foyer de FCO 3 ou 8, pendant 90 jours aucune autre visite liée à une suspicion clinique de FCO ne sera prise en charge par l'État, et de même pour la MHE. Une suspicion révélée négative ne conduit pas à cette restriction.
• **La vaccination :**
La vaccination reste volontaire, mais elle est vivement recommandée, car c'est le seul moyen actuel de prévenir les maladies vectorielles comme les FCO ou la MHE.
L'État mettra cet été à disposition des vaccins contre la FCO 8 pour les ovins au travers du réseau des vétérinaires sanitaires. Des vaccins contre le sérotype 1 seront également mis à disposition dans le Sud Ouest.
Les difficultés d'approvisionnement en vaccins sont un vrai frein à la mise en place de la vaccination, mais il faut rappeler aux éleveurs de BFC que les BTV 3 et 8 sont déjà sur notre territoire et qu'ils continueront à se propager en 2025, et que la MHE est à nos portes (Cher). Il est toujours préférable d'organiser un chantier de vaccination en période de paix, même si cela est compliqué, qu'un chantier de soins d'urgence, coûteux, usants et pas toujours efficaces.

GDS et GTV BFC

www.gdsbfc.org

À retenir
La procédure officielle de suspicion FCO/MHE reste globalement la même qu'en 2024. Il est vivement recommandé de l'activer pour toute suspicion clinique afin d'améliorer le suivi de ces maladies et afin de repérer rapidement l'émergence éventuelle d'un sérotype exotique.
Une nouvelle expérimentation sur les avortements permettra de documenter la question de la transmission transplacentaire avec un simple prélèvement de rate de l'avorton complémentaire aux prélèvements brucellose habituels. Là encore, ne pas hésiter à l'utiliser dans le cadre de la surveillance réglementaire des avortements.
La vaccination reste le principal moyen de prévenir ces maladies vectorielles. Il est peu probable que les dispositifs d'indemnisation des pertes mis en place sur 2024 soient reconduits en 2025. Il faut donc que chaque éleveur assume sa protection par la vaccination essentiellement.


BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Benjamin MARTIN | 06 88 74 63 62
Département : 58 | 71
info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com
Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES LAITIERS

Une rentabilité stabilisée

Le bilan 2024 des ateliers bovins lait laisse apparaître une rentabilité stabilisée malgré un contexte climatique difficile.

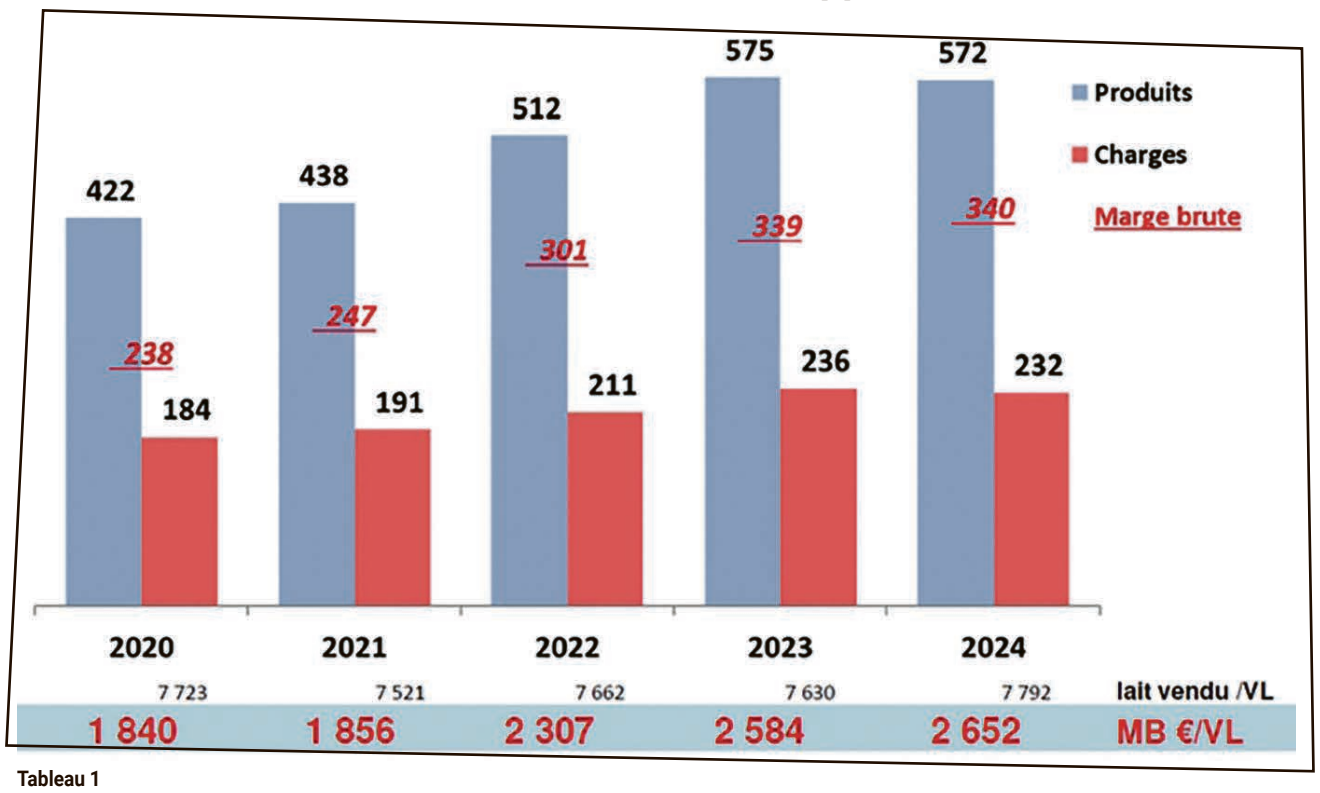


Tableau 1

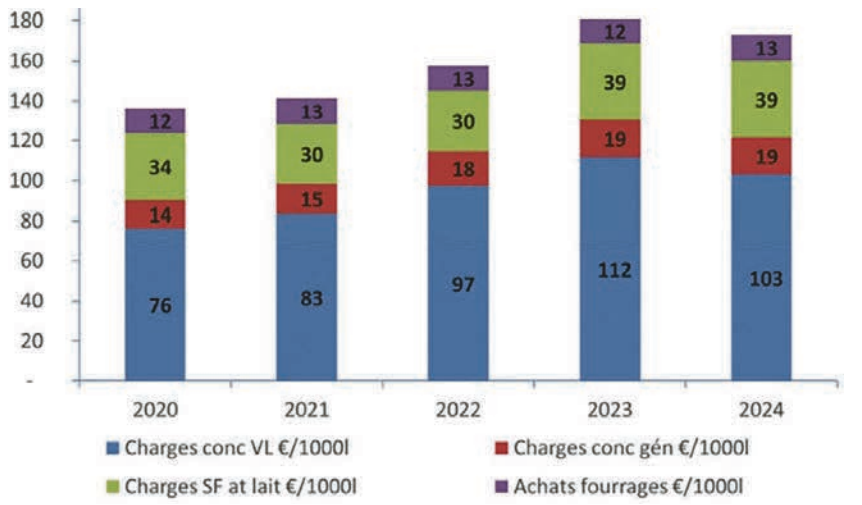


Tableau 2

L'année 2024 a une nouvelle fois mis à l'épreuve les éleveurs laitiers, avec des conditions fourragères extrêmes. Pourtant, les résultats technico-économiques des 170 exploitations suivies par Alysé montrent une certaine résilience du secteur, avec des marges stabilisées et un pilotage technique de plus en plus affûté.

Une marge qui se maintient

La marge brute moyenne par vache laitière s'établit à 2 652 euros/VL, en très légère hausse par rapport à 2023 (+ 68 euros), portée par une augmentation du volume de lait livré (+ 162 l/VL). Toutefois, la marge aux 1 000 litres, quant à elle, reste stable à 340 euros/1 000 l. Le meilleur tiers d'exploitations dégage des marges supérieures à 3 300 euros/VL, grâce à une meilleure productivité par vache et une maîtrise accrue des charges.

Des charges alimentaires en léger repli

Les coûts d'alimentation représentent toujours la part la plus importante des charges variables. En 2024, ils reculent légèrement, grâce à la baisse des prix des concentrés. Le coût moyen des concentrés achetés passe à 429 euros/t, contre 471 euros/t en 2023. Le niveau moyen de complémentation s'établit à 229 g/kg de lait. Si le recours aux fourrages achetés reste contenu (759 kg MS/VL en moyenne), il tend de plus en plus à s'inscrire dans une stratégie choisie et optimisée. Pour certains éleveurs, l'achat ciblé de fourrages permet de sécuriser les stocks, lisser les aléas climatiques ou encore libérer de la surface fourragère, dans une logique de pilotage global du système d'alimentation.

Des produits valorisés

Le prix du lait se maintient autour de 492 euros/1 000 l, en hausse de 2 euros par rapport à 2023. En revanche, la qualité du lait montre des signes de dégradation : le nombre de mois avec des taux cellulaires à la laiterie n'entraînant pas de pénalités chute à 6,9 mois (contre 8,1 en 2023), et la mortalité des veaux comme des vaches augmente. Ces éléments alertent sur la nécessité de renforcer les suivis sanitaires et la gestion du troupeau, surtout dans un contexte à risque de maladies épizootiques (FCO, MHE…).

De meilleures performances

L'étude comparative des exploitations les plus performantes met en évidence les leviers essentiels de rentabilité. En 2024, l'écart de marge brute par vache laitière (MB/VL) entre le tiers supérieur et le tiers inférieur atteint près de 1 400 euros.

Cet écart s'explique à 68 % par le volume de lait vendu par vache, et à 32 % par la marge réalisée aux 1 000 litres. Les élevages les plus rentables se distinguent d'abord par une productivité plus élevée mais également par une maîtrise rigoureuse des charges. Le recours aux concentrés est plus efficace : 216 g/kg de lait contre 234 g/kg dans le tiers inférieur, et les concentrés sont achetés à un coût moindre (406 euros/t vs 452 euros/t). Le pâturage est également mieux valorisé, contribuant à une meilleure autonomie. Enfin, ces exploitations présentent une meilleure qualité du lait, avec plus de mois sans pénalité cellule (9,1 mois vs 3,9 mois), et une meilleure maîtrise des taux de mortalité des animaux.

En résumé, les meilleurs résultats reposent sur une conduite technique rigoureuse, une gestion fine de l'alimentation, et une valorisation optimale du lait et des animaux. La productivité, si elle est accompagnée d'une bonne maîtrise des charges, demeure un moteur puissant de performance économique.

Lisa Delesse, Alysé

// SANITAIRE

21 Le GDS répond à vos questions

Quelles sont les nouvelles conditions BVD pour les mouvements de bovins en Côte-d'Or ?

À partir du 1er juillet 2025, un arrêté préfectoral va entrer en application dans le but de renforcer la protection des élevages sains en BVD. Ce texte a été établi en collaboration avec l'administration, le GDS et les vétérinaires. Actuellement, 98,7 % des élevages du département sont en situation favorable, dans ce cas vous devez vous assurer avant départ que le bovin possède une appellation « BVD – bovin non IPI » ou un résultat virologique négatif. Si votre élevage est voisin de foyer, une analyse dans les 15 jours avant le départ est obligatoire. Si votre élevage possède un résultat positif en BVD lors d'une PCR, renseignez-vous auprès du technicien GDS. Si votre élevage ne respecte pas les conditions de l'arrêté ministériel BVD, la vente est strictement interdite vers tous les types de cheptel. Les bovins reconnus infectés de BVD ne peuvent pas être introduits dans un troupeau ou mélangés à des bovins de statut différent y compris lors du transport ou à destination de tout rassemblement.

GDS

Contact GDS : Marie Chevallier (03 80 68 67 34, marie.chevallier.gds21@reseaugds.com)

Suivez-nous sur notre page Facebook



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

« Il y a de la vie dans nos cultures »

Au lendemain de la formation sur les auxiliaires de culture organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Benoît Leprun, agriculteur, témoigne.

En ce mardi 27 mai, au lendemain de la deuxième session de la formation de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, sur les auxiliaires de culture, Benoît Leprun, coassocié de la SEP de Bord, témoigne de son expérience après quelques années à avoir aménagé ses cultures pour faire revenir la biodiversité. Accompagné par Johanna Villeneuve-Chassier, docteure en entomologie et écologie du paysage, l'agriculteur a conscient du bienfait des « auxiliaires de culture ». *« La première formation date d'il y a 1 an, Johanna nous avait sensibilisés sur les aménagements paysagers qui pouvaient être opportuns, la manière dont il fallait les gérer, les implanter, ainsi que les choses à faire et à ne pas faire et les idées reçues. Pour que l'on comprenne réellement ce qui se passe dans nos cultures, elle nous a parlé de la biologie des auxiliaires, de leur reproduction, de leur présence sur les parcelles et de ce que ça signifie. Ces insectes ne sont pas tout le temps là, ils suivent des vols par le vent, ils viennent à certaines heures et à certaines températures, donc il faut s'approprier tout ça »*, détaille-t-il au lendemain de la deuxième session. Depuis près de 10 ans, Benoît Leprun et ses associés, à travers la SEP de Bord, sont en agriculture de conservation des sols et ont donc pour ambition de réduire le volet chimique pour se concentrer sur la biodiversité. *« Ce sont des insectes, dont je n'avais jamais entendu parler, comme les syrphes, des mouches bénéfiques. Johanna, la docteure, a souhaité nous parler de la chaîne alimentaire : s'il y a des parasites, il y a des parasitoïdes, un nom dont je n'avais jamais entendu parler. Les parasitoïdes, les prédateurs des insectes néfastes seront donc présents. Sauf que nous, avec les insecticides, avec nos pratiques agricoles, on détruit le parasite et le parasitoïde. Il faut trouver l'équilibre entre les deux »*, exprime-t-il.

« L'objectif c'est d'utiliser cette vie pour nous aider »

Avec près de 60 hectares de colza, de blé, d'orge, de tournesol, de chanvre et de maïs, Benoît Leprun a tout de même conscience que l'utilisation de produits chimiques peut avoir un intérêt économique évident. *« Johanna préfère qu'on utilise un peu de pesticides, et que derrière on mette tout en œuvre pour que ça fonctionne. C'est un discours, pour nous, agriculteurs, qui est entendable, vu que nous sommes un petit peu dans l'intensification, on a aussi un modèle économique à faire tourner. Nous sommes pragmatiques, nous n'allons pas utiliser des méthodes qui ne sont pas rentables, on est plutôt sur cette dynamique-là »*, ajoute-t-il. L'important pour lui est de valoriser le volet environnemental de son exploitation. *« La durabilité de notre système, c'est vraiment la direction dans laquelle on veut tendre en ne valorisant pas un des trois piliers. Le volet environnemental a donc sa pleine importance dans cette formation »*, témoigne-t-il avec volonté. C'est donc avec ferveur qu'il a suivi tous les conseils de Johanna Villeneuve-Chassier. *« L'objectif est de revégétaliser des endroits sanctuarisés, donc des haies, de basse tige (3 m) et de haute tige (10 m), pour au moins préserver l'habitat, sur des distances assez courtes. Elle nous a expliqué qu'un parasite, il va s'éloigner, ou une abeille par exemple, ne va s'éloigner que d'une centaine de mètres de son habitat, parce qu'au-delà, il prend un risque d'être prédaté, ou dépenser de l'énergie à aller plus loin »*, déclare-t-il. Il comprend l'objectif et essaie de tout mettre en œuvre pour que ça fonctionne. *« Il ne faut pas faire d'aménagement paysager isolé. Il faut partir d'un élément qui existe déjà pour continuer le corridor écologique, le développement sera meilleur, la biodiversité sera améliorée avec des essences locales qui existent déjà, ce sera plus rapide »*, affirme-t-il avec conviction. Même si certains conseils paraissent plus compliqués que d'autres. *« Nous avons des parcelles qui font 6 ha, donc ça voudrait dire les recouper, et ça psychologiquement on n'est pas prêts »*, rigole-t-il. Pourtant, conscient des effets que cela pourrait avoir sur l'avenir, Benoît Leprun préfère agir. *« C'est ma propre conviction, mais si on continue, on va droit dans le mur, ce n'est pas ma génération, ni celle de mes enfants, un jour ça va péter, si on ne prend pas soin de notre capital sol ! »*, conclut-il.



Sur les cultures de la SEP de Bord, des parasites et des parasitoïdes ont pris place sur les cultures de colza.

Charlotte Sauvignac

// BLÉ

« 2025 sera une année charnière »

Le 28 mai, à Paris, l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), a fait un point sur les perspectives à envisager pour le blé français dans les années qui viennent. Elle a aussi célébré son centenaire à cette occasion.



C'est au palais Brongnard, à Paris, que l'AGPB a célébré son centenaire. DR

Après une séquence que l'on peut qualifier d'historique et mémorielle, au cours de laquelle les chercheurs Sébastien Abis et François Purseigle ont rappelé les efforts de l'agriculture et des céréaliers au sortir de la guerre pour nourrir les populations, Yves Madre, agronome et économiste pour le compte du réseau Farm Europe, a souligné la nécessité de retrouver le chemin de la production. Selon les projections de la FAO, il faudra 13 % de céréales en plus d'ici 2030 et 25 % d'ici 2050 pour nourrir la population mondiale en pleine croissance démographique. L'Europe et la France ne peuvent pas et ne doivent pas passer à côté de cette opportunité, ont martelé les différents intervenants (anciens ministres, chercheurs, présidents d'OPA, experts).

Encore faudrait-il réduire la pression des normes sur les moyens de production, a estimé Carole Hernandez-Zakine, docteure en droit de l'environnement. *« C'est un mur de normes auxquels les agriculteurs et les céréaliers font face »*, a-t-elle affirmé, très remontée contre les députés de la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale.

S'asseoir sur le « principe d'intérêt général majeur »

En effet, lors de l'examen de la proposition de loi Duplomb, ils ont supprimé plusieurs dispositions sur l'eau, occultant ainsi le « principe d'intérêt général majeur » reconnu quelque temps plus tôt dans la loi d'orientation agricole. *« C'est un scandale »*, a-t-elle lancé. Le président de l'AGPB, Éric Thirouin, ressent cette *« lame de fond depuis dix ans »* et s'inquiète à l'aune de ce tombereau de réglementations que l'on *« planifie la liquidation de l'agriculture française »*. Sur le même registre, Pierre Pagès, président de l'interprofession semences (Semae), a demandé que l'Europe libère l'accès aux NGT/NBT pour les agriculteurs français et européens, car *« nos concurrents (Chine, États-Unis, Inde, Amérique du Sud, ndlr…) les utilisent déjà »*, leur procurant un véritable avantage concurrentiel. Dans une intervention vidéo, le commissaire européen à l'agriculture, Christophe Hansen, s'est voulu rassurant et a indiqué qu'à la fin de l'année 2025, les agriculteurs européens devraient pouvoir accéder aux biopesticides. Même si cette perspective semble recueillir l'assentiment d'Éric Thirouin, celui-ci s'inquiète des intentions de la présidente de la Commission européenne qui, par la fusion du budget de la PAC dans le budget général (une proposition examinée le 16 juillet), *« détricote la PAC et dévoie son essence même (…) Ce dogmatisme détruit nos productions »*, a-t-il lâché, n'excluant pas de se mobiliser dans les semaines qui viennent. *« Je m'engage à vous débarrasser de cet enchevêtrement kafkaïen des normes »*, lui a répondu la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard.

Organisation mondiale des céréales ?

Pour le président des céréaliers, *« l'année 2025 sera une année charnière car elle doit permettre de développer une vision basée sur l'agronomie et l'économie au service des hommes, pour produire plus, produire mieux, créer de la valeur, de la richesse, des emplois et faire vivre nos familles »*. À l'image de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, il lance l'idée d'une organisation mondiale des céréales. Celle-ci réunirait les principaux pays producteurs et exportateurs et pourrait ainsi contrôler la production de céréales pour influencer les prix mondiaux, assurer des revenus stables aux pays producteurs et garantir un approvisionnement régulier pour les pays importateurs/consommateurs. *« La Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan y ont déjà réfléchi il y a dix ans »*, a noté Sébastien Abis. Dans tous les cas, *« il faudra rendre l'impossible possible »* a conclu Éric Thirouin.

Christophe Soulard

100 ans pour l'AGPB

L'AGPB a été créée par trois hommes clés : l'ancien ministre de l'Agriculture et ancien président du Conseil, Jules Méline (1838-1925), Fernand David (1863-1927) qui était ingénieur agronome et ancien ministre de l'Agriculture. Tous deux ont été accompagnés dans leur démarche par Joseph Faure (1875 – 1944). Ce dernier a été sénateur de la Corrèze (1921-1939) et a joué un rôle déterminant dans la création des Chambres d'agriculture en 1924. Il a présidé l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture de 1927 à 1940.

DIVERSIFICATION

// DÉCOUVERTE

Un (lombri)cycle vertueux

La première rencontre des journées « S'installer en… », de la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'est déroulée en partenariat avec le CFPPA du Morvan avec pour thème la lombriculture.



Marine Vaillant / CA 58

Une dizaine de personnes a participé à la journée « S'installer en lombriculture » organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec le CFPPA du Morvan, le 22 mai.

Comme tous les ans, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des « Journées s'installer en… » afin de faire découvrir certaines filières d'avenir. Dans ce cadre, la première rencontre du cycle 2025 était axée sur la lombriculture avec le CFPPA du Morvan, le 22 mai. Pour mémoire le CFPPA du Morvan est engagé dans la filière depuis maintenant 3 ans avec notamment un projet de lombricompostage des boues piscicoles de l'établissement de formation.

Ainsi, pour la journée du 22 mai, une dizaine de personnes se sont retrouvées autour de Jean-Nicolas Folliet, intervenant au CFPPA et spécialiste de la lombriculture, afin d'avoir une vision d'ensemble de cette pratique. Il a développé les prémices, les erreurs à éviter et l'intérêt agronomique et environnemental que peuvent apporter la lombriculture et le lombricompost sur une exploitation agricole.

Présentation des atouts

Plus en détails, il revient sur trois atouts : *« le lombricompost offre 300 % de rétention d'eau de plus qu'un compost classique, et permet de limiter les apports d'eau de 30 à 40 %. Il contient également 1 000 fois plus de micro-organismes bénéfiques, diminuant la pression des maladies et celle des ravageurs. Enfin, il émet 70 % de gaz à effet de serre en moins qu'un compost classique »*. Comme si cela ne suffisait pas pour convaincre les sceptiques, il explique que : *« 3 tonnes de fumiers permettent d'obtenir 1 tonne de lombricompost. En utilisant ce dernier, l'exploitant réduira donc le volume de son fumier, diminuera le nombre d'aller-retour au champ pour l'épandage (car la matière est très concentrée) en somme il gagnera donc en place, en temps et en argent (puisque moins de GNR utilisé) »*. Afin de mettre en lumière l'attrait agronomique, il développe : *« Nous avons mené une expérimentation avec un lâcher de vers de terre dans une planche de culture en sol vivant d'une exploitation maraîchère en agriculture biologique. Les résultats nous ont permis de constater que le sol disposait de plus de 428 unités d'azote après la fabrication in situ du lombricompost et le passage des courgettes et tomates. Malheureusement, nous ne pouvons pas trop analyser précisément ces résultats car les études scientifiques sur la vie du sol sont encore sporadiques, alors que clairement il est le départ de tout »*.

Études et formations

Malgré tout, il se réjouit : *« la vision sur la lombriculture commence à se modifier. En effet, abandonnée dans les années quatre-vingt au profit des engrais chimiques, elle redevient attractive car le lombricompost est à la fois un amendement et un engrais. Cet intérêt est d'ailleurs remarqué puisqu'un guide du lombricompostage à la ferme par Terrestis (entreprise pionnière dans la lombriculture située près de Lyon) est en cours de réalisation et financé par l'Inrae et Ademe »*. Pour lui, si le monde agricole revient donc un peu à ses premiers amours dans le domaine, il n'est reste pas moins que la lombriculture ou le lombricompostage ne s'inventent pas : *« Il est nécessaire de se former, car la création de lombricompostage ou la lombriculture sont très techniques. Pour l'un, il faudra savoir quand donner à manger aux lombrics et pour l'autre gérer l'humidité très précisément »*. Afin d'accompagner au mieux les exploitants, une formation de trois jours est proposée les 1, 2 et 3 juillet (inscription obligatoire au 03 86 93 40 37 ou au centre.formation@nievre.chambagri.fr). Jean-Nicolas Folliet détaille : *« le programme s'articulera autour de l'intervention de Cyril Borron et du docteur Vincent Ducasse (spécialiste européen du lombricompostage), fondateurs de Terrestris – dont nous sommes partenaires »*. En sus, le prochain rendez-vous des « Journées s'installer en » aura pour thème les Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), le 13 juin (inscription obligatoire au 03 86 93 40 39).



Marine Vaillant / CA 58

Jean-Nicolas Folliet (CFPPA du Morvan) rappela que le CFPPA du Morvan dispose de la seule installation lombricole de Bourgogne.

Chloé Monget, Marine Vaillant (CA 58) et Jean-Nicolas Folliet (CFPPA du Morvan)

// TRANSMISSION

La clé des champs

Les 24 et 25 mai, la Ferme du Val d'Osseux (Rouy) proposait un événement un peu particulier ; explications.



Si la transmission est pleine d'émotion, la joie rayonnait sur les visages de chacun, avec ici, Jean-Paul et Nadine Loisy entourant, de gauche à droite, Christophe ainsi que Stéphanie Coichot et Guillaume Augendre.

Non loin de Rouy, en passant par des routes entourées par les champs, la Ferme de Rouy trône sur une colline… Depuis 1872, la famille Loisy habite les lieux, et propose des fromages issus de l'exploitation depuis 1962. Transmise de génération en génération, l'histoire du lieu a pris un nouveau tournant les 24 et 25 mai, lors d'un événement singulier et assez rare dans le paysage nivernais pour être souligné. En effet, c'est entourés par les clients, amis, membres de la famille que les Loisy ont remis la clé de leur exploitation à Stéphanie Coichot, salariée de la ferme depuis 18 ans, ainsi qu'aux associés du Gaec du Patureau (Frasnay-Reugny) : Christophe Coichot et Guillaume Augendre. Nadine et Jean-Paul Loisy prennent leur retraite et cherchaient depuis de nombreuses années un repreneur, ce qui est chose faite. D'ailleurs, ce thème de la transmission fut mis en lumière par leur fille Rose-Marie dans son film *« Destinée, la transmission d'une ferme familiale »*. Ainsi, durant deux jours, un marché de producteurs locaux animait la ferme du Val d'Osseux afin de célébrer cette transmission qui s'inscrit pour Jean-Paul Loisy dans *« une continuité »*.

Écrire son histoire

Émotion oblige, quelques larmes furent versées lors de la cérémonie, avec pour marquer le coup un baluchon préparé spécialement pour l'occasion par les cédants et à destination des repreneurs. Celui-ci se composait de divers éléments : une clé de 13 *« dont je vais sûrement avoir besoin cet après-midi »* s'amuse Christophe ; d'un pot de silice *« base de tout en biodynamie »* souligne Jean-Paul ; d'une louche : *« car depuis toujours nous faisons les fromages avec cet ustensile »* indique Nadine ; des surchaussures et charlottes : *« car cela sera vos atours quotidiens »* insiste Nadine, et enfin, une clé en bois. Pour ce dernier élément, d'une symbolique forte, Jean-Paul réagit : *« voici la clé du Val d'Osseux que nous vous donnons en toute confiance »*. Christophe rebondit à ces présents : *« Nous nous efforcerons de poursuivre et de pérenniser ce qu'est la production du Val d'Osseux, car elle a son identité propre »*. L'exploitation et le travail des Loisy furent d'ailleurs salués par les officiels présents à l'image de Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, qui stipule : *« une singularité nivernaise avec une renommée s'étendant dans tout le département. Vous représentez à vous seuls ce que la Chambre est : des valeurs humaines et techniques au service d'une production de qualité pour les habitants du territoire »*. Sur ces mots, les Loisy prennent donc la clé des champs pour écrire une nouvelle page de leur vie de jeunes retraités, et pour les associés du Gaec du Patureau, cette clé des champs leur permettra d'exploiter une nouvelle ère du Val d'Osseux. Entre tradition et avenir, c'est sans nul doute que le nom de la Ferme du Val d'Osseux continuera à résonner dans la campagne nivernaise…

Chloé Monget



La biodynamie fut détaillée lors de la visite de la Ferme du Val d'Osseux ainsi que la récolte du foin séché en grange, une particularité importante pour la ferme.

// SEMOIRS

Quelles sont les qualités d'un semoir

La polyvalence d'un semoir monograine dépend de sa capacité à distribuer différents types de graines. Elle passe aussi par l'utilisation d'un châssis indexable proposant plusieurs interrangs.



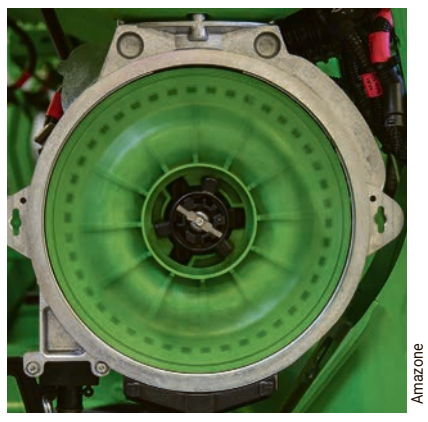
Monosem

La présence d'un châssis à interrangs variables procure davantage de polyvalence aux semoirs monograines.

De plus en plus d'agriculteurs recherchent des semoirs monograines polyvalents capables d'implanter diverses cultures à des interrangs différents. Il est en effet plus économique d'investir dans un seul appareil pour tout faire. La première condition est d'opter pour un châssis à interrang variable ou indexable hydrauliquement. Ce principe est au catalogue de la plupart des constructeurs, tels qu'Amazone, Horsch, Kuhn, Kverneland, Maschio Gaspardo (excepté sur la gamme Chrono), Monosem… Seul Väderstad ne propose pas le réglage hydraulique de l'interrang sur ses semoirs monograines Tempo. Il est toutefois possible sur ces appareils de retirer des éléments pour passer, par exemple, de 12 à 8 rangs. Cette modularité est également possible avec d'autres marques, à l'instar d'Amazone qui la propose sur le Precea à châssis repliable de 6 m de large.

Des mécanismes d'indexation hydraulique de conception différente

Le système le plus rapide reste l'indexation hydraulique. *« Pour des usages à 6-7 km/h, les mécanismes de réglage de l'interrang vieillissent assez bien. Mais attention, pour des semis à vitesse élevée, il est important de choisir un montage suffisamment robuste »*, avertit le spécialiste équipements d'une concession normande. Selon les marques, les châssis indexables présentent des différences de conception et tous n'assurent pas le réglage automatique de l'ensemble des composants. *« Sur le Kuhn Maxima 3, en plus de déplacer automatiquement les dispositifs de localisation de l'engrais et des microgranulés, le système d'indexation breveté positionne les roues porteuses en fonction de l'espace entre le rang sélectionné »*, précise le responsable produit de Kuhn. En complément du châssis variable, Amazone et Horsch commercialisent des versions 6/7 rangs avec lesquelles il est possible de relever le septième élément pour travailler avec un plus grand interrang. Monosem propose aussi cette solution pour le ValoTerra avec le châssis Multislide proposé en configurations 7/6, 8/6 et 9/8 rangs.



Amazone

Amazone retient des disques de dosage de couleur différente en fonction des graines, afin d'éviter les erreurs lors du changement de culture.

Des graines incompatibles avec les systèmes d'accompagnement

Les cultures classiques, comme le maïs et le tournesol, sont bien maîtrisées par les appareils de l'ensemble des constructeurs. Les autres, telles que la betterave, le colza, le quinoa, le soja, la féverole, le haricot ou bien encore l'arachide, créent une grande diversité de tailles et de formes de graines qui peuvent poser des problèmes. La plupart des constructeurs interrogés indiquent pourtant que leurs appareils sont capables de tout semer. Certaines marques reconnaissent que les différences de conception des distributions et la présence d'un système de guidage actif ou de rappuyage de la graine peuvent agir sur la polyvalence. Par exemple, les mécanismes d'accompagnement de la semence à courroie à brosse, proposés par John Deere sur l'ExactEmerge et Monosem sur le ValoTerra Ultimate, n'acceptent que les grosses graines. *« Le dispositif d'accompagnement Active Seed Guidance (ASG) de notre monograine est pour le moment uniquement validé pour le maïs et le tournesol*, reconnaît le chef produit de Monosem. *Nous l'avons conçu amovible, afin que l'utilisateur puisse le remplacer rapidement par un tube de descente pour les autres semences »*.



Amazone

Amazone a développé un châssis télescopique indexable autorisant une configuration de semis particulière.

Une roue de rappui qui reproduit le coup de pouce du jardinier

Monosem a développé l'ASG pour autoriser de grandes vitesses de travail avec le ValoTerra : jusqu'à 18 km/h en bonnes conditions. La firme française propose également ce modèle en version standard, moins rapide (maxi 10-12 km/h) et équipé uniquement de goulottes pour conduire la semence depuis les unités de dosage jusqu'au sol. *« Les deux variantes de ValoTerra disposent de la roue Pro, qui reproduit le coup de pouce du jardinier pour un bon contact terre graine »*, précise le chef produit de Monosem. La roue de rappuyage reste facultative et peut généralement être désactivée en conditions difficiles sur les modèles fonctionnant par dépression, comme le ValoTerra, le Horsch Maestro AirVac (RV), le Kverneland HD-II ou encore les Kuhn Kosma et Maxima 3. Elle est en revanche une pièce incontournable sur les monograines disposant d'une distribution fonctionnant sous pression, comme l'Amazone



TARO SL
Maniabilité et débit de chantier

SPRINTER CO
Faible poids et grand dégagement

EXPRESS KR
Solution idéale même en conditions difficiles

BOUCHERON SAS
89160 Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA 89420 Cussy-les-Forges 03 86 33 11 24

CENTRAGRI
58150 Maizières 03 86 69 15 90

DAFP
89130 Toucy 03 86 44 00 77
89290 Venoy 03 86 44 00 19

GROUPE MÉTHIVIER
89100 St Clément 03 86 83 02 01
89210 Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SAS
21690 Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

MALECOT POIRIER AGRI
58640 Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
58120 St Hilaire-en-Morvan 03 86 76 16 87
58210 Varzy 03 71 55 00 76

NODIMAT GRANDAY
21400 Chatillon-sur-Seine 03 80 91 52 21
21110 Longeault 03 80 48 91 60
21200 Beaune 03 80 22 28 53

monograine polyvalent ?



Les monograines Horsch Maestro AirVac (RV) disposent de distributions fonctionnant par dépression, tandis que les doseurs des Maestro AirSpeed (RX) sélectionnent les graines par pression d'air.

Horsch



Sur le semoir monograine Maxima 3, le système d'indexation breveté par Kuhn positionne les roues porteuses en fonction de l'interrang et déplace automatiquement les dispositifs de localisation de l'engrais et des microgranulés.

Kuhn



Le principe de transport de la graine du monograine Chrono de Maschio Gaspardo impose la présence d'une roue pour réceptionner la graine à son arrivée dans le sillon.

Maschio Gaspardo

Precea, le Horsch Maestro AirSpeed (RX), le Kverneland SX et le Väderstad Tempo. Elle s'avère également indispensable sur le monograine Chrono de Maschio Gaspardo, qui se distingue par l'utilisation d'une distribution fonctionnant en dépression pour la sélection de la graine, et d'un circuit de transport de la semence sous pression.

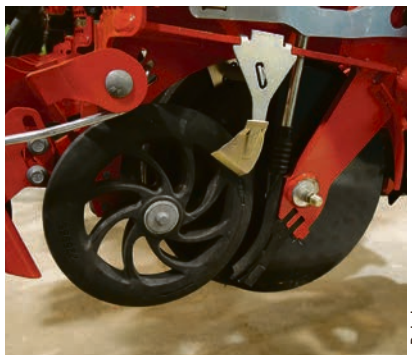
Les doseurs à dépression acceptent une grande diversité de graines

Dès que la graine est convoyée dans un flux d'air, la roue de rappui joue un rôle essentiel en la stoppant dans sa course et en lui évitant de rebondir dans le fond du sillon. Elle ne peut donc pas être désactivée en terres collantes. La conception souple de certaines roues de rappuyage, comme celles équipant le Väderstad Tempo, permet toutefois d'intervenir en conditions humides. Par ailleurs, Kverneland et Horsch partagent la même approche en termes de performances pour les deux grands types de distribution. Ces deux marques considèrent les systèmes à dépression comme les plus polyvalents et elles les conseillent aux agriculteurs semant une grande diversité de graines. La principale contrainte est la vitesse maximale conseillée de travail, qui se situe entre 10 et 12 km/h.

Les semoirs à distribution sous pression plus rapides

Pour le fonctionnement sous pression, l'allure de travail est plus importante (15 à 20 km/h selon les appareils et l'état du sol), mais la polyvalence s'avère inférieure, du fait de la présence indispensable de la roue de rappuyage. *« Dans le cas d'un semoir avec lequel la semence tombe au sol par gravité, le risque est moindre que les petites graines rebondissent hors du sillon. Pour les betteraves, même si notre monograine SX à pression fonctionne, nous conseillons plutôt le modèle HD-II à dépression »*, indique le responsable produit Kverneland France. *« Par rapport aux distributions à dépression, celles à pression obligent à semer plus profond (entre 1,5 et 2 cm) pour limiter les risques de rebond et ceci peut se révéler incompatible avec les plus petites graines. Pour pallier ce dernier phénomène, nous proposons des socs sillonneurs plus étroits »*, précise le responsable produit Horsch.

David Laisney



La roue de rappui assure un bon contact terre – graine favorisant la levée.

D. Laisney

Des disques de dosage en Inox ou en matériau composite

Pour s'adapter aux différentes tailles de graines, les fabricants proposent un large choix de disques pourvus de trous dont le diamètre est adapté à chaque taille de semence, et le nombre est en fonction de la population par hectare souhaitée. Certains constructeurs comme Amazone, Maschio Gaspardo, Horsch et Väderstad utilisent des disques en matériau composite. *« La fabrication en matière plastique nous permet de produire des disques de différentes couleurs (vert pour le maïs, orange pour le tournesol…), afin d'éviter les erreurs lors de leur montage. Il est ainsi facile de vérifier visuellement que toutes les distributions sont correctement équipées »*, indique le chef produit d'Amazone. D'autres marques fabriquent les disques de sélection en Inox, à l'instar de Kuhn, Kverneland et Monosem. *« L'Inox permet de personnaliser facilement le nombre de trous et leur diamètre pour des demandes spéciales »*, remarque le responsable produit de Kuhn.

Une à deux rangées de trous sur les disques

« Notre catalogue comprend des modèles comptant de 15 à 96 trous pour répondre aux différentes populations souhaitées, précise le responsable produit Horsch. *Pour le maïs, par exemple, nous proposons plusieurs diamètres de trous, afin de s'adapter aux différentes tailles de graines »*. Pour des semences à fort dosage par hectare comme le soja (jusqu'à 700 000 graines), Horsch et Maschio Gaspardo disposent de disques à deux rangées de trous. *« Sur nos semoirs ValoTerra, l'utilisation de moteurs électriques 56 volts pour animer les distributions autorise une grande plage de réglages pour satisfaire à tous les dosages. Ainsi, nous sommes capables de réaliser les semis de soja à forte densité avec des disques à une seule rangée de trous »*, annonce le responsable produit Monosem. Les modèles à une rangée de trous restent d'ailleurs la norme chez la plupart des constructeurs, y compris pour les populations de semis les plus importantes.



// LES NOUVEAUTÉS

Agrisem
Nouvelle génération de semoirs Boss


Agrisem

Agrisem a refondu son offre de semoirs simplifiés et directs Boss. Cette dernière génération s'articule autour de deux éléments semeurs : Boss pour le semis conventionnel ou en TCS et Boss HD pour intervenir en direct. Plus compacts, ces nouveaux appareils autorisent le montage des organes d'enterrage sur une seule et même rangée, en interligne de 20 ; 25 ; 33 ou 37 cm. Mais la gamme Boss conserve aussi la possibilité de montage sur deux lignes, avec des espaces entre rangs de 15 ; 16,7 ; 18,75 ; 20 ou 25 cm.
Cette nouvelle génération de semoirs est désormais déclinée en modèles portés de 3 à 7 m, en simple ou double ligne, en combinaison avec une trémie frontale DSF de 1 600, 2 200 ou 2 500 l et une trémie de petites graines DS 200. À noter que des versions à cuve arrière intégrée et compartimentée de 1 600 ou 2 200 l sont également proposées en double ligne.
Du côté des modèles traînés, les versions double ligne se déclinent en largeurs de 3 et 4 m à trémie compartimentée et de 3 à 7,90 m en cuves multiples pressurisées (jusqu'à trois pour les produits solides et liquides). Dotés de pneumatiques de grande dimension (710/70 R38), ces semoirs traînés simple ligne sont proposés de 9 à 12 m d'envergure et disposent de deux trémies pressurisées de 4 300 et 6 400 l, auxquelles s'ajoute une cuve additionnelle pour l'engrais liquide. Proposant la coupure de demi-rampe, ces appareils traînés se replient à 2,99 m au transport.
Chaque élément est monté sur parallélogramme à terrage hydraulique, offrant une course de 400 mm. Il bénéficie du système EasyDepth, qui ajuste de concert la roue de jauge latérale et la roue de rappui, depuis la cabine.

Agrisem
T-Boss, le semis direct à dent.


Agrisem

Le semoir à dents T-Boss est disponible en version portée repliable de 4,50 m à 8 m. Les éléments semeurs, disposés sur 4 rangées, offrent un écartement entre-rangs de 18,75 à 25 cm.
Le suivi de sol est assuré par un parallélogramme à pression pneumatique, permettant une maîtrise optimale de la profondeur de semis et de la pression d'appui malgré les irrégularités de sol. Grâce à ce parallélogramme, les réglages d'angle et le travail de la dent fine sont stables même à haute vitesse. Cet élément est équipé de pointes fines au carbure de tungstène avec une double descente pour le positionnement profond ou superficiel de semence ou d'engrais. Différents socs sont disponibles. A l'arrière, une large roue à profil « w » assure le rôle de suivi de la profondeur, même en sol travaillé et referme aussi le sillon grâce à une pression latérale, pour favoriser le contact terre-graine tout en limitant les risques de battance.

Alpego
Trois compartiments sur la trémie frontale pressurisée Airboost

La trémie frontale pressurisée Airboost d'Alpego, disponible en 2 400 et 3 200 l, est conçue pour apporter plusieurs produits simultanément, tels que des semences, de l'engrais et des microgranulés. Elle se décline en version à double ou triple doseur. Avec deux doseurs (AB2), il est possible de travailler en cuve unique ou de diviser la capacité selon deux ratios : 50/50 et 60/40. L'Airboost à trois doseurs (AB3) se distingue par l'intégration en plus d'un compartiment interne de 200 litres. Cette trémie frontale bénéficie des nouveaux doseurs Avion d'Alpego, construits en Inox et capables de délivrer plus de 500 kg/ha. Ces unités de dosage se caractérisent par leur principe de changement rapide des bobines gérant le débit (moins de 20 secondes selon le constructeur). Elles s'accompagnent d'un capteur de fond de cuve et d'un agitateur. Leur pilotage se réalise via Isobus depuis le terminal Alpego TC7 ou celui du tracteur. Pour le transport des produits vers la barre de semis arrière, il est possible d'opter pour un seul ou deux tuyaux latéraux, selon le choix de l'utilisateur de déposer ou non les semences et l'engrais à des endroits différents.



Alpego

APV
Un régénérateur de prairies de grande largeur

Le constructeur autrichien APV lance le régénérateur de prairies GP 750 M2. D'une largeur de 7,50 m, cet appareil semi-porté embarque une trémie d'une capacité maximale de 1 600 l et peut atteindre un débit de chantier de 5 ha/h. Destiné aux Cuma et ETA, il se compose d'une tôle de nivellement assurant la planéité du sol et l'étalement des éventuelles taupinières ou fouilles de sanglier. Derrière, les deux rangées de peignes assurent un émoussage et la création d'un lit de semence. Elles sont suivies de patins semeurs qui incorporent les graines. Ensuite, le rouleau referme le sillon et améliore la germination avec un bon contact semence-terre et une bonne capillarité.





APV

Bednar
Une barre de semis à dents

Le constructeur tchèque Bednar propose une alternative à la barre de semis à disques Corsa CN avec le modèle à dents Girona GN. D'une largeur de 6 m, cette barre de semis se compose d'éléments semeurs à dents fines montés sur un parallélogramme en combinaison avec une roue de rappui et un peigne. Elle se décline en interrangs de 16,7 ; 25 ; 33 ou 37,5 cm. Les éléments semeurs peuvent être précédés de disques Turbo ou Profi, d'une barre niveleuse Crushbar ou d'un packer à pneus. La Girona GN reçoit, en option, deux roues avant pour une gestion fine de la profondeur de travail, mais aussi des efface-traces et des traceurs. Elle se combine au semoir Matador MO, aux trémies frontales Seed Box SB ou Ferti-Box FB_F ou aux trémies traînées Ferti-Cart FC ou Combo System CS.



Bednar

Bednar
Le Directo NO dédié au semis direct

Dédié au semis direct, le semoir Directo NO 6000 de Bednar se compose d'une trémie pressurisée à deux compartiments de 2 000 et 3 000 litres, dotée en option d'une vis de remplissage mobile. Nécessitant 280 ch de traction, cet appareil traîné de 11 t est doté de deux rangées d'éléments semeurs espacés de 16,7 cm et appliquant jusqu'à 250 kg de pression par unité. Ces éléments semeurs se composent de simples disques jouxtés d'une roue de jauge et suivis d'une roue de rappui. Selon la version choisie, l'engrais et la semence sont mélangés et déposés ensemble au niveau de l'élément semeur ou sont transportés dans deux circuits distincts : l'engrais est alors déposé au niveau des disques en amont des éléments semeurs, à une profondeur pouvant être réglée indépendamment de celle des disques semeurs. En option, un petit semoir Alfa Drill de 400 l permet d'implanter une autre semence ou des microgranulés à la volée. Emblavant à une profondeur minimale de 2 cm, ce semoir dispose de roues avant d'appui à réglage mécanique pour travailler à l'horizontale. L'essieu de transport arrière évolue en flottant au travail. Recevant un emplacement pour des lestages si nécessaire, le Directo NO est piloté depuis un terminal Isobus.



Bednar

Claydon
Le semoir Evolution proposé sans trémie

Le britannique Claydon propose une version sans trémie du semoir Evolution, afin de la combiner à une trémie frontale. En améliorant ainsi la répartition des masses, cette rampe de semis permet de limiter la puissance du tracteur, et dispense d'un gros contrepoids sur le relevage avant, réduisant la compaction des sols par la même occasion. Pour les modèles repliables, la combinaison à la trémie frontale Evolution de 2 750 litres améliore l'autonomie (1 910 l pour la variante à cuve arrière), tout en simplifiant le ravitaillement (trémie plus accessible). Cette barre de semis est proposée en largeurs de 3 et 4 m, en châssis rigides, et en 4, 4,50, 4,80, 5 et 6 m en versions repliables. En option, une seconde tête de distribution est proposée pour déposer les produits à deux endroits distincts.



Claydon

AGUIRRE

OFFRE SPÉCIALE 3 000e semoir TD

Jusqu'au 30 juin 2025

La 3e CUVE OFFERTE — Offre valable sur les 30 prochaines commandes

Gamme portée

> de 4 à 9 m
> capacité jusqu'à 2 500 l

ISOBUS sur toute la gamme



3 cuves = 3 distributions modulables
semis direct
semis simplifié
semis classique

La 3e ou 4e CUVE OFFERTE — Offre valable sur les 15 prochaines commandes

Gamme traînée

> de 6 à 9 m
> capacité jusqu'à 7 000 l

ISOBUS sur toute la gamme



> Le seul constructeur qui vous propose 4 trémies (4 distributions) sur sa gamme de semoirs.
> Idéal pour implanter vos cultures associées
> Inter-rangs possibles : 13 cm | 16 cm | 19 cm | 25 cm
> Épaisseurs de dents : 12 mm



Capacité totale 7 000 l, 60/40 (4 200/2 800 l)
Option 3e et 4e cuves (180 l)
Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve
Double parallélogramme
Roue de jauge avant et arrière

Responsable secteur M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99 - philippetoussaint54@gmail.com

31300 TAFALLA - Espagne
www.aguirreagricola.com

Ets COIGNET

Clamecy 03 86 27 19 38 | Ciez 03 86 26 43 28 | La Charité/Loire 03 86 70 15 93

CARBURANTS - GNR - GRANULÉS de BOIS



Pneus : agraires, camionnettes, voitures, 4x4, motos, PL.
Véhicules atelier dépannage - Vulcanisation à chaud des pneus accidentés

MACHINISME

Duro-France
Apporter trois produits différents à trois endroits distincts

Le fabricant Duro-France ajoute à sa gamme de trémies frontales Eole une version en Inox dotée de trois doseurs et de trois compartiments. Cette cuve déclinée en capacités de 1 700 et 2 300 l est ainsi capable d'apporter trois produits différents à trois endroits distincts par l'intermédiaire de trois tuyaux fixés le long du tracteur alimentant chacun une tête de répartition. Les modèles Eole 1700 et Eole 2300 disponibles dans cette configuration reçoivent deux cloisons fixes divisant la cuve en trois compartiments identiques. Des trappes amovibles permettent de mutualiser deux compartiments ou de travailler en trémie unique. Le pilotage indépendant des trois doseurs est simplifié par la technologie Isobus permettant de tout gérer depuis un seul écran.



D. Laisney

Grimme
Le semoir Matrix plus léger et plus robuste

Dix ans après son lancement, le semoir monograine Matrix de Grimme connaît une cure de jouvence. Déclinée en 12 et 18 rangs, en interrangs de 45 ou 50 cm, cette nouvelle génération convient aussi bien au semis de betteraves que de colza ou de chicorée. De construction compacte, cet appareil reçoit des éléments semeurs montés sur parallélogramme sur fonte d'aluminium, pour gagner en légèreté et en robustesse. Ce parallélogramme bénéficie de bagues en plastique sans entretien. Chaque trémie de 10 litres possède un couvercle étanche. Fixé devant les deux disques qui ouvrent le sillon, le chasse-débris optionnel propose six hauteurs. Derrière, le soc intègre une solution de changement rapide, ainsi qu'un capteur optique pour détecter un éventuel engorgement des socs. Les graines sont déposées à une profondeur allant de 0 à 5 cm ajustable par pas de 0,5 cm (à l'aide d'un levier). La pression exercée par élément semeur varie de 0 à 120 kg (cinq niveaux par palier de 30 kg). Celle sur la roue plombeuse est aussi réglable à l'aide d'un levier à trois positions. Capables de semer en quinconce, les semoirs Matrix pilotés par la nouvelle interface GDI embarquent le système de modulation de semis près des trains de pulvérisateur Clever Planting et, en option, la coupure de tronçons. Grimme propose aussi la création de rangs barrières (densité de semis augmentée sur quelques rangs autour de la parcelle), ainsi que de fenêtres d'arrachage (petites zones non semées) pour guider le chauffeur dans l'organisation de son chantier de récolte. Le nouveau Matrix est disponible en quantité limitée pour la saison 2025.



Grimme

Guilbart
Le fissurateur transformé en semoir direct

Dans le but de proposer une solution de semis direct polyvalente et accessible, Guilbart utilise son fissurateur Combinable 600x12 en combinaison avec son semoir Tdrill dans une nouvelle configuration. Équipé de lames courbes ou droites, le fissurateur reçoit des pointes et des versoirs traités au carbure. Travaillant jusqu'à 40 cm de profondeur, il profite de sécurités à boulon ou non-stop à ressort. Les lames sont réparties en W pour favoriser le passage des résidus. Ce fissurateur intègre un attelage trois points pour accueillir le semoir à dents Tdrill, dont les disques ouvreurs sont remplacés par un rouleau faca de 430 mm de diamètre disposant de lames en Hardox. Les dents semeuses à queue-de-cochon sont réparties sur quatre rangées en respectant un interligne de 18,75 cm. Elles profitent de pointes fines (11 mm) au carbure. Le rouleau arrière se compose de voiles de 540 mm de diamètre, qui assurent un appui à cheval de la ligne de semis, des chaînes terminant le travail. Le Tdrill embarque une trémie de 1 000 ou 1 500 l associée à un doseur Accord piloté par une tablette tactile ou par une console Isobus.



Guilbart

Köckerling
Dents fines sur le semoir Ultima CS

Les appareils de semis Ultima CS de Köckerling peuvent désormais être équipés d'une nouvelle pointe de dent fine, baptisée TC. D'une largeur de 15 mm, contre 60 mm sur le soc classique, cette pointe, suivi d'un tube de semis spécialement profilé, sème sans générer de perturbation du sol. Ainsi, les résidus végétaux en surface restent en place, maintiennent l'humidité du sol et limitent l'érosion. Ces pointes TC reçoivent deux plaques en carbure de tungstène pour prolonger la durée de vie du soc. Des socs classiques de 60 mm peuvent également être montés sur cette dent fine.



Köckerling

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 35 ans de réalisation



BÂTIMENTS
STANDARDS
OU SUR MESURES

14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

EUROMASTER

Nos spécialistes agricoles



Sylvio Bove
Agence de St Apollinaire
06 42 06 44 60



Cyril Salmon
Agence de Nevers
06 77 03 95 77



Julien Thomas
Agences de Sens & Auxerre
06 84 19 80 31

Notre métier, vous conseiller !

Intervention 7 j/7, 24 h/24 pendant les périodes de récoltes, moissons, vendanges.

Kuhn
Nouvelle génération de semoirs traînés Espro

L'Alsacien Kuhn a renouvelé sa gamme de semoirs traînés à disques Espro par quatre modèles, succédant à la série 1000 (R). La nouvelle offre comprend deux variantes à châssis fixe de 3 et 4 m (Espro 3002 et 4002), ainsi que deux versions repliables (Espro 4002 R et 6002 R) de 4 et 6 m de largeur de travail. La capacité de la trémie varie de 2 500 l pour le modèle de 3 m de large à 3 500 l pour les versions de 4 à 6 m. L'accès pour son remplissage s'effectue par une plateforme latérale à mi-hauteur. Ces semoirs disposent de six sections de travail indépendantes pour un meilleur suivi du terrain, autorisant le travail en reprise de labour ou en itinéraire simplifié. Les roues de rappui étroites, de 900 mm de diamètre, sont disposées en quinconce sur deux rangées espacées de 200 mm. La barre de semis Crossflex s'équipe de doubles disques de grand diamètre, biseautés et espacés de 41 mm. Les éléments semeurs sont montés sur une barre en forme de croix, maintenus par des plots en polyuréthane. Cette conception garantit, selon le constructeur, une profondeur de semis régulière même à des vitesses élevées. Les disques de travail concaves et crénelés sont complétés par des modèles dits « droits ». Ils sont fixés individuellement et indépendamment. La pression maximale de terrage passe de 80 kg sur la gamme Espro 1000 (R) à 120 kg sur les variantes 1002 (R).



Kuhn

Kuhn
Une trémie frontale bi-compartimentée

Kuhn a étoffé sa gamme de trémies frontales avec le modèle TF 2300 C. Ce dernier, d'une capacité totale de 2 360 l, est compartimenté en deux parties selon la répartition 60/40, les deux cuves pouvant être chargées avec un seul et même produit. Cette trémie pressurisée reçoit un nouveau doseur à cassettes dénommé Optiseed, permettant un dosage jusqu'à 500 kg/ha à une vitesse de travail de 15 km/h. Chaque compartiment est équipé de deux doseurs indépendants, permettant de mixer les produits (single shot) ou de les distribuer séparément (double shot). Un agitateur facilite l'écoulement des semences. Le changement de la cassette de dosage s'effectue sans outil. La trémie frontale peut s'équiper soit d'un cadre porteur, soit d'un tasse-avant. Ce dernier comprend quatre roues de 822 mm de diamètre. Le porte-masse intégré accueille jusqu'à 800 kg de lestage. Sur le plan du pilotage, la trémie se gère à l'aide des terminaux VTI 60, CCI 800, CCI 1200 ou tout autre écran Isobus. Les fonctionnalités incluent l'ouverture et la coupure automatique du semis et des engrais par GPS, ainsi que la modulation indépendante de la dose de semences et de fertilisants. Les données de travail de la TF 2300 C peuvent, quant à elles, être transférées vers un logiciel de gestion de chantier, via la plateforme Agrirouter.



Kuhn

Kuhn
Nouvelles largeurs pour les semoirs pneumatiques Venta

La gamme de semoirs pneumatiques intégrés Venta s'agrandit avec le lancement de nouveaux modèles à socs Venta 410 et à disques Venta 420 d'une largeur de travail de 4 m. Ils viennent compléter la gamme déjà composée de modèles à socs et monodisques d'une largeur de travail de 3,00 m. Les modèles monodisques sont disponibles en 28 et 32 rangs avec des écartements respectifs de 14,3 et 12,5 cm. Equipé d'éléments semeurs à socs, le Venta 410 nécessite peu d'entretien. La pression de terrage est réglable jusqu'à 25 kg afin de maintenir une profondeur de semis suffisante. Le Venta 420 propose une pression de terrage réglable jusqu'à 32 kg. Les semoirs Venta 100 sont compatibles avec les herses rotatives HRB 102 et 103 et HR 104 et 1004. Le doseur volumétrique à entraînement électrique assure avec précision un débit allant de 1 à 430 kg/ha. La gestion du semis peut se faire via un terminal Isobus VTI 60, CCI 800, CCI 1200 ou tout autre terminal Isobus déjà disponible sur l'exploitation.



Lemken
Jusqu'à trois trémies sur les semoirs en ligne Solitair MR

Succédant au Solitair 9 +, le semoir à disques porté Lemken Solitair MR se décline en trois largeurs (3 ; 3,50 et 4 m), en interrangs de 12,5 ou 15 cm, ainsi qu'en trémie simple (1 500 l, 2 000 l en option) ou double (2 000 l à répartition 60/40). Chaque compartiment de trémie est équipé de deux doseurs distincts à entraînement électrique. Interchangeables sans outil, ils alimentent la rampe de semis Optidisc à doubles disques et roue plombeuse. À la trémie simple ou double, s'ajoute en option un semoir de petites graines Multihub de 200 l pour la distribution d'un deuxième ou d'un troisième produit, qui dépose dans le rang ou à la volée. Le réglage de la profondeur de semis est réalisé à l'aide d'une manivelle centralisée. La pression sur la rampe de semis est mécanique ou hydraulique, atteignant respectivement jusqu'à 45 kg ou 70 kg par élément. Avec la déclinaison à double trémie du Solitair MR, Lemken offre le choix entre un mélange des deux produits dans la même conduite (single shot) ou dans deux circuits différents (double shot). Le semoir Solitair MR est piloté en standard par un terminal Isobus, dont le nouveau petit terminal CCI 60 (qui ne propose pas la coupure de demi-largeur).



L. Vimond



AGRICULTEURS, VITICULTEURS

UN PRÊT À TAUX 0 % POUR VOTRE INSTALLATION

JUSQU'À 50 000 € ET 35 % DU MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR LA CAISSE RÉGIONALE AU TITRE DE VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D'INSTALLATION.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Document à caractère publicitaire.
Offre réservée aux agriculteurs installés depuis moins d'1 an au jour de la demande du Prêt à Taux Zéro Installation Agri, soumise à conditions, destinée à financer tout investissement réalisé lors de votre première année d'installation. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le montant du crédit «Coup de Pouce Prêt à Taux Zéro Installation Agri» est limité à 35% du montant des financements accordés par votre Caisse régionale au titre de votre première année d'installation et dans la limite de 50000€. Sans frais de dossier ; assurance emprunteur facultative. L'analyse de votre dossier peut amener votre Caisse régionale à vous demander la constitution d'une garantie. Offre valable jusqu'au 31/12/2025. Renseignez-vous sur la disponibilité de l'offre dans votre Caisse régionale auprès de votre conseiller.
05/2025 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 123 093 081 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Yann Stofer.

Lemken
Quatre doseurs sur la trémie frontale Solitair F 2400


Lemken

Complémentaire à la trémie frontale Solitair 23+, le modèle Solitair F 2400 de Lemken dispose d'une cuve simple ou bi-compartimentée (répartition 60/40). S'appuyant sur un nouveau châssis, cette trémie pressurisée de 2 400 l à cuve et capot hermétique métalliques, compte quatre unités de dosage à pilotage Isobus, permettant d'alimenter jusqu'à quatre tronçons sur la barre de semis. Elle s'accompagne d'un terminal Isobus et, en option, d'un mini-terminal déporté ou d'une application iQblue Go pour réaliser l'étalonnage. Équipée d'une passerelle de chargement, la trémie frontale Lemken se complète en option d'un attelage pour une masse frontale et/ou d'une tasse avant à pneus. Ce dernier est démontable au besoin et peut être attelé directement sur le relevage avant du tracteur, via une interface spécifique. Cette trémie se combine avec la rampe de semis Optidisc 25 K. Celle-ci est désormais disponible en version double shot (deux descentes par rang) en association avec la cuve bi-compartimentée.



Monosem
Interrang variable sur les semoirs monograines ValoTerra

Le châssis MultiSlide de Monosem est conçu pour les semoirs monograines à entraînement électrique ValoTerra. D'une largeur de 3 à 3,50 m et doté d'ailes repliables, il intègre un mécanisme de griffes sur les éléments semeurs, de rails fixés sur le châssis et de bielles équipées d'un verrouillage des axes sans goupille, permettant d'ajuster hydrauliquement, par pas de 2,5 cm, l'écartement entre les éléments semeurs. L'espace peut varier de 45 à 80 cm suivant les modèles. Ce châssis reste compatible avec la fertilisation, en combinaison avec une trémie frontale.
Pour les plus grandes largeurs, le nouveau châssis TFC2 de 6 m de large permet de passer d'une configuration 11/12 rangs en interrangs de 45 à 50 cm à une configuration 8 rangs à 75 ou 80 cm d'interrang. Les unités de semis non utilisées sont relevées mécaniquement (hydrauliquement en option). Un système de platines EasySlide autorise une translation rapide et sans effort des éléments semeurs et un changement de configuration en 25 minutes, substitution des disques comprise.


Monosem

Väderstad
Jalonnage dynamique pour les Tempo et Proceed

Väderstad dévoile pour ses semoirs Tempo et Proceed V, le jalonnage dynamique Isobus (ou Isobus Dynamic Tramlining), une technologie qui permet aux agriculteurs de gérer automatiquement le jalonnage de leurs machines grâce au système GPS Isobus du tracteur. L'Isobus Dynamic Tramlining se configure via le système de contrôle Väderstad E-Control, basé sur iPad. Une fois en fonctionnement, le semoir coupe automatiquement les rangs nécessaires pour s'adapter aux futures traces de pulvérisateur. Le système fonctionne même si l'agriculteur ne sème pas en aller-retour. Le GPS prend le relai pour garantir un jalonnage précis, quel que soit le schéma de semis. Cette nouvelle fonctionnalité est disponible avec les options de jalonnage existantes de la gamme Tempo, telles que le WideLining pour le Tempo V, ainsi que la pression hydraulique active (via système WSX) sur les Tempo F, Tempo V et Tempo L.



Väderstad



// JEUNES AGRICULTEURS

Sortir du quotidien

Samedi 24 mai, les Jeunes agriculteurs du canton de Saint-Sauveur ont organisé un cochon à la broche à Lainsecq.



Canton des JA de Saint Sauveur

Cochon à la broche à la salle des fêtes de Lainsecq.

« Notre événement s'est super bien passé, il y avait 130 personnes, il faisait beau, on a fait tourner trois cochons de 50 kg », confie Florine Delos, coprésidente du canton des jeunes agriculteurs de Saint-Sauveur. Avec près d'une quinzaine de jeunes agriculteurs, l'ambiance était au beau fixe. *« On avait un DJ qui a super bien marché, et puis on a toujours le même public d'une année à l'autre. Là, il y avait un peu plus de jeunes ! »*, ajoute-t-elle. Canton autonome depuis de nombreuses années, sortir et se réunir est aussi un moyen de sortir du quotidien d'éleveur. *« C'est une association des jeunes agriculteurs, qui permet toujours de partager sur notre métier, sur les élevages, ceux qui ont un circuit aussi. Par exemple, j'ai des chèvres, je vends des fromages de chèvres sur les marchés, on a tous notre petite touche en plus. On a tous des petits élevages, il y a celui qui fait le cochon mais qui fait aussi des canards et donc du foie gras. C'est un moyen de ne pas se renfermer sur un métier qui est assez solitaire au final »*, témoigne Florine Delos. Bastien Merlot, lui, constate de nouvelles têtes au sein du canton. *« On se rend compte qu'il y a de nouveaux jeunes, qu'il y a une réelle fracture de générations, maintenant, beaucoup d'entre eux arrivent en souhaitant faire des grandes cultures, c'est dommage »*, constate-t-il. Ce n'est pas qu'avec les éleveurs de Saint-Sauveur que le canton a fait la fête. *« Nous avons accueilli et organisé la fête de l'agriculture l'année dernière et cette année c'est Toucy, et à cette occasion le canton de Toucy est venu à notre cochon à la broche. Nous, on va souvent aux leurs »*, rajoute Florine Davos, ravie. Bastien Merlot, coprésident de l'association est du même avis. *« Il y a un réel engouement sur nos manifestations, et notamment sur la fête de l'agriculture. Nous avons pu le voir l'année dernière »*, témoigne-t-il.

La force du collectif

Face aux dernières actualités, c'est ensemble que les jeunes agriculteurs doivent agir. *« Cela nous permet de partager ce qui se passe dans le département, au niveau des manifestations, des promesses qu'on nous a faites qui ne sont toujours pas tenues »*, manifeste la coprésidente du canton. Un événement qui permet de se rassembler mais aussi de sensibiliser le grand public. *« Cela nous permet aussi, dans notre petit discours, de le dire au public et de partager notre mécontentement, et expliquer que ce n'est pas pour déranger les gens ou avoir une mauvaise image de nous. Il faut vraiment que ça avance et qu'on arrive à vivre de notre métier »*, déclare-t-elle en terminant sur une note positive. *« On a deux événements par an : le cochon à la broche et la tartiflette au mois de novembre. Ce qui nous permet de nous faire un peu d'argent et d'organiser des visites d'exploitations entre agriculteurs pour que l'on puisse voir qui fait quoi, et avancer, voir les diversifications également »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac

// ANNIVERSAIRE

Le goût de la Nièvre

Le 21 mai, « Cinquante-huit, le Restaurant » soufflait ses bougies d'un an d'existence ; l'occasion de faire le bilan et une projection d'avenir.

Il y a un an, « Cinquante-huit, le Restaurant » ouvrait ses portes aux clients. Pour fêter l'événement comme il se devait, Charles Desmarquoy et Jean-Guillaume Rupin, les fondateurs, ont décidé de faire un événement festif avec dégustation le 21 mai. Les associés pointent : *« c'est l'occasion de remercier tous ceux qui ont eu confiance dans notre projet et qui l'ont suivi en venant se restaurer chez nous »*. Pour rappel, le concept de l'établissement repose sur un approvisionnement local (58 km autour de Nevers), avec une politique de *« rebut »* la plus réduite possible – qui s'établit à environ 1 kg de déchets (serviettes de tables, restes des clients ou préparation des plats, etc.) par service.

Ainsi, c'est dans une ambiance conviviale et familiale que les associés accueillaient les visiteurs pour l'année d'existence du « Cinquante-huit, le restaurant ». Pour eux, cette année passée fut *« pleine de surprises, bonnes et mauvaises »* sourient-ils en développant : *« nous avons dû changer deux frigos et un four déjà vétustes au moment de la reprise du fonds de commerce »*. Loin d'être un point négatif, ils expliquent : *« nous avons reçu nettement plus de clients que prévu, et le matériel que nous avions à l'origine n'a pas tenu face aux volumes »*. Pour avoir une idée de la cadence, ils détaillent avoir fait 6 000 couverts au restaurant et 2 500 couverts pour la partie traiteur du 21 mai 2024 au 21 mai 2025. En plus de cette affluence notable, les associés stipulent : *« En 52 semaines, nous avons changé environ 100 fois de menus car nous avons la volonté d'explorer les saveurs autant que possible. Cette créativité fait partie de nous et nous permet de mettre du sens dans notre projet »*. Si pour eux, elle reste un fil d'Ariane qui les guide, ils chercheront à atteindre *« une vitesse de croisière pour l'année qui arrive. En effet, celle écoulée a été éprouvante en termes d'adaptation que ce soit pour nous ou nos salariés – que nous remercions pour leur patience et leur engagement – et nous nous concentrerons sur la régularité pour 2025 »*.

Une vision qui s'étend

Pour cette dernière, ils annoncent d'ailleurs le lancement à plus grande échelle de leurs expérimentations de lacto-fermentation réalisées durant 2024 (concombres, carottes, etc.) : *« comme les vignerons nous avons attendu un an avant d'avoir le résultat des tests lancés. Et, même si tous n'ont pas été concluants, nous sommes heureux de pouvoir proposer de nouvelles saveurs. D'ailleurs, les clients, qui viennent de toute la France, nous encouragent à ne pas faiblir dans cette recherche, ce qui est un véritable moteur pour nous »*. Preuve que les retours de la clientèle marquent les deux associés, ils évoquent celui de l'une d'entre elles : *« Elle nous a dit : « cela fait des années que je viens dans la Nièvre et désormais je peux lui donner un goût ». C'est certainement le plus beau compliment que nous ayons reçu car nous souhaitons que notre cuisine soit le reflet de la production locale »*. Outre les visiteurs, Charles et Jean-Guillaume ont profité de 2024 pour faire de nouvelles rencontres de producteurs, et donc d'allonger leur liste de fournisseurs locaux avec les agneaux de La Petite Ferme (Coulanges-lès-Nevers) ou encore le whisky de la Brasserie Ouche Nanon (Ourouer-les-Bordelins), pour ne citer qu'eux. Les associés concluent : *« Nous avons encore du chemin à faire, mais nous sommes fiers de celui que nous avons parcouru car nous avons eu le courage de porter notre vision jusqu'au bout. Et, force est de constater que cela semble porter ses fruits puisqu'au-delà de notre engagement, d'autres prennent part à cette dynamique créée comme avec l'ouverture prochaine de « Silex » à Nevers »*. Au vu de tout cela, le « Cinquante-huit, le Restaurant » semble donc être véritablement devenu l'ambassade de la logique dans le pays de la gastronomie.



Nicolas Sagnier

Les bougies ont été soufflées par, de gauche à droite : Murielle Auvray (1re salariée à avoir été embauchée), Jean-Guillaume Rupin, Charles Desmarquoy et Victor Courcoux, dernier arrivé dans l'équipe du « Cinquante-huit, le Restaurant ».

Chloé Monget

Plus d'informations sur https://www.cantineideale.com/ ou au 03 86 71 94 17.

// ÉTANG DE FRANCE NIVERNAIS-MORVAN

58

Des trésors à reconnaître

L'association des Étangs de France Nivernais-Morvan a tenu son assemblée générale le 16 mai à Rouy ; l'occasion d'asseoir une volonté spécifique.

66 adhérents de l'association des Étangs de France – Nivernais Morvan étaient présents lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 16 mai à Rouy. Après le décorticage de la partie statutaire, le rapport d'activité de l'année passée fut établi par Arnaud Pasquet, administrateur depuis deux ans et ayant pris sous sa coupe la communication de l'association. Ainsi, dans son rapport, il fit état des différentes rencontres ou formations ayant eu lieu de 2023 à début 2025, dont la rencontre avec l'Agence de bassin Loire Bretagne en janvier 2025. Outre cela, il annonça également la mise en place d'un mail générique pour l'association (d'ores et déjà actif : contact@etangsdefrance-nm.fr) et le lancement prochain du site internet de l'association (1).

Sur ce dernier point Jean de Gesnais, président de l'association des Étangs de France - Nivernais Morvan précise : *« nous envoyons une newsletter quatre fois par an aux adhérents. Mais, les informations qu'elle contient ne sont pas centralisées. Afin d'obtenir un historique complet de ces dernières, une plateforme internet nous semblait pertinente. De plus, cela nous permettra d'avoir un support de communication moderne et réactif afin de faire rayonner l'association ainsi que ses actions, et pourquoi pas d'attirer de nouveaux adhérents tout en insufflant une cohésion des propriétaires d'étangs ; indispensable pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain »*. Dans cette veine, il rappelle la tenue d'une formation au CFPPA du Morvan (Château-Chinon) à l'automne prochain et dont les préinscriptions sont ouvertes : *« il est nécessaire que chacun puisse se former afin d'être informé des bonnes pratiques et de la réglementation en matière de gestion piscicole des étangs »*.



Association des Étangs de France – Nivernais Morvan / CERD

Jean de Gesnais, président de l'association des Étangs de France – Nivernais Morvan considère les étangs comme des « trésors ».

Se faire entendre

Sur ce volet de la réglementation et sur celui des échanges avec l'administration, Jean de Gesnais explique : *« nous souhaitons travailler sur la législation extrêmement complexe de la gestion des étangs afin de la simplifier. Mais, depuis notre rencontre avec l'ancien préfet de la Nièvre et l'ancien directeur de la Direction départementale des territoires, en mars 2024, nous n'avons plus de contact… De ce fait, rien n'avance, à notre grand regret »*. Pour lui, ce blocage est dû à une *« surcharge des services dont les moyens humains s'amenuisent d'années en années »*. La conséquence de tout cela est simple : *« nous nous sentons abandonnés. Avoir une simplification des démarches pour entretenir les étangs permettrait sans nul doute de trouver des leviers pour de nombreuses problématiques qui s'imposent à nous avec la raréfaction de l'eau notamment. Les propriétaires d'étangs regorgent d'idées pour valoriser ce patrimoine, mais le carcan dans lequel la législation les enferme ne les autorise pas à les mettre en œuvre. Pour l'exemple, la Chambre d'agriculture de la Creuse et le Syndicat des étangs Creusois ont réalisé un guide de bonnes pratiques dédié aux étangs et à l'abreuvement des cheptels. D'ailleurs, de notre côté, nous travaillons également avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre sur ce volet. Malgré tout, la réglementation reste une chape de plomb empêchant la mise en place des projets. À mon sens, il est inconcevable de se dire que dans la Nièvre, l'eau excédentaire d'hiver ne puisse pas être captée pour permettre au bétail d'être abreuvé en été, d'autant plus lorsque les réseaux d'eau ont de plus en plus de mal à approvisionner tous les foyers durant les périodes les plus sèches. Les étangs sont, pour moi, la première assurance à instaurer dans une exploitation afin de la pérenniser ; faut-il encore que l'administration l'autorise. En parallèle de l'évolution de la réglementation, l'idéologie contre les étangs doit évoluer. D'un côté, on observe des castors effectuer des barrages sur cours d'eau, entravant la « continuité écologique », mais ceux-ci sont « sacrés » et protégés par la loi. Et, d'un autre côté, la présence d'un étant est perçue par l'administration comme malfaisante alors qu'il est un refuge de biodiversité n'entravant aucune continuité quelle qu'elle soit »*. Afin de métamorphoser les mentalités et les textes, les représentants de l'association des Étangs de France Nivernais-Morvan ont participé aux travaux d'élaboration d'un livre blanc sur la réhabilitation des étangs lors de l'assemblée générale des Etangs de France (national) le 23 mai à Limoges. Jean de Gesnais explique : *« Frédéric Garraud est le nouveau président et il affiche clairement une volonté d'instaurer un cadre de réflexion pour une gestion ancrée dans les préoccupations environnementales, techniques ou économiques. Si l'eau est la vie, les étangs sont un outil pour la préserver. Notre travail est maintenant de le faire comprendre, entendre et accepter »*. Il conclut : *« La main de l'homme a façonné de manière intelligente la nature que nous connaissons aujourd'hui, alors pourquoi cette même intelligence n'est pas reconnue à sa juste valeur pour les propriétaires d'étangs alors qu'elle est leur maître mot ? Nous avons tous à gagner au maintien et à la réhabilitation de ces sanctuaires, et il est grand temps de reconnaître ces trésors qui sont inestimables à bien des égards (biodiversité, tourisme, exploitation piscicole, réserve d'eau pour l'abreuvement, etc.) »*.

Chloé Monget

(1) https://etangsdefrance.fr

Mise en lumière des valorisations

Durant l'assemblée générale de l'association, et toujours dans l'optique d'aider les adhérents dans la gestion de leurs étangs, une conférence avait lieu sur le thème de « la valorisation piscicole de nos étangs ». Elle fut animée par l'intervention de Chris Lafaille, (pisciculture du Slauce - 89), Benoît Rucher (AB Pêcherie de Bourgogne / Pisciculture du Val de Loire – 21 et 45), qui mirent notamment en lumière la problématique grandissante de la pression du cormoran sur les exploitations piscicoles. En sus, Hugo Gruss, cofondateur avec Jean-Baptiste Fariney de « Rentalake », fut convié à prendre la parole pour présenter cette plateforme de location d'étangs, lacs et rivières. Pour rappel, une visite avait été organisée en septembre 2024 à l'étang de Fleury la Tour pour découvrir l'utilité de cette plateforme en ligne pour la valorisation touristique des étangs. Plus d'informations sur : https://rentalake.fr/fr

// LOISIRS

21

Un petit tour en calèche ?

La Côte-d'Orienne Jessica Brevet, cochère professionnelle, propose tous types de services avec Aramis, Cacao et Chocolat, ses trois Trait Auxois.

Elle a 33 ans et habite Arnay-sous-Vitteaux. En 2023, Jessica Brevet a créé une entreprise pour proposer des balades en calèche à tout public. Les départs se font *« d'un peu partout selon les demandes »*, avec tout de même une majorité de rendez-vous dans les secteurs de Venarey, Montbard, Semur, Précy et Saulieu. Avec le retour de la belle saison, l'activité reprend de plus belle pour la cochère professionnelle disponible tous les jours de la semaine pour de simples balades ou des activités découvertes de l'attelage avec Aramis, Cacao et Chocolat, ses trois Trait Auxois âgés de 12 à 15 ans.

Pour tous les goûts

Trois formules de balades sont proposées, tout d'abord la balade classique, pleine de simplicité et en pleine nature, avec des commentaires sur le cheval Trait Auxois, la faune et la flore rencontrées lors de la sortie. La balade formule goûter, nouveauté de la saison, permet en plus la dégustation de produits locaux durant le trajet. Enfin, la formule gourmande comprend, comme son nom l'indique, davantage de produits locaux à déguster à l'occasion d'un arrêt à déterminer. Chaque balade permet de *« prendre le temps avec soi-même, tranquillement, au pas du cheval et profiter de la nature auxoise. Tout est personnalisable selon les demandes des personnes intéressées »*, présente l'adhérente de l'UNCTA (Union nationale du cheval Trait Auxois). Ces activités sont adaptées à tous les âges ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite, une rampe PMR étant à disposition.

Prenez rendez-vous

Ces balades, ateliers découvertes du cheval de trait et de l'attelage sont également proposées dans le cadre d'évènements. Des navettes sont aussi assurées par la cochère lors de la fête médiévale à Semur à la Saint-Simon à Flavigny-sur-Ozerain… Jessica Brevet sera d'ailleurs présente à Semur-en-Auxois tous les week-ends de juin à fin septembre pour des balades touristiques (lien de la billetterie : https://www.billetweb.fr/balades-en-caleche-sur-semur-en-auxois).

AG

Renseignements et réservations : 06 10 22 08 38, lesattelagesdelauxois@gmail.com. Site internet : www.lesattelagesdelauxois.fr



Les Attelages de l'Auxois

Jessica Brevet sera présente à Semur-en-Auxois tous les week-ends de juin à fin septembre pour des balades touristiques.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

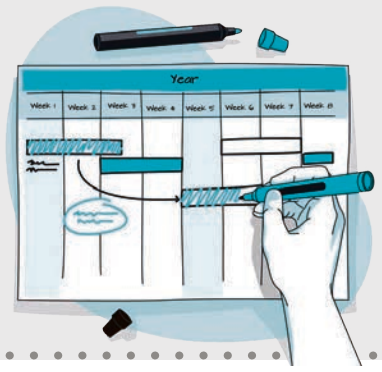
NIÈVRE

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 11 juin, 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37



L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Essais variétaux et conduites culturales à la loupe avec Arvalis

• Jeudi 12 juin

Les évènements « Circuit Vert » sont organisés partout en France par Arvalis afin de faire des points d'actualité sur de nombreuses variétés et sur des essais de cultures. La journée du 12 juin à Bretenière, Izier et Bressey-sur-Tille, s'articulera en deux parties. La première, le matin, s'adresse aux techniciens à partir de 9 heures, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de Bretenière. L'après-midi sera ouverte aux techniciens et agriculteurs avec des visites d'essais de 14 heures à 17 h 30. Au programme :

- Visite de la plateforme d'Izier chez François-Xavier Levêque, sur les thématiques des solutions de biocontrôle et des nouveautés variétales.
- Puis visite de la plateforme de Bressey-sur-Tille chez Igor Maillotte, sur la thématique de la gestion des adventices sous toutes ses formes : désherbage mécanique (herse étrille), désherbage chimique et leviers agronomiques (couverture du sol, date de semis et densité).

Inscription obligatoire auprès de Christelle Moreau au 03 80 28 81 85 ou par mail : c.moreau@arvalis.fr
Plus d'infos en page 13 de cette édition.

NIÈVRE

// Opti'Fourrages

• Jeudi 12 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une journée Opti'Fourrages à partir de 10 h 30 au Gaec du Lac (Durand), route de Blismes à Ougny. Cette journée aura pour thème « Et si on sécurisait la récolte ? ». Des ateliers et démonstrations seront proposés. Divers sujets seront abordés dont la prévention, la mutualisation, le coûts des rations ou encore le coût des chantiers. Buvette et restauration sur place.

Renseignements : 03 86 93 40 00

// S'installer en...

• 13 juin et 17 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise trois journées « S'installer en... » afin d'apporter des informations sur ces nouvelles filières aux porteurs de projet ou agriculteurs en quête de diversification. Le 13 juin, c'est au tour des Plantes à Parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) qui seront explorer (en salle le matin à la Chambre d'agriculture à Nevers et l'après-midi visite du Gaec du Four de Vaux). Enfin, le cycle se clôturera le 17 octobre par la culture de la myrtille (en salle à Moulins-Engilbert le matin et visite l'après-midi – lieu à confirmer). Ces journées sont gratuites et sur inscription.

Infos et inscriptions : Marine Vaillant, conseillère entreprise-installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// Événements à Moulins-Engilbert

• à partir du 31 juillet

Moulins-Engilbert sera le terrain de prochain rendez-vous professionnels : le 31 juillet la foire aux culards d'été (au cadran), le 4 août la foire ovine (au Champ de foires), le 18 octobre, la 2e vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	**122,55**	**+5,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/06/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 212 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,98	6,17	6,08	+ 0,04
		350-400	5,48	5,92	5,75	+ 0,01
		400-450	5,66	5,90	5,79	+ 0,21
F	U	200-250	5,25	5,71	5,56	- 0,04
		250-300	4,98	5,15	5,10	- 0,25
		300-350	4,97	5,10	4,99	- 0,09
		350-400	4,80	4,85	4,82	=

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 352 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,96	6,06	6,02	+ 0,01
		350-400	5,54	5,83	5,65	+ 0,07
		400-450	5,68	5,70	5,70	+ 0,19
		450-500	5,51	5,76	5,74	+ 0,21
F	U	300-350	4,94	5,25	5,04	
		350-400	4,77	4,94	4,88	+ 0,18
		400-450	4,50	4,65	4,54	
		450 et +	4,54	4,57	4,55	+ 0,33

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 233 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,47	3,89	3,60	+ 0,02
	R	+ 500 kg	3,41	3,49	3,46	+ 0,11
F	E	24 à 36 mois	4,21	6,36	4,81	- 0,28
	U	24 à 36 mois	3,89	4,20	4,02	+ 0,01
		- 5 ans	3,88	4,20	3,99	+ 0,02
		5 à 10 ans	3,76	4,13	3,93	+ 0,05
		+ 10 ans	3,55	3,93	3,70	+ 0,01
	R	24 à 36 mois	3,35	3,87	3,67	+ 0,11
		- 5 ans	3,42	3,66	3,66	- 0,07
		5 à 10 ans	3,48	3,84	3,71	+ 0,06
		+ 10 ans	2,96	3,57	3,33	- 0,11

OBSERVATIONS

Effectif global : 797 - Taux de vente : 96 %.

Broutards / taurillons / laitonnes / génisses 18 mois : De nombreux acheteurs présents, mais une nouvelle fois l'offre n'arrive pas à couvrir la demande. Les cours sont de nouveau à haussiers. 1 seul lot d'invendu. Vente très rapide.

Vaches / génisses 30 mois : Légèrement moins d'apports au vue de la saison. La qualité est également moindre par rapport au marché précédent, mais cela n'empêche pas une nouvelle hausse des tarifs. Vente fluide.

Taureaux : Bonne demande et cours reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

02/06/2025

Effectif : 287

Broutards :	(295 - 350 kg)	1540 - 1910	5,19 - 5,87
Broutards :	(375 - 410 kg)	2000 - 2250	5,31 - 5,53
Laitonnes :	(230 - 345 kg)	1230 - 1700	4,70 - 5,30
Génisses 16 - 24 mois :	(355 - 455 kg)	1740 - 1940	4,26 - 4,92
Génisses 24 - 36 mois :	(480 - 725 kg)	1840 - 2820	3,62 - 3,98
Taureaux :	(925 - 1150 kg)	3260 - 4150	3,57 - 3,81
Vaches légères :		1740 - 2030	
Vaches entre deux :		2100 - 2380	
Vaches lourdes :		2400 - 3250	

Peu d'apports en mâles permettant une vente rapide et globale à des tarifs très fermes.
Marché mieux approvisionné en laitonnes et génisses d'export entrainant une hausse des cours.
Présentation toujours de bonne qualité en vaches, pas de relève. Tarifs inchangés.

Génisses 18 - 24 mois, Charolaises formées :	(398 - 546 kg)	2180 - 3220	4,57 - 8,09

DIVERS : Cours en hausse.

Mâles Limousins et croisés :	(355 - 420 kg)	2030 - 2340	5,51 - 5,83
Laitonnes Limousines et croisées :	(290 - 345 kg)	1520 - 1720	4,85 - 5,21
Génisses Limousines et croisées :	(400 - 655 kg)	1650 - 2610	3,70 - 4,38

Forte demande en sujets limousins ainsi qu'en Aubracs et croisés. Progression des tarifs dans l'ensemble des catégories. Vente globale.

Bovins gras : 6

Génisses de viande : 6,60 € à 6,68 € kg de viande.

Meilleure demande. Vente globale.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

26/05/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 605 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,95	6,00	5,39	- 0,29
		de 38 à 44 kg	5,09	5,91	5,45	=
		de 44 à 50 kg	4,90	5,88	5,31	- 0,11
		+ de 50 kg	4,36	5,18	4,61	+ 0,13
	R	de 32 à 38 kg	4,40	5,39	5,11	+ 0,23
		de 38 à 44 kg	4,71	5,33	4,90	- 0,25
		de 44 à 50 kg	4,72	4,72	4,72	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 243 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,73	2,77	2,01	- 1,37
F	U	+ de 60 kg	1,85	2,32	2,14	- 0,20
	R	+ de 60 kg	1,72	2,05	1,84	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	151	151	151	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 23 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		5	66	24	

OBSERVATIONS

Effectif global : 888 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : Le commerce en boucherie française semble bien calme en cette fin de mois de mai. Cependant le commerce reste toutefois soutenu dans les agneaux mâles à quelques jours de la fête de l'Aîdelkebir. Cette différence d'ambiance en fonction des destinations provoque des écarts de tarifs entre les mâles et les femelles.

Brebis : Vente rapide et totale. Les cours des bonnes brebis bouchères se maintiennent tandis que les brebis trop grasses sont légèrement dévalorisées.

Béliers : Forte demande à l'approche de l'Aïd.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

02/06/2025

Effectif : 158

Agneaux :	200 - 274	3,93 - 6,23	
Brebis :	151 - 180	1,76 - 2,01	
Béliers :	200 - 258		

Activité commerciale soutenue en agneaux et béliers à des tarifs très fermes.
Cours stables en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/05/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 646 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,44	5,71	5,03	+ 0,22
		de 38 à 44 kg	4,78	5,71	5,28	- 0,10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 130 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,61	2,15	1,88	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 785 - Taux de vente : 87 %

Agneaux : Les cours reperdent encore quelques centimes, la recherche et les achats se portent principalement sur des agneaux lourds à l'approche de la fête musulmane, les agneaux de boucherie perdent encore quelques centimes du a une demande très faible.

Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/05/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 181 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	5,74	6,25	5,88	=
		400-450	5,21	5,42	5,28	
Limousins M	R	400-450	5,25	5,25	5,25	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 44 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,68	4,42	3,95	+ 0,03
		- 5 ans	3,55	4,14	3,85	=
		5 à 10 ans	3,55	3,95	3,75	=
		+ 10 ans	3,16	3,57	3,44	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 175 - Taux de vente : 89 %

Broutard : Une vente vidéo de 51 broutards Aubrac vendus à 5,24 € du kilos vif. La vente est rapide et les cours reconduits à la semaine précédente.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches / génisses : Cours identiques à la semaine passée, la demande se fait ressentir et le peu d'offre ne permet pas de contenter les acheteurs présents. Vente rapide et totale.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

02 Juin 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Incompréhension de l'attitude des abatteurs qui cherchent à freiner les cours malgré un marché européen très dynamique !

Bovins maigres : Face au manque d'offre, avec une demande qui restent forte, les prix restent orientés à la hausse sur toutes les catégories !

POLITIQUES

Cette semaine, un évènement est organisé au sein de l'Assemblée nationale afin de rappeler les impacts catastrophiques qu'aurait la ratification de l'accord entre l'Europe et les pays du Mercosur sur l'agriculture française, et notamment sur l'élevage bovin.
Alors que le Président brésilien Lula est attendu en visite officielle à Paris cette fin de semaine, il est impératif de réaffirmer l'opposition Française, du Gouvernement, de tous les Parlementaire, des filières, et des agriculteurs à cet accord d'un autre temps !

ENVIRONNEMENT

Le règlement européen sur la restauration de la nature, entré en vigueur en août 2024, vise à restaurer au moins 20 % des zones terrestres et marines de l'UE d'ici 2030, avec un objectif de restauration complète des écosystèmes dégradés d'ici 2050. Chaque État membre devra soumettre son plan d'ici au 1er septembre 2026, avec des objectifs fixés pour 2030, 2040 et 2050. En France, ce plan s'intitulera « Agir pour restaurer la nature ». Une concertation publique se déroule du 23 mai au 23 août 2025. La profession veille à ce qu'il n'y ait pas d'impact sur l'élevage notamment sur les prairies.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 28 mai dernier, les députés Thierry Benoît (Horizons & Indépendants - Ille-et-Vilaine) et Christophe Barthès (RN - Aude) ont présenté le rapport d'information de la commission relative aux problématiques économiques de l'abattage dans le contexte de réduction des cheptels, commission dont ils étaient les rapporteurs. Pour les bovins, ils ont rappelé l'importance de la décapitalisation qui touche les troupeaux allaitants et laitiers, tendance qui devrait se poursuivre dans les prochaines années d'autant plus si aucune mesure n'est prise. Ce rapport était également l'occasion de rappeler le faible taux de contractualisation dans notre secteur. Une de leur proposition allant dans ce sens avec un objectif de faciliter la contractualisation. La FNB ne peut que saluer ce souhait en rappelant malgré tout l'importance de l'indicateur de prix de revient interprofessionnel qui doit constituer une borne minimum afin de permettre une juste rémunération des éleveurs. D'autant plus si on souhaite enrayer la décapitation et permettre le renouvellement des générations. Plus globalement, la FNB est vigilante à l'ensemble des conclusions et propositions du rapport.

FAIT DE LA SEMAINE

Le réseau FNSEA-JA s'est activement mobilisé lundi 26 mai dernier pour faire entendre les enjeux forts de la PPL « Contraintes ».
Pour les éleveurs de ruminants, notamment la simplification sur ICPE, l'accès à un recours terrain en gestion des risques prairies, et la gestion de l'eau (dont abreuvement des animaux). Le débat sera arbitré par une Commission mixte de 14 députés et sénateurs, sur un texte commun à soumettre aux deux Assemblées.
Les éleveurs attendent du concret !

FOCUS

Les éleveurs de ruminants attendent d'urgence la révision des recours face au satellite dans le dispositif de gestion des risques climatiques sur prairies. Le processus législatif patine sur la PPL « contraintes », mais il est impératif de faire évoluer ces recours !
Les failles mises en exergue par les éleveurs sont connues de tous, et une procédure rénovée permettant de prendre en compte la réalité de terrain est proposée conjointement par la Profession et les Assureurs.
Celle-ci doit désormais s'appliquer !

CHIFFRE A RETENIR

+ 1,22 €/kgC

C'est la hausse de prix des jeunes bovins viande français U- sur les 44 dernières semaines. Durant cette période, la hausse s'est poursuivie sans relâche, à la faveur d'une demande européenne forte, alors que l'offre est réduite. Notons cependant que les cours français restent à la traine en Europe : ils sont inférieurs de 40 à 50 centimes aux JB espagnols et allemands ! Cette année, les signaux de marchés restent les mêmes, et tout indique que la tendance devrait se poursuivre !

EN REGION

Le gouvernement va assouplir les conditions de tir de défense contre les loups pour les éleveurs bovins. Un arrêté, en consultation jusqu'au 10 juin, permettra des tirs même sans attaque préalable, dans les zones à risque. Annoncé par la ministre Annie Genevard, ce texte vise à renforcer la régulation. Il s'appuie sur la Loi d'orientation agricole, qui autorise les tirs pour protéger bovins, équins et ânes en l'absence de moyens de prévention efficaces, sous réserve de démarches de réduction de vulnérabilité.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

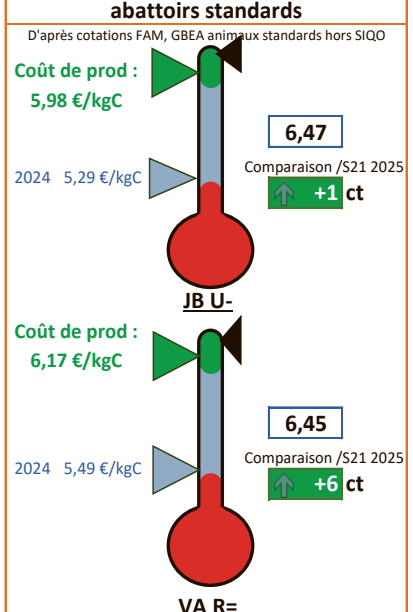
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 22 (4 jours ouvrés)

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

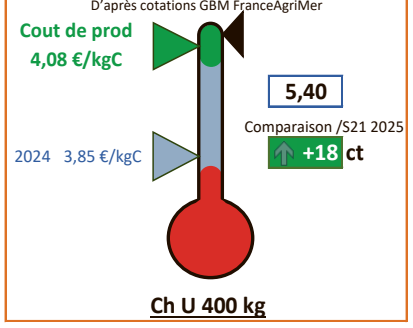
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

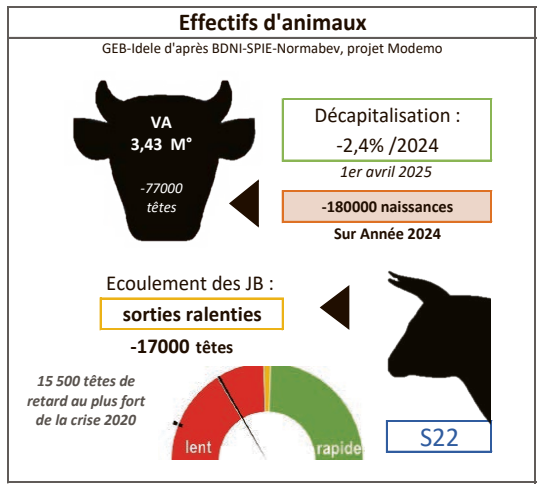
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

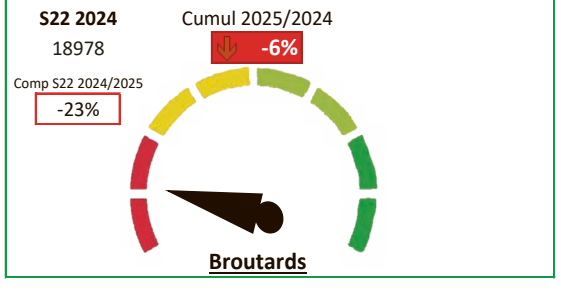
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

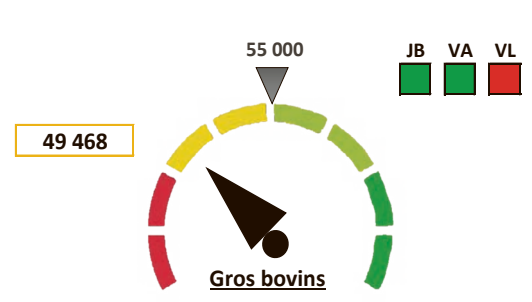
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 15 750 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 22 du 24 au 30 mai

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le marché reste ferme à haussier dans la majorité des régions, porté par une demande soutenue aussi bien à l'export qu'en engraissement local. Les apports ont été perturbés par la semaine écourtée et le début des fenaisons, ce qui limite l'offre sur certains bassins, accentuant la pression haussière sur les cours. En femelles, les cours sont soutenus, avec une hausse notable dans plusieurs zones, notamment là où les apports ont été limités. La demande reste solide, ce qui continue à exercer une pression haussière sur les animaux de qualité.

• **Gros bovins maigres :** la tendance commerciale reste bien orientée, portée par une demande soutenue dans toutes les catégories de races, malgré quelques signes de fin de saison pour certains types. Les ventes sont dynamiques, les cours fermes à légèrement haussiers, avec une pression toujours marquée sur les animaux de qualité et à finition rapide.

• **Boucherie :** les cours poursuivent une tendance haussière, particulièrement sur les vaches de races à viande (charolaises, limousines, blondes) et sur les catégories bien conformées. L'offre est globalement réduite, ce qui accentue la pression sur les prix. Les réformes laitières affichent quant à elles une stabilité des cours, sauf exceptions locales.

• **Veaux :** l'ambiance commerciale reste bien orientée, porté par une demande soutenue et une offre globalement réduite sur la majorité des marchés. La rareté des apports favorise des ventes rapides, des cours reconduits voire en légère hausse, même si certaines places signalent une forme de stabilisation après plusieurs semaines de progression.

• **Ovins :** en agneaux le commerce est dans une phase de correction, avec une demande en baisse dans la consommation traditionnelle, et une pression haussière limitée à certains types d'agneaux destinés à l'export ou aux festivités religieuses de l'Aïd el-Kébir. Les opérateurs doivent miser sur des lots bien conformés, triés, et adaptés à la demande spécifique (poids, sexe) pour maintenir des niveaux de prix corrects. En brebis, c'est une ambiance contrastée, avec des cours globalement orientés à la baisse, malgré une demande encore présente sur certains profils de brebis, notamment les lourdes. Le manque d'acheteurs sur certains marchés pèse sur la dynamique commerciale. En revanche, les faibles volumes proposés sur d'autres places permettent parfois des ventes plus faciles.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends ou échange tracteur dutra le robuste type D 4K contre Ford County ou IH 844, 4x4.
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vends cause retraite tracteur New Holland T7-185, 5800 h, TBE, 150 ch, relevage avant ,4 distributeurs.
✆ 06 47 72 08 61

89 - Vends tracteur IH Utility FU-235 D, très bon état. (2306)
✆ 06 75 23 87 61

Travail du sol

42 - Vends épandeur à fumier 6T, pirouette, andaineur, charrue très bon état, à l'abri.
✆ 07 88 56 60 29

69 - Vends broyeur à prairie Agrimaster RV280, 2m80, réversible avant-arrière.
✆ 06 08 52 64 91

ACHETE TRACTEURS



Tout état, toute marque, en panne pour pièces

Tél. : 07 49 88 65 13

58 - Vends tracteur Someca 450 avec bennette + charrue 2 socs, année 1970, 10200 h, embrayage refait, culasse rectifiée + rodage soupape, 4500 €. (2302)
✆ 06 70 82 50 78

89 - Vends canadien Kverneland non stop, 3,20 m + herse Maurin terrage forcé, 5,30 m, le tout bon état. (2306)
✆ 06 75 23 87 61

Récolte

01 - Agriculteur recherche un tapis rail Redler pour vidange maïs cribs.
✆ 06 63 37 70 09

58 - Vends faucheuse Pöttinger Novacat, 305 h, bon état, peu servi, cause retraite. 5000 € à débattre. (2301)
✆ 03 86 90 77 00
06 52 21 99 29

Traitement

21 - Cause retraite vend presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06 98 38 19 62

Arbo-viti

69 - Vends pompe à vendanges Alma tout inox en très bon état, avec variateur électrique pour la vitesse de la pompe, avec télécommande. Plus 5 mètres de tuyau. Prix 2700 HT
✆ 06 13 52 27 12

Distribution

26 - Vends 375 caisses plastique et 640 caisses de ramassage plastique.
✆ 06 13 79 89 90

Irrigation

26 - Vends tuyaux 9 mètres polyethylène, diamètre 50.
✆ 06 34 17 12 97

Elevage

69 - Vends tank à lait rectangulaire, 1 200 l Japy + tank à lait 1 700 l Serap, lavage automatique.
✆ 06 08 52 64 91

Divers

bne bois negoce energie

ACHÈTE TOUS BOIS FORESTIERS ET BOCAGERS

Contact : **Paul ORTAVENT**

06 79 47 03 82

01 - Vends 2 pneus 480-70-24 usure 40% + 2 roues complètes 6 trous 14-65-16, racleur lisier Houle complet 2 couloirs, 1 pirouette Kuhn 8702 8 toupies, rigoleuse, salle de traite 2x5 décro. et compteurs lait.
✆ 04 74 22 03 78 HR

01 - Vends faucheuse Pottinger Novacat 265H 2002 conditionneur à doigts démontables. Faneuse Pottinger 4 toupies 1995. Benne 10T (ancien camion) fabrication artisanale. Moulin à farine Acémo et divers petits matériels.
✆ 06 13 53 15 97

10 - Vends cause retraite, MB IH 541, 4,20 m, 2900 h. Broyeur, vis hydro rallongée, voie AR large, plat, rab, div, tsol, 4000 € HT. Charrue 1/2 port JD A0145, pièces usure neuves, 2000 € HT. Charrue semi portée Sandrum Suède, Duro, non stop, pièces usure neuves, 2500 € HT. (2203)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (2304)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2205)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

38 - Cherche cover croop + silo à grains 40 quintaux.
✆ 06 77 01 42 90

38 - Vends vibroculteur 3m : 350 euros ; Cuves à fioul 1500 L les 2 : 350 euros ; Roue de transport charrue Huard 350 euros ; Chappe d'attelage IH : 150 euros ; barre réglable IH : 150 euros.
✆ 06 38 55 53 31

42 - Vends remorque magasin Euromag réfrigérée, 2022, toit relevable, état neuf, 18 000 euros HT, garage Rivat.
✆ 04 77 41 75 41

le groupe ARVERN ÉNERGIES
AGRI CONSO SUIVI
Centrales photovoltaïques pour bâtiments agricoles
– À partir de 480 m2 –



04 71 50 52 84
Siège Social
ZA DU COLOMBIER
15500 MASSIAC
www.arvernenergies.fr

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

57 - Vends andaineur Claas Liner 650 Twin 2 toupies, visible au travail.
✆ 06 83 28 38 00

58 - Vends Case Puma 225 CVX à 4750 h, 2009, 70 000 € à débattre. Faneuse 4 toupies Pöttinger, 2 500 €. (2303)
✆ 06 83 25 49 06

71 - Vends conditionneuse Krone, 3.200 CV, herse rotative Kuhn avec portacourt + Packer distributrice, pailleuse Lucas Castor.
✆ 06 88 96 43 20

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends cause cessation camion 10T, an 2004, 195000 kms, très bon état : 8500 euros.
✆ 06 73 37 34 22

42 - Vends Fiat Ducato bétail, 2020, 100 000 km, 35 000 euros HT.
✆ 04 77 41 75 41

Achat-Vente

Récolte

42 - Vends maïs ensilage ou maïs épis + paille et foin. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

42 - Vends orge grain, foin enrubannage, cage à veau, arracheuse patates, herse plate, desileuse 2 m3.
✆ 06 17 68 74 19

Fourrage

01 - Vends cause surplus 15 ha de foin sur pied.
✆ 06 40 18 07 28

39 - Achat/vente paille - foin - luzerne. joannreybier@gmail.com
✆ 06 08 53 16 44

42 - Vends 300 balles enrubannage 2024, très bonne qualité, prix intéressant.
✆ 06 84 34 31 40
ou 06 07 40 26 50

88 - Vends paille déclassée bottes de 90, 120 ou 240, livraison assurée.
✆ 06 76 29 28 10

89 - Vends foin bottes rondes 120x120. Récolte 2024 (2202)
✆ 06 87 50 82 50

Propriété

42 - Vends exploitation maraîchère, 5 ha dont 3000 m2 tunnel Richel + 1500 m2 de serres chapelle chauffées, début des Monts du Lyonnais, avec bât. d'exploitation et habitation située à 800 m des commerces + Vente de matériels. Peut intéresser les pépiniéristes. Libre fin 2026. Ecrire au journal Paysans de la Loire, n°401, 43 avenue Albert Raimond, BP 30031, 42272 Saint-Priest-en-jarez cedex qui transmettra.

Location

Immobilier

15 - Agriculteur loue 2 gîtes 2/5 personnes de 230 à 350 euros/semaine ou à la nuitée, secteur Le Trioulou.
✆ 06 45 13 44 89

Emploi

Offre

26 - Exploitation céréalière et élevage poulets recherche ouvrier polyvalent canton Bourg de Péage début septembre.
✆ 06 67 17 91 05

71 - Recherche salarié agricole élevage caprin avec transformation fromagère CDD/CDI, heures et salaire à définir Secteur La Clayette.
✆ 06 42 96 31 57

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Divers

89 - Cherche entreprise agri pour fauche de foin en balles rondes 4ha + broyer, déchaumer et emblaver en prairie. Total de 29 ha dans le 89. etiennecneudt@hotmail.com (2201)
✆ 06 59 26 72 13

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 17 à 18 mois prêt à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1701)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente 4 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1501)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vds 1 taureau adulte ch. HBC et 1 taureau de 2 ans HBC. Gaec Marion, Luzy. (2204)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

58 - Elevage HBC vend plusieurs reproducteurs 2 ans, bonne origine. Gaec Laudet de Préporché.(2101)
✆ 06 83 02 37 84

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureaux de 22 mois et 8 reproducteurs de 15-18 mois. François Bouche Eleveur/inséminateur, 58340 Cercy la Tour. (1206)
✆ 06 16 07 54 55

69 - Élevage inscrit HBL vend taureau limousin adulte et jeunes taureaux T bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

Ovin

38 - Vends brebis avec agneaux.
✆ 06 81 62 15 57

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

07 - Vends poules bio de réforme. 2€ la poule 10 acheter 1 offerte. à reserver pour le 14 juin au matin.
✆ 06 60 91 56 95

Chien

01 - Vends 1 chiot mâle Fox Terrier poil dur né le 2 avril 2025 non LOF mère 250269606893381.
✆ 06 33 87 00 48

Equin

71 - Vends bel étalon comtois, 4 ans (Lasko Du Vernois).
✆ 06 88 59 16 46

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

Suivez-nos publications sur Instagram

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

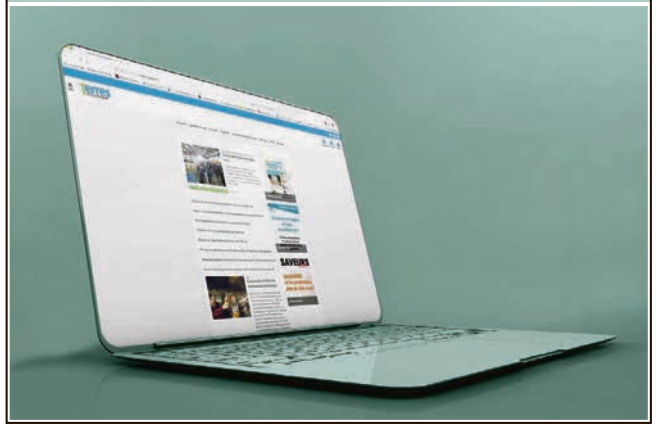
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez
d'un **ACCÈS ILLIMITÉ**
au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

L'ENCLOS
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 €
Siège social : rue Haute
21500 SENAILLY
508 180 999 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2025, l'associée unique a décidé :
- de transférer le siège social de rue Haute – 21500 SENAILLY au 12 rue des 3 Ponts – 21500 VISERNY
- de la transformation de l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiées, statuant dans les conditions prévues par l'article L.223-43 et L.227-3 du Code de Commerce, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront la société à compter du même jour.
L'objet de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 €.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Dominique VACHER.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Madame Dominique VACHER, demeurant 12 rue des 3 Ponts, 21500 VISERNY.
Pour avis
La Gérance

AL25018959

TRANSFORMATION

Par décisions du 30/05/2025, l'Associé Unique de la société ET CONCEPT, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, Siège social : 70A Route de Dijon 21600 LONGVIC, RCS DIJON 528 765 274,
a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Tonino EMANUELE. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par son Président, Monsieur Tonino EMANUELE demeurant 5 rue du Canal 21110 THOREY-EN-PLAINE
Pour avis - La Gérance

AL25018987

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

DUPONT CONSEIL GESTION ET ASSOCIES
par sigle DCG&A
SARL au capital de 420 000 €
47 Rue Poterne 21200 BEAUNE
378.347.835 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/05/2025, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient, à compter du même jour : « DCGA », supprimer le sigle « DCG&A » et de modifier les statuts.
DÉNOMINATION :
Ancienne mention : DUPONT CONSEIL GESTION ET ASSOCIES par sigle DCG&A.
Nouvelle mention : DCGA.

AL25018996

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET SUR L'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A TOUILLON
Par arrêté préfectoral n° 674 du 28 mai 2025, est organisée du **25 juin 2025 à 14h30 au 26 juillet 2025 à 12h30 inclus**, soit 32 jours consécutifs, une enquête publique unique relative, d'une part, à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol et d'autre part sur l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau sur le territoire de la commune de TOUILLON, d'une puissance de 38,4 MWc , déposée par la société « la Combe Solaire ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis émis par la MRAe et les pièces de l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau sont consultables :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de TOUILLON aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6313/
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-6313@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de TOUILLON.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de TOUILLON, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 26 juillet 2025 avant 12h30 à l'adresse suivante :
enquete-publique-6313@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site pendant toute la durée de l'enquête.Monsieur Daniel DEMONFAUCON, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : en mairie de TOUILLON
- Mercredi 25 juin 2025 de 14h30 à 17h30
- Mardi 1er juillet 2025 de 10h00 à 13h00
- Mercredi 23 juillet 2025 de 14h30 à 17h30
- Samedi 26 juillet 2025 de 9h30 à 12h30
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à monsieur Steven Tanguy – La Combe Solaire – Mobile : 07 49 54 22 21 - combe.solaire21@belenergia.com - 166 allée des Erables 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse −21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire et l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de TOUILLON, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL25018968

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 02/06/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Clénay : Parcelle en nature de sol et taillis sur laquelle se trouve du bâti constitué essentiellement de 2 bungalows à usage d'habitation (constructions illicites au regard des réglementations en vigueur) - Urbanisme : Zone A du PLU
56 a 80 ca '9100 RUE DE LA FONTAINE AUX LIONS' : ZC-0139
Thoisy-le-Désert : Prés - Urbanisme : RNU 3 ha 70 a 10 ca 'COMME GAUTHEY' : ZO-0001—0002
Gissey-le-Vieil : Loué – terres, prés – Objectif : maintien du fermier – Urbanisme : RNU 9 ha 41 a 53 ca 'LE BAS DE FAYE' : ZE-0095 - 'SUR LA LAUCHERE' : ZH-0028
Blaisy-Bas : Libre, terres, landes et bois – Urbanisme : Znc de la carte communale 99 a 18 ca 'LES ENTREES DU BOIS' : A-0392 - 'AU VERGEROT' : A-0557 - 'EN CHAMPS LINOIS' : ZA-0065 - 'SUR COME' : ZB-0069 - 'AUX SILLONS' : ZC-0119—0120
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Magny-sur-Tille : Terres – Urbanisme : Zone A du PLU - 2 ha 11 a 13 ca 'LE VILLAGE' : AC-0102—0110—0114 - 'AUX PRES VAROT' : ZS-0011
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/06/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018995

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Maël VIARD, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 27 mai 2025, a été réalisé un aménagement de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE
Monsieur Hervé NICOLIN, Président de la Brasserie des loges, et Madame Murielle LECLERC, Responsable administrative cadre de la Brasserie des loges, demeurant ensemble à SAINT-APOLLINAIRE (21850) 14 rue aux Grands Journaux.
Monsieur est né à DIJON (21000) le 14 décembre 1968,Madame est née à DIJON (21000) le 24 juin 1972.
Mariés à la mairie de SAINT-APOLLINAIRE (21850) le 12 juillet 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25018961

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MAISON GRAUSS
SARL au capital de 37 500 €
Siège social : 5 rue de Lorraine
21200 BEAUNE
515 720 753 RCS DIJON

Par Assemblée Générale du 31/05/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Nicole Tible demeurant 3 chemin des Vaches 21200 Bligny les Beaune, Gérante, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 3 chemin des Vaches 21200 Bligny les Beaune.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS

AL25018939

CLÔTURE DE LIQUIDATION

STYLE
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social et siège de la liquidation
26 rue des rosiers,
21130 VILLERS LES POTS
RCS DIJON 514 260 348

L'Assemblée Générale réunie le 31.10.2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Olivier HUMBERT, demeurant 26, rue des Rosiers 21130 VILLERS LES POTS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis - Le Liquidateur

AL25018975

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signatures privées du 27/05/2025, il a été constitué une société d'exercice libéral par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes
Dénomination : Louise RÉROLLE et Axelle MOURLIN, Notaires Associés
Siège social : 1 rue Nicolas Berthot 21000 DIJON
Objet social : L'exercice de l'activité de notaire
Capital : 1 000,00 €
Durée : 99 ans
Clause d'agrément : Toutes les cessions – intervenant soit entre associés, soit au profit d'un tiers et que cela soit à titre onéreux ou à titre gratuit – sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Président : Mme Louise RÉROLLE, demeurant 55 Avenue Victor Hugo 21000 DIJON
Directeur général : Mme Axelle MOURLIN, demeurant 3 rue de Montchapet 21000 DIJON
Immatriculation au RCS de DIJON.

AL25018963

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : CHX CAPITAL
FORME : Société civile
CAPITAL : 2 928 000 €
SIEGE SOCIAL : 47 Rue Poterne 21200 BEAUNE
OBJET : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes,de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés, la prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties,au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, l'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DURÉE : 99 ans
APPORTS EN NATURE : 488 parts sociales de la SARL DCGA, 378.347.835 RCS DIJON évaluées à 2 928 000 €.
GÉRANCE : Monsieur Julien DUPONT demeurant 7 Boulevard Maxime Lecouvreur La Montagne 21200 BEAUNE
CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL25018997

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MATHUSALEM
SAS au capital de 285 200 €
Siège social : 17 Rue du 14 juillet
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
949 641 534 RCS NEVERS

Suivant Décisions du Président du 19/01/2024, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général à compter du 01/01/2024 et pour une durée illimitée, Monsieur Maxence MALOCHET demeurant à LEVALLOIS-PERRET (92300) 72 Rue Anatole France.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis

AL25018944

MODIFICATIONS MULTIPLES

LAVAGE AUTO CENTER 2
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 84, rue du 13e de ligne
58000 NEVERS
422 703 959 RCS NEVERS

Par AGE du 23.05.2025, les associés ont décidé :
- L'extension de l'objet social aux activités de :
-Toute activité de consultant et d'expertise,
-Toutes prestations diverses de services au profit des entreprises, professionnels ou particuliers, notamment dans les domaines de conseils en entreprise
- Le transfert du siège social :
Ancienne mention : 84 rue du 13e de ligne - 58000 NEVERS
Nouvelle mention : 26 rue du Clos des Roches - 58180 MARZY
Pour avis.

AL25018957

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA L'HUIS-MOROT
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 1 000 euros
Siège social : L'Huis-Morot
58120 MONTIGNY EN MORVAN
912 358 462 RCS NEVERS

Lors de l'AGM du 25/04/2025, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Michel PRÉVOTAT de ses fonctions de gérant à compter du 25 avril 2025 à minuit et ont nommé en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du 26 avril 2025 : **Monsieur Fabrice PRÉVOTAT, Né le 3 février 1982 à NEVERS (58) de nationalité Française, Demeurant L'Huis-Morot 58120 MONTIGNY EN MORVAN**. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, la Gérance.

AL25018979

TRANSFORMATION

FRANCK BLANCHE CONSULTING
SAS transformée en SARL
au capital de 1 000 €
Siège social : 2 Ter, rue de la Reine – 58130 GUERIGNY
978 272 912 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 16/05/2025, l'Associé Unique a décidé de transformer la société en SARL à compter du 1er juin 2025.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SAS
Nouvelle mention : SARL
- Administration :
Ancienne mention : Président : M. Franck BLANCHE dt à GUERIGNY (58) – 2 Ter, rue de la Reine
Nouvelle mention : Gérant : M. Franck BLANCHE susnommé
Pour avis

AL25019023

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique en date du 12 mai 2025 à LA CHARITE SUR LOIRE par Maître Emmanuel CLERGET, enregistré le 19 mai 2025 au SIE - NEVERS - dossier 2025 00009319 référence 5804P01 2025 N 00257
SNC BENJAMIN SNC, sise 3 place de la République, 58300 Decize, immatriculé au greffe de Nevers sous le numéro 795267277.
A cédé à :
LAUMAIN SNC au capital de 1000 euros, sise 3 place de la République, 58300 DECIZE, immatriculée au greffe du Nevers sous le numéro 942727223.
Moyennant le prix de 319000 euros
Son fonds de commerce de CAFÉ BIMBELOTERIE, LOTO, ARTICLES DE FUMEURS, PRESSE, BRASSERIE, RESTAURATION RAPIDE, VENTE A EMPORTER, auquel est associé la gérance d'un débit de tabacs, VENTE D'ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE exploité 3 place de la République, 58300 DECIZE.Entrée en jouissance au 12 mai 2025.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL25018967

CREALEX

Me Matthieu TOUZET
6 rue Pelvoysin - 18000 BOURGES
02 48 68 51 78/contact@crealex-avocats.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte ssp en date à COSNE-COURS/LOIRE (58), du 15/05/2025, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement NIEVRE, le 19/05/2025, dossier 2025 00009357, référence 5804P01 2025 A 00250 :
- La société SASU LE.BONTRACAGE, SAS au capital de 5.000 €, dont le siège social est à COSNE-COURS/LOIRE (58200), 5 rue des Limes, Parc d'activités, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 819 053 042, a cédé à :
- la société LE.BONTRACAGE, SARL au capital de 1.000 €, dont le siège social est à COSNE-COURS/LOIRE (58200), 5 rue des Limes, Parc d'activités, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 943 609 792,
Un fonds de commerce de traçage et marquage de chaussées, terrains sportifs et jeux éducatifs, mise en peinture au sol de locaux industriels, pose de panneaux de signalisation et de revêtements en résine, pose de mobilier urbain, nettoyage haute et basse pression, exploité à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 5 rue des Limes, Parc d'Activités, moyennant le prix principal de TROIS CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (390.000 €).
L'entrée en jouissance a été fixée au 15/05/2025. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au Cabinet d'Avocats FIDUCIAL SOFIRAL AVOCATS, pris en son établissement secondaire, sis à NEVERS (58000), 12 rue Lamartine.
POUR UNIQUE INSERTION

AL25018977

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 10 décembre 2007, M. Louis MORIN, en son vivant retraité, demeurant à ST-PIERRE-LE-MOUTIER (58240), 31, rue du Commandant Leiffeit,maison de retraite, célibataire, décédé à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58240), le 3 avril 2025,
a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Frédéric MARTINEZ, notaire à ST-PIERRE-LE-MOUTIER (58240) suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS, le 27mai 2025.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me MARTINEZ, notaire à 58240 ST PIERRE-LE-MOUTIER, 34, Avenue du Général de Gaulle, chargé du règlement de la succession.
Pour avis.
Me MARTINEZ

AL25018962

SELARL OFFICE NOTARIAL DU VAL
CHARITOIS
Me Valérie CLERGET
37 Ter avenue du Maréchal Leclerc
58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AVIS DE SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 27 mars2015, Mme Simone Paulette DENIZEAU, en son vivant Retraitée, veuve de M. Camille, GAUDRY,dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) 6 rue des basses Cours Résidence de Bourgogne, née à LACHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 25 mars 1925,décédée à VARENNES-LES-NARCY (58400), le 9 octobre 2024, a consenti un legs universel.
Ce testament déposé aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Me Valérie CLERGET, Notaire Associé de la SELARL « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 27 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL25018985

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAUDRON
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 12, avenue de la Gare
58320 Pougues-les-Eaux
RCS Nevers 530 595 537

Le 16/05/2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Christophe GAUDRON demeurant 12, Lieu-dit Saint Baudière – 58180 Marzy, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 12, Lieu-dit Saint Baudière – 58180 Marzy.
Pour avis.

AL25018934

DISSOLUTION PAR TUP

LA POZE
SAS Au capital de 1 000 €
Technopole du Circuit
Lieu-dit Le Chauma
58470 MAGNY-COURS
954 087 714 RCS NEVERS

Par décision du 05/05/2025 l'associée unique a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société LA POZE, à compter du même jour.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société LA POZE au profit de la SCI M 3 au capital de 3000 €, 6 impasse des Mariniers 18150 CUFFY, RCS Bourges 493 992 655 associée unique de la société LA POZE, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Les créanciers peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication au BODACC.
Les oppositions seront reçues au Greffe du TC de NEVERS.
La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au RCS de NEVERS s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.
Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL25018942

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA GRAINETERIE
SASU au capital social de 2 000 Euros
Siège social :2 rue de la monnaie
58500 CLAMECY
883 016 578 RCS NEVERS

Le 30/04/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2025
Stéphane GRAILLOT demeurant 3 route de Montaigu 58530 BREVES, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 3 route de Montaigu 58530 BREVES
Pour avis.

AL25018954

ADHX
SARL en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social : 1018, rue Gabriel Péri
58600 GARCHIZY
823 146 196 RCS NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

M. Thomas CROIZEAN dt à GARCHIZY (58) – 1018, rue Gabriel Péri, Associé Unique et liquidateur, a, par décisions du 14/03/2025, approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL25018966

DISSOLUTION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 19/5/2025, les associés de la SCIDE LA CHAPELLE ENGLAS, au capital de 1.000 euros dont le siège est à MYENNES (58440) 44 route de Saint-Amand,identifiée au SIREN sous le n° 491 613 253 et immatriculée au RCS de NEVERS,
On décidé la dissolution volontaire anticipée de la société à compter du 19/5/2025, et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mr GIRARD Gérard, demeurant à MYENNES (58440)44 route de Saint-Amand.
Lequel accepte sa fonction.
Le siège de la liquidation est fixé à MYENNES (58440) 44route de Saint-Amand.
La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au Tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Le liquidateur.

AL25018980

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22/05/2025, il a été constitué une SCI dénommée: DES CENDRIERS, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Objet social :
- L'acquisition de tous types de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que de droits immobiliers, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit,- L'administration, la gestion et l'exploitation des immeubles ou droits immobiliers détenus, notamment par le biais de la location, au profit de particuliers, professionnels ou commerçants,- La réalisation de tous travaux de construction, rénovation, aménagement, transformation ou amélioration des immeubles en vue de leur mise en valeur ou de leur exploitation, sous réserve, le cas échéant, de l'obtention des autorisations administratives nécessaires,- La vente de tout ou partie des immeubles ou droits immobiliers appartenant à la Société à titre exceptionnel, à condition que cette vente soit conforme à l'intérêt social et aux décisions prises par la collectivité des Associés dans les conditions prévues par les présents statuts,- Toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, dès lors qu'elles respectent le caractère civil de la société.
Siège social : 6, rue des Cendriers – 58260 La Machine
Capital : 500,00 euros
Gérance :
- Monsieur Julien BEAUVAL demeurant 6, rue des Cendriers – 58260 La Machine,
- Madame Emilie MONTBRUN demeurant 6, rue des Cendriers – 58260 La Machine,
Agrément des cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, et entre un Associé et ses ascendants, descendants et, le cas échéant, son conjoint ou partenaire de pacs.
Durée : 99ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25018910

EURL AGRI TP & FOURRAGES
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 La Charmille
58310 ST AMAND EN PUISAYE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en

ANNONCES LÉGALES



date à ST AMAND EN PUISAYE du 22/05/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : EURL AGRI TP & FOURRAGES
Siège social : 6 La Charmille, 58310 ST AMAND EN PUISAYE
Objet social : Négoce de paille, foins, et tous types de fourrage, négoce de cailloux, travaux publics, prestation de travaux agricoles, location de matériels agricoles et de travaux publics.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Mathieu BLANCHARD, demeurant 6 La Charmille 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL25018916

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 28/05/2025, il a été constitué une SCI dénommée:GSTH
Objet social :Location immobilière
Siège social : 7 rue des Margotins 58500 SURGY
Capital : 1 000 euros
Gérance : Stéphanie RABDEAU et Gilles RABDEAU demeurant 7 rue des Margotins 58500 SURGY
Durée :99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL25018970

LA BONNE SAUCE RESTAURANT
Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 7 Place Guy Coquille
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25/05/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LA BONNE SAUCE RESTAURANT
Objet social : Service de restauration à emporter et surplace avec service à table sans vente d'alcool
Siège social : 7 Place Guy Coquille 58000 NEVERS
Capital : 1.000 euros
Gérance : Monsieur Mateus Sebastiano MARTINS JOSE demeurant 15 bis rue des Tailles 58000 NEVERS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL25018976

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DOMAINE COURTAULT MICHELET
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 345 595,89 €
Siège social : 1 route de Montfort
89800 LIGNORELLES
418 123 451 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2025 a décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Viticole.
La dénomination sociale devient « SCEV DOMAINE COURTAULT MICHELET ».
Cette décision prend effet à compter du 22 avril 2025.À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEV DOMAINE COURTAULT MICHELET
Forme : Société Civile d'Exploitation Viticole régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 345 595,89 €
Siège social : 1 route de Montfort – 89800 LIGNORELLES.
Durée : Jusqu'au 31 mars 2097.
Gérant : Mme Stéphanie COURTAULT, épouse MICHELET et M. Vincent MICHELET demeurant 6 route d'Auxerre - 89230 MONTIGNY-LA-RESLE.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL25018946

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

CARROSSERIE POUILLART
Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 250 000 euros
Siège social : 32 bis Rue de Preuilly
89000 AUXERRE
340 535 327 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 20 MAI 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à effet du 1er juin 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son objet, sa durée, son siège social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 250 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Libre entre associés. Soumise à agrément pour les cessions à un tiers.Monsieur Thierry RENAULT et Madame Laurence RENAULT, co-gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :Monsieur Thierry RENAULT demeurant 33 Rue Louis Richard – 89000 AUXERRE
DIRECTRICE GENERALE: Madame Laurence RENAULT Demeurant 33 Rue Louis Richard – 89000 AUXERRE

AL25018952

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 028 375 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
017 151 200 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 20 mars 2025 et du procès-verbal de la gérance en date du 5 mai 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 816 875 euros, pour être ramené de 8 028 375 euros à 7 211 500 euros par rachat et annulation de 6 535 parts sociales.
Lors de ces mêmes décisions, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 865 380 euros pour le porter à 8 076 880 euros par incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « autres réserves ».
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à huit millions vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros (8 028 375 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à huit millions soixante-seize mille huit cent quatre-vingts euros (8 076 880 euros).»

AL25018953

Notaires

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI DU RU
Société civile immobilière
Au capital de 104.000,00€
Siège social : SAINTE MAGNANCE (89420)
16 Rue au-delà du ru
RCS AUXERRE n° 477486476

Aux termes d'un acte reçu par Me C. DREAU, notaire à AVALLON (Yonne) le 14 mai 2025:
Madame Maria Adélia PEREIRA NOGUEIRA, née à TRAVANCA(PORTUGAL), le 19 juin 1965, demeurant à CUSSY-LES-FORGES(89420), 1, rue de l'Etang, associée et co-gérante,
a cédé la totalité des parts qu'elle détenait dans lecapital de la société susvisée à
Monsieur Joël Jean Marc BOURON, né à SAINTE MAGNANCE(89420), le 14 février 1961, demeurant à SAINTE MAGNANCE(89420), 59, route d'Avallon.
Madame Maria PEREIRA NOGUEIRA a démissionné de ses fonctions de co-gérante à compter du 14 mai 2025. Monsieur Joël BOURON exerce seul les fonctions de gérant à compter de cette date.
Par assemblée générale extraordinaire en date du 14 mai2025, l'associé unique de la SCI DU RU a décidé du transfert du siège social, savoir :
Ancien siège social : SAINT MAGNANCE (89420), 16 Rue au-delà du ru.
Nouveau siège social : SAINT MAGNANCE (89420), 59 Route d'Avallon.

AL25018973

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PROJINOV MENUISERIES AUXERRE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 60 Route d'Auxerre
89380 APPOIGNY
884 929 670 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 7 mai 2025, il résulte que la Société HOLDING CAZIER-JEANDEAUX, Société par Actions Simplifiée au capital de 9 000 euros, dont le siège social est 60 bis Route d'Auxerre 89380 APPOIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 943 467 993 RCS AUXERRE, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la Société GROUPE PROJINOV, démissionnaire.
POUR AVIS
La Présidente

AL25018994

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte SSP à VILLENEUVE SUR YONNE 89500 le 01/06/2025
Alliance taxi 89, 14 rue Langlois bruant VILLENEUVE SUR YONNE 89500, immatriculé au R.C.S de Sens sous le numéro 954 039 681
A donné en location-gérance à
AJS TAXIS, 14 rue Langlois bruant VILLENEUVE SUR YONNE 89500, immatriculé au R.C.S SENS sous le numéro 881 679 799
Un fonds de taxi, muni de l'autorisation de stationnement de JOIGNY numéro 7, sis 14 rue Langlois bruant à VILLENEUVE SUR YONNE 89500 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 31/05/2026

AL25018790

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte SSP à VILLENEUVE SUR YONNE 89500 le 01/06/2025
Alliance taxi 89, 14 rue Langlois bruant VILLENEUVE SUR YONNE 89500, immatriculé au R.C.S de Sens sous le numéro 954 039 681
A donné en location-gérance à
AJS TAXIS, 14 rue Langlois bruant VILLENEUVE SUR YONNE 89500, immatriculé au R.C.S SENS sous le numéro 881 679 799
Un fonds de taxi, muni de l'autorisation de stationnement de BEON numéro 1, sis 14 rue Langlois bruant VILLENEUVE SUR YONNE 89500 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 31/05/2026

AL25018789

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHAMPLOST – terre - 98 a 20 ca - 'LE VILLAGE' : ZO – 0091 - 0094 - 'LES PLANTES' : ZO - 0089 – zonage : zone A du PLU
LICHERES PRES AIGREMONT – terre, pré, lande et bois-taillis – fonds occupé en partie - 19 ha 38 a 44 ca -'FAFIGNON' : A – 0897 - 0898 - 'LES CHARMES' : A - 0231 - 'LE COTA BATARD' : A – 0849 - 0851 - 'LE COTA FAFIGNON' : A – 0939 – 0941 - 0943 - 'DESSUS DE LA VALLEE CORNEI' : A – 0949 - 0958 - 'LA FOUCHERE' : C -0281 - 'LA CROIX MONTROSIER' : C - 0327 - 'LES ROUBILLONS' : E – 0093 – 0100 - 0116 - 'LES CORVEES' : ZL -0023 - 'LES FOSSES' : ZM - 0079 - 'LA VALLEE DES MOUCHES' : ZM - 0031 - 'LES GRANDES ROYES' : ZP - 0010 - 'LA CROIX DE PIERRE' : ZP - 0025 – zonage : RNU
PARLY – pré et bois-taillis - 61 a 30 ca - 'CHAMP MINARD' : ZL - 0053 - zonage : zone N du PLU
SAINT BRIS LE VINEUX – terre à planter en AOC Bourgogne - 19 a 96 ca - 'CHANOY' : ZV – 0025 – zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 23/06/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018989

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, à SAINT-JULIEN-DU-SAULT,12, Faubourg de la Croix , CRPCEN 89062 , le 2 juin 2025,
a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale entre :
Monsieur François Damien Raymond VERMANDE, retraité, et Madame Marie France ALBRESSAC, retraitée, demeurant à VILLEVALLIER (89330) 8 Rue Blanchard.
Monsieur né à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210) le 3 mai 1945,Madame née à ENTRAINS-SUR-NOHAIN (58410) le 15 avril 1950.
Mariés à la mairie de DOMECY-SUR-CURE (89450) le 20 mars 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.Tous deux de nationalité française
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25019000

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE
Extrait des minutes du greffe
Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny du 31/10/2024 arrêtant le plan de redressement sur 13 ans de la SAS DU PAREIL AU MÊME Centre Ccial Av. Haussmann 89000 Auxerre (vente de vêtements) RCS BOBIGNY 326.019.775. Commissaires au plan : Ajassocies en la personne de Me Nicolas DESHAYES 46 Avenue Jean Rostand 93000 Bobigny et Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny.

AL25018974

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MILLE ET UNE CUISINES
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 14 000 euros
Siège social et de liquidation :
59, Rue des Haies
89500 MARSANGY
537 766 750 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2025 au siège de liquidation, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Francis FORT, demeurant 59 Rue des Haies 89500 MARSANGY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre à compter rétroactivement du 28/02/2025.
Pour avis, le Liquidateur

AL25018839

NON DISSOLUTION

SARL INTERNATIONAL BEER INVESTMENT COMPANY FRANCE
I.B.I.C.F. au capital de 50 000 euros
Siège social : 89 Rue Bellocier
89100 SENS
823 984 703 RCS SENS

Aux termes d'une AGE du 10/11/2023, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL25018991

NON DISSOLUTION

SASU BRASSERIE LARCHE
au capital de 90 000 euros
Siège social : 89 Rue Bellocier
89100 SENS
485 168 801 RCS SENS

Aux termes d'une décision du 16/09/2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

AL25018992

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à EGRISELLES LE BOCAGE du 22/05/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : NEGUADI KEVIN
Siège social : 29 Rue de la Mardelle à Lison, 89500 EGRISELLES LE BOCAGE
Objet social : Réparation, installation et entretien de machines mécaniques et d'équipements frigorifiques fixes ou mobiles, de tout équipement de réfrigération, tous travaux électriques sur ces équipements, toutes réparations mécaniques et carrosserie sur véhicules frigorifiques. Achat et revente de tous matériels, appareils et pièces détachées. Location de matériels frigorifiques. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Kévin NEGUADI, demeurant 29 Rue de la Mardelle à Lison 89500 EGRISELLES LE BOCAGE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL25018915

BY-SHA
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
8 Place du Général de Gaulle
89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 2 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BY-SHA
Siège : 8 Place du Général de Gaulle, 89200 AVALLON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Activités des instituts de beauté, activités d'esthéticienne et de cosméticienne, notamment l'épilation, les soins du visage et soins corporels non médicaux, le massage et le modelage, la manucure et la pose de prothèses ongulaires, la vente de produits cosmétiques et d'accessoires, en salon ou à domicile, ainsi que toutes activités connexes, similaires.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Mlle DENIS Shaïna, demeurant 8 Impasse des Ecoles, 89200 AVALLON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL25018999

En raison du lundi de Pentecôte férié, les bureaux de **Terres de Bourgogne seront FERMÉS le lundi 09 juin.**

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// SOCIÉTÉ

Célibat des agriculteurs : entre clichés et vérités

Étudié depuis de nombreuses années, le célibat agricole masculin a beaucoup évolué. Longtemps lié au supposé manque de confort des habitations, il est aujourd'hui plutôt lié à un fait démographique : le manque de femmes dans les campagnes.



Adobe Stock

Le célibat agricole reste un sujet de préoccupation, le succès de l'émission L'amour est dans le pré, en étant une des preuves.

Dès 1954, la question du célibat des agriculteurs (on parle ici du célibat masculin hétérosexuel) était une question, posée à l'occasion du recensement. On y observe à l'époque une surreprésentation d'hommes n'ayant jamais été mariés (définition du célibat dans ce recensement).

Une surreprésentation de nouveau observée dans les années 1960, 1970, 1990 et 2000, exception faite des années 1980 où la définition change, la proportion de personnes vivant maritalement sans être mariées augmentant, venant fausser les résultats.

Il n'empêche, le phénomène est donc récurrent. S'il tend à s'atténuer, le fait est que le célibat agricole reste un sujet de préoccupation, le succès de l'émission L'amour est dans le pré, en étant une des preuves.

Mais quelles sont les raisons du célibat dans la profession agricole et pourquoi inquiète-t-il ?

Tout d'abord, si la question du célibat se pose en agriculture c'est qu'il revêt une dimension *« particulière dans la mesure où la transmission des exploitations d'une génération à une autre est un horizon central dans ce milieu »*, explique Christophe Giraud, sociologue, dans Le célibat des agriculteurs : unité et diversité en 2013.

L'enjeu de la transmission

Un enjeu que les Pouvoirs publics ont pris à bras-le-corps dans les années 1970 via les aides à l'installation. *« Elles avaient pour objectif d'assurer dans les départements plus défavorisés le maintien d'un niveau minimum de peuplement et d'une activité agricole suffisante pour entretenir l'espace naturel »*, rappellent François Facchini et Raul Magni Berton (aujourd'hui enseignant de sciences politiques à Espol à Lille) dans leur article *Politiques publiques d'installation et célibat des agriculteurs*.

En effet, selon les deux chercheurs en sciences politiques, les pouvoirs publics avec la vision du CNJA (Conseil national des jeunes agriculteurs) perçoivent (déjà) à l'époque qu'une *« trop forte baisse du nombre des installations en agriculture conduirait à terme à une pénurie d'agriculteurs et à un déséquilibre de peuplement des zones rurales qui rendraient la vie à la campagne encore plus difficile et moins attrayante pour les jeunes »*.

Problème : toutes les politiques publiques vont alors s'orienter avec comme seul et unique prisme celui des freins financiers à l'installation et sans prendre en compte, justement, les facteurs sociaux et matrimoniaux.

Déséquilibre femmes hommes

Parmi les facteurs qui peuvent expliquer le célibat des agriculteurs, la *« valeur sociale »* de cette profession, c'est-à-dire la position de cette profession, plus ou moins élevée dans la société. Selon Christophe Giraud, cette *« valeur sociale »* a été *« fortement dévaluée avec l'élargissement d'un marché matrimonial antérieurement limité localement »*. Les filles d'agriculteurs et de la campagne ont épousé de jeunes salariés des gros bourgs environnants, délaissant les fils d'agriculteurs. Et bien que cette valeur sociale se soit améliorée par la suite grâce à la politique de modernisation agricole, *« un déséquilibre local entre les garçons et les filles disponibles pour former un couple s'en est suivi »*, explique le sociologue.

Une théorie à laquelle François Facchini et Raul Magni Berton plussoient : *« Les femmes et les hommes ne migrent pas de la même manière. Les jeunes femmes en ruralité ont tendance à partir à la ville. Or, quand on est dans une zone déficitaire du sexe opposé, on a plus ou moins de charme… Preuve en est que les femmes sont beaucoup moins célibataires que les hommes à la campagne »*, explique Raul Magni Berton.

Comment expliquer ce déséquilibre persistant ? *« La tradition de transmettre les fermes à l'aîné masculin a contribué c'est certain. Ensuite, une fois parties en ville, la barrière est difficile à franchir pour les femmes. Quand on vit en milieu urbain, on a des projets qui vont avec, et vivre à la ferme n'en fait pas nécessairement partie »*.

Pour lui, il semblerait qu'au-delà de ce déséquilibre objectif, hommes et femmes n'ont pas le même niveau d'informations sur le sujet : *« Nous avions réalisé une étude dans le Cantal, la Corrèze, la Creuse et la Haute-Loire. Ce qu'on a constaté, c'est que les femmes savaient très bien qu'il y avait un déséquilibre en leur faveur en ruralité. Au contraire, les hommes le voient beaucoup moins »*.

Familles fusionnelles

Ça, c'est pour les raisons objectives. Pour les raisons subjectives, il y a, entre autres, le caractère plus ou moins fusionnel de la vie familiale des agriculteurs. Selon Christophe Giraud, *« les familles en milieu agricole, en dépit des objectifs supérieurs de reproduction, sont plus ou moins fusionnelles, c'est-à-dire intègrent plus ou moins fortement leurs membres et laissent plus ou moins de liberté aux individus, notamment les femmes qui se mettent en couple avec un agriculteur »*.

Le sociologue explique ainsi qu'avec le mouvement d'émancipation des femmes dans les années 1960-1970, les jeunes femmes ont affirmé fortement les normes d'épanouissement et de reconnaissance dans le travail comme dans leur vie familiale et personnelle. Aussi, *« le monde du salariat apportait à ses femmes, outre un confort qu'elles ne trouvaient pas dans le monde agricole, des opportunités de réalisation personnelle »*. Pour le sociologue, une forme de rejet des jeunes femmes face à des situations de dépendance et d'invisibilité sociale, particulièrement présentes alors dans le monde agricole, s'est opérée dans les années 1970.

Les agriculteurs ne perçoivent pas le célibat comme un frein à l'installation car ils s'estiment comme uniques responsables de leur situation amoureuse.

S'ajoute à cela le fait que les jeunes femmes aspirent à une vie conjugale à distance de la génération précédente, autrement dit sans les parents de leur conjoint dans le paysage.

Si l'article de Christophe Giraud a 20 ans, le fait est que certaines théories trouvent probablement encore un écho aujourd'hui. Ainsi, en 2000, 50,1 % des chefs d'exploitation vivant et/ou travaillant avec un de leurs parents sont célibataires contre seulement 11,8 % pour ceux qui ne sont pas dans ce cas.

Quelles solutions ?

François Facchini et Raul Magni Berton, dans leurs études, ont demandé aux agriculteurs si le célibat était un frein à l'installation. Et bien qu'au premier abord, les agriculteurs ne voient pas le lien, quand on creuse, *« les résultats soulignent l'importance considérable des perspectives matrimoniales (ou sentimentales) sur l'installation »*. Selon leur étude, les agriculteurs ne perçoivent pas le célibat comme un frein à l'installation car ils s'estiment comme uniques responsables de leur situation amoureuse. Ils ont intégré que la faiblesse de leur revenu est liée à leur environnement (qu'ils ne contrôlent pas) mais ne voient pas que leur situation amoureuse peut, elle aussi, dépendre de leur écosystème.

« Ils voient leur situation amoureuse comme quelque chose de privé, et c'est le cas. D'ailleurs, les pouvoirs publics aussi et c'est pour cela qu'ils n'intègrent pas ces dimensions dans leurs politiques. Or, le célibat agricole est un phénomène social avec des répercussions importantes », ajoute Raul Magni Berton.

Selon lui et son confrère, la mise en place de politiques d'aides différenciées selon le sexe peut être une piste *« car cela donne une information sur le territoire, dans un premier temps, mais aussi parce que cela peut aider à rééquilibrer le territoire »*. En effet, d'après leurs travaux, *« la proportion de femmes qui s'installent est fortement corrélée au nombre effectif des installations. En moyenne, si le contingent des nouvellement installés se féminise de 1 %, il y aura environ deux installations supplémentaires sur le territoire concerné »*.

Pour Raul Magni Berton, *« il est difficile de dire si à long terme, cet investissement est rentable mais le fait est qu'il peut avoir des effets bénéfiques pour l'agriculture et la ruralité en général »*.

Églantine Puel

// FONDATION GROUPAMA

Venez marcher !

La commune de Bèze a le plaisir d'accueillir la Balade Solidaire de la Fédération Groupama de Côte-d'Or dimanche 15 juin.

Pour sensibiliser aux maladies rares et financer des projets pour les malades et leur famille, les élus bénévoles de la Fondation Groupama organisent chaque année des Balades solidaires. Ces rassemblements sur l'ensemble du territoire national illustrent les valeurs de solidarité et de proximité de la Fondation Groupama. En Côte-d'Or, le rendez-vous est donné dimanche 15 juin au Jardin de la Cure – Allée de la Source à Bèze pour découvrir les 4 parcours proposés de 3 à 8 km. Un espace de restauration et buvette ainsi que des animations agrémenteront cette journée familiale et solidaire, ouverte à tous, afin de récolter le maximum de fonds, reversés intégralement à l'association Argad, Association pour la recherche génétique des anomalies du développement.

À propos de la Fondation Groupama

Créée en 2000, la Fondation Groupama est la première fondation d'entreprise entièrement dédiée à la lutte contre les maladies rares. Ces dernières touchent plus de 3 millions de personnes en France et sont un véritable enjeu de santé publique et de société. En 2024, les élus bénévoles de la Caisse régionale Groupama Grand Est se sont mobilisés plus que jamais pour soutenir les projets d'associations maladies rares. Leur engagement solidaire a permis de collecter près de 83 000 euros. Une belle preuve de solidarité pour lutter contre les maladies rares. Acteur privé de référence, la Fondation a ainsi reversé depuis 2000, plus de 13 millions d'euros pour la lutte contre les maladies rares, soutenu 60 équipes de recherche et accompagné 380 associations.

D'après communiqué

Informations pratiques

Horaires des départs : de 9 h 30 à 14 h. Parcours : 4 parcours de 3 km, 3,5 km, 4,5 km et 8 km d'une durée de 1 heure à 3 heures. Animations : visites des grottes de Bèze, de l'Abbaye et du jardin. Cérémonie de remise des dons : 16 h. Plus d'infos sur : www.fondation-groupama.com



// TÉLÉVISION

L'Amour est dans le Pré en quête de cœurs à prendre

L'émission de M6 lance un appel à candidatures pour la réalisation de sa 21e saison.



Cedie Rogue / M6

L'Amour est dans le Pré, programme culte de M6 qu'on ne présente plus, ouvre officiellement les candidatures de sa 21e saison. Vous êtes agriculteur ou agricultrice et célibataire, âgés entre 25 et 70 ans ? Votre isolement géographique complique votre recherche amoureuse ? Vous ne vous retrouvez pas dans les sites et applications spécialisés et ne parvenez pas à faire LA rencontre ? Vous êtes seul (e) depuis longtemps ou depuis toujours et ne savez plus comment mettre un terme à cette situation ? Vous connaissez un proche dans l'une de ces situations et pensez que l'aide de l'émission pourrait lui être bénéfique ? Contactez la chaîne dès maintenant ! Une équipe se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations sur le programme. Cette année deux nouvelles façons de postuler sont proposées :

- directement via le lien www.lamourestdanslepre.fr ;
- ou en scannant le QR Code ci-dessus.

Vous pouvez également appeler, envoyer un mail ou bien envoyer une lettre .

D'après communiqué

Contact : 01 46 62 39 78 ; mail : lamourestdanslepre@m6.fr ou L'amour est dans le Pré - TSA 21234 - 75070 Paris Cedex 02

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jeudi 12 juin

// Retour vers le futur à Dijon

Sortez vos jeans taille haute, vos crop-tops aux couleurs électriques et vos baskets pour profiter d'un bon moment dans les Jardins du Département à Dijon, au 53 bis rue de la Préfecture ! Amusez-vous aux rythmes des années 1980-90 lors de cet afterwork « Back to the Future » qui proposera de nombreuses animations, de 17 h 30 à 21 h 30.

Entrée gratuite mais places limitées.

• Vendredi 13 juin

// Conférence sur les vins antiques à Beaune

Dans le cadre des journées européennes de l'Archéologie et en partenariat avec le réseau Iter Vitis « Les Chemins de la Vigne », une conférence-débat est proposée qui à 18 h 30 à la Cité des vins et des climats de Bourgogne à Beaune. Intitulée « La grande épopée des vins antiques : des Gaules à la Bourgogne », elle mettra en lumière les grands traits de la culture des vignobles de l'antiquité gallo-romaine et de la production des vins en Gaule ; seront abordés les innovations et leur diffusion, la tradition et les héritages de pratiques et de savoirs, le rôle des marchés lointains, avec deux intervenants : Jean-Pierre Garcia, professeur universitaire géoarchéologie à l'université de Bourgogne et Stéphane Mauné, directeur de recherche CNRS et DST du Labex Archimède de Montpellier.

Gratuit mais inscription obligatoire via le lien suivant : https://reservation.citeclimatsvins-bourgogne.com/beaune-conference-la-grande-epopee-des-vins-antiques.html#reservation

• Samedi 27 septembre

// Le pique-nique fermier de Dijon repoussé à septembre

Il devait se tenir le samedi 14 juin sur la place de La République à Dijon mais le pique-nique fermier organisé par l'association Bienvenue à la Ferme est finalement repoussé au samedi 27 septembre.

Nièvre

• À partir du 7 juin

// Printemps et été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire). Les 7 et 8 juin (de 10 h à 18 h), chez Marie-Dominique Commaille (Decize). Les 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne). Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

• 7 et 8 juin

// Marché à la ferme

La Ferme de Neuftables (à Luthenay-Uxeloup) organise son marché à la ferme le 7 juin (dès 14 h) et le 8 juin (de 10 h à 18 h). Près d'une vingtaine d'artisans locaux seront présents. Une restauration sur place est prévue le samedi soir et le dimanche midi, une buvette sera ouverte les deux jours. Le 7 au soir un concert animera la soirée et des activités pour enfants sont prévues. Réservation pour les groupes de plus de 10 personnes conseillée pour les repas.

Renseignements : 03 86 58 13 26

• 11 juin

// Visite et cueillette

Le Verger de Saint-Pierre-le-Moûtier propose une visite de l'exploitation avec récolte de cerises et dégustation de produits le 11 juin à 15 h.

Renseignements et inscriptions : ot.stpierre-magnycours@orange.fr ou au 03 86 37 21 25.

• À partir du 12 juin

// Rendez-vous JA

Les JA des cantons Nivernais se mobilisent pour animer le territoire, voici les dates clés à retenir : le 12 juin : Opti'fourrage, les JA de Châtillon-en-Bazois tiennent la buvette et cuisine un repas, à partir de 10 h 30 au GAEC du Lac à Ougny ; le 14 juin : Feux de la St Jean, avec les JA de Tannay à 20 h à Asnois ; le 21 juin : Fête de la musique, avec les JA de Tannay à 19 h au Bar « Aux trois Points Rouges » à Nuars ; le 2 août : Concours de labour des JA Lormes (Comice) ; le 9 août : concours de labour des JA Châtillon en Bazois (Comice) et concours de labour des JA Tannay ; le 15 août : concours de labour des JA Château-Chinon et concours de labour des JA St Saulge ; le 23 août : concours de labour des JA Varzy/Clamecy et concours de labour des JA Donzy (Comice) ; le 30 août : Finale départementale de labour JA Nièvre/ JA Decize ; le 20 septembre : concours de labour JA Brinon.

• 14 juin

// Nièvre en fête

Le Conseil départemental organise la 4e édition de La Nièvre en fête de 11 h à 22 h, à la base de loisirs de l'étang de Baye (Bazolles). Au programme : spectacles, marché des produits « La Belle Nièvre », débats, concerts.

Renseignements : 03 86 60 67 00

Yonne

• Dimanche 8 juin

// Journée découverte

Journée découverte à la Ferme de Flo' (7 rue des Ramoneds, 89140 Évry), pour un moment pédagogique avec plus de 200 animaux et 30 espèces différentes, avec parcours et ateliers (sur réservation).

Contacter la Ferme de Flo' au 03 86 95 29 80

// COSMÉTIQUE

Des savons au marc de raisin fabriqués à Lyon

Étienne Millerioux a lancé l'entreprise Vie.gne en 2020. Le jeune artisan fabrique des savons qui offrent la possibilité de retrouver dans son quotidien l'univers de la vigne entre plaisir, bienfaits naturels et évasion.



Vie.gne

La gamme comprend 12 savons différents.



IAR/EP

Si les savonneries sont nombreuses en France, Étienne Millerioux est le seul à vendre aux domaines viticoles.

Charlotte sur la tête, blouse et matériels professionnels, Étienne Millerioux s'affaire dans son atelier à Saint Fons, près de Lyon. Il a créé la société Vie.gne en 2021 et est spécialisé dans la fabrication de savons à base de marc de raisin. *« Ingénieur de formation, j'ai ensuite travaillé dans le secteur du commerce : vente de systèmes d'information pour des sociétés industrielles, pendant dix ans. Ensuite, j'en ai eu assez et je ne voyais plus l'intérêt de me lever le matin. Parallèlement, je suis passionné par le vin et son univers alors j'ai décidé de faire une pause professionnelle afin de réfléchir à une nouvelle activité »*, raconte le jeune artisan. En 2020, il visite une entreprise dans le Bordelais, pionnière dans la fabrication de cosmétiques à base de produits de la vigne. L'idée d'associer vin et cosmétique lui plaît. *« Je ne voulais ni être vigneron, ni caviste. Aussi je me suis intéressé au marché des produits cosmétiques. Après une formation de deux mois pour construire mon projet, j'ai élaboré mon concept : des savons au parfum des cépages vendus à des professionnels de la vigne »*, poursuit-il.

Technique ancestrale et manuelle

Formé aux techniques de base dans une savonnerie à Grenoble et par une parfumeuse, Étienne se lance dans la fabrication artisanale de savons. Ces derniers sont saponifiés au chaudron, un processus ancestral et naturel. Dans le mélange avec l'hydroxyde de sodium, 100 % des huiles utilisées sont d'origine végétale et bio : olive, ricin, coco et karité. Les savons ne contiennent ni vin ni alcool, seulement du marc de raisin issu de différents cépages. Au niveau cosmétique, le marc de raisin est connu pour ses vertus : sa peau contient des polyphénols, un tanin végétal qui agit comme un antioxydant naturel très puissant. Quant aux pépins, ils comportent une importante concentration de flavonoïdes et produisent une huile à forte teneur en vitamine E. Ce qui confère au marc de nombreux bienfaits pour la peau : lutte naturelle contre les radicaux libres, teint éclatant, effet anti-âge, protection contre les agressions extérieures… Pendant leur élaboration, les savons sont surgraissés à 8 %, une glycérine végétale naturellement produite, ce qui donne une extrême douceur au savon au chaudron. Ces savons reprennent les parfums des différents vins : rouges, blancs, rosés ou encore effervescents. Des notes de fruits, d'agrumes, d'épices, de fleurs, d'herbes ou de baies sont intégrées grâce à la collaboration d'Étienne avec Carole André, parfumeuse à Grasse. *« Tout le monde connaît le savon et en utilise. C'est un produit solide qui tient dans le temps et qui est facile à ramener en souvenir d'une visite de domaine. Chaque année en France, environ 10 millions d'œnotouristes parcourent la France et ses vignobles et s'offrir ou offrir l'un de mes savons est un cadeau qui allie plusieurs savoir-faire français : œnologie, cosmétique et artisanat »,* argumente le savonnier qui pour l'instant distribue ses savons auprès de 200 points de vente répartis dans les différentes régions viticoles françaises. Des domaines et châteaux, des musées du vin, des offices du tourisme ont ce produit dans leur gamme.



Pendant leur élaboration, les savons sont surgraissés à 8 %, une glycérine végétale naturellement produite, ce qui donne une extrême douceur au savon au chaudron.

12 savons, 3 formules

« Depuis peu, j'ai désormais des distributeurs en Provence grâce à mon nouveau savon rosé qui est sorti », signale Étienne malicieusement. Sa gamme compte une douzaine de produits différents. Il propose trois formules différentes aux domaines. Certains font de la revente simple de ces 12 savons, d'autres souhaitent un premier niveau de personnalisation. Leur logo voire leur image de marque figure sur le packaging du savon. Le deuxième niveau de personnalisation consiste à confier à Vie.gne la fabrication de *« leur »* savon avec leur propre marc de raisin. Quant au troisième niveau, en plus d'intégrer son marc de raisin, le client choisit son parfum. Les vignerons de Jurançon ont par exemple travaillé avec Étienne au développement de leur savon sur-mesure. Si les savonneries sont nombreuses en France, Étienne est le seul à vendre aux domaines viticoles. Il fait appel chaque début d'année à des stagiaires d'école de cosmétique pour suivre les tendances et réfléchir au développement de la gamme. Les idées de diversification ne manquent pas…

Emmanuelle Perrussel